
Commission de la santé et des services sociaux

L'ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE
DE L'ASSURANCE MALADIE
DU QUÉBEC

RÉPONSES AUX QUESTIONS
GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE ET DU DEUXIÈME GROUPE
D'OPPOSITION

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

	<u>Pages</u>
Réponses aux questions générales	1 à 116
Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle	117 à 237
Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition	238 à 318

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION ADRESSÉES À TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Liste des voyages <u>hors Québec</u> pour l'année financière 2017-2018 :	1-2
a) les endroits et dates de départ et de retour;	
b) la copie des programmes et rapports de mission;	
c) les personnes rencontrées;	
d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);	
e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;	
f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;	
g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant; - les détails de ces ententes; - les résultats obtenus à ce jour;	
h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé;	
i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés.	
2. Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2017-2018 :	3
a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;	
b) les coûts ventilés;	
c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste: frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;	
d) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.	
3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :	4-5
a) la ventilation des sommes dépensées pour 2017-2018, et les prévisions pour 2018-2019;	
b) les noms des firmes de publicité retenues;	
c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);	
d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;	
e) le but visé par chaque dépense;	
f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;	
g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.	

4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

6

Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;

Par un professionnel ou par une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019, ventilées par type d'événement;
- e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'événement.

5. La liste des dépenses en formation de communication :

7

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019, ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste des formations ventilée par catégorie;

Organisée par un professionnel ou une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) le nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

6. La liste des dépenses en formation de communication :

8

Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) la nature de la formation;
- d) les personnes concernées.

7. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, excluant le cabinet ministériel en 2017-2018, en indiquant :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

par le ou les cabinets ministériels en 2017-2018, en indiquant :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

8. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2017-2018 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par le sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, en indiquant :

36

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par le biais de son site Internet ou autre moyen de communication.

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
- d) le montant accordé;
- e) les motifs de la demande;
- f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

9. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

37

- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
- b) la grille d'évaluation des soumissions;
- c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;
- d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
- e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

10. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2017-2018, en indiquant, pour chaque contrat :

38

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le coût;
- d) l'échéancier;
- e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.

11. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2017-2018 :
- 39
- Liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;
 - le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
 - le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
 - le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
 - une description de son mandat;
 - la date de début de son contrat;
 - la date prévue de fin de son contrat;
 - sa rémunération annuelle.
12. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :
- 40-41
- le nom du projet;
 - la nature du projet;
 - l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
 - le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
 - les plus récentes évaluations du coût du projet;
 - les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
 - l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
 - les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
 - le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
 - le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
 - le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants;
 - indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.
 - nombre et liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI pour les 10 dernières années.
13. Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2017-2018 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes :
- 42
- la photocopie;
 - le mobilier de bureau;
 - l'ameublement;
 - la décoration et l'embellissement;
 - le distributeur d'eau de source;
 - le remboursement des frais de transport;
 - le remboursement des frais d'hébergement;
 - le remboursement des frais de repas;
 - le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
 - l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - au Québec;
 - à l'extérieur du Québec.

14. Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2017-2018 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- d) les coûts d'acquisition des appareils;
- e) le coût d'utilisation des appareils;
- f) le coût des contrats téléphoniques;
- g) les noms des fournisseurs;
- h) le nombre de minutes utilisées;
- i) les ordinateurs portables;
- j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés;
- k) le coût des frais d'itinérance;
- l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.

15. a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus.

45 à 58

b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins.

c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de maladie pris par le personnel.

d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.

e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);
- le coût moyen par employé, selon la classe de travail.

f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de vacances pris par le personnel.

g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.

- h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique.
- i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers.
- j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions).
- k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir.
- l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie.
- m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (le centre principal de direction et chacune des régions).
- n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.
- o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés permanents et temporaires.
- p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.
- q) Pour chaque direction du ministère et direction d'organisme relevant du ministère, le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi, pour 2017-2018 et les cinq années précédentes.
- r) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs, par année, depuis l'instauration de la loi.

16. a) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de départs à la retraite en 2016-2017 et en 2017-2018, incluant le total et la ventilation des indemnités versées. 59
- b) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines.
- c) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2018-2019 et 2019-2020 et les indemnités de retraite qui seront versées.
- d) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.
17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2017-2018 en indiquant pour chacun d'eux : 60 à 64
- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de location au mètre carré;
- f) le coût total de ladite location;
- g) les coûts d'aménagement, de rénovation réalisés depuis le 1^{er} avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) le propriétaire de l'espace loué;
- j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.
18. Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2017-2018, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir : 65
- a) la ou les dates des travaux;
- b) les coûts;
- c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.
19. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2017-2018, en indiquant pour chaque individu : 66
- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- e) la prime de départ versée, le cas échéant;
- f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2017-2018;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2016-2017 et 2017-2018;
- l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : *Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre* et *Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État*.
20. Liste des sommes d'argent versées en 2017-2018 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant : 67
- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
- b) la circonscription électorale;
- c) le montant attribué;
- d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

21. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère : 68
- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
 - e) la date de l'assignation hors structure;
 - f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.
22. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant : 69
- a) le poste initial;
 - b) le salaire;
 - c) le poste actuel, s'il y a lieu;
 - d) la date de la mise en disponibilité;
 - e) les prévisions pour 2018-2019.
23. Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2017-2018, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant : 70
- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
 - b) prévisions pour 2018-2019;
 - c) par catégorie d'âge.
24. Pour chaque ministère et organisme, depuis cinq ans, fournir le nombre de poste abolis par bureau régional et par catégorie d'emploi, ainsi que les prévisions pour 2018-2019. 71
25. Pour chaque ministère et organisme, liste des bureaux régionaux et de l'effectif étant rattaché, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux. Présenter l'évolution depuis cinq ans, ainsi que les prévisions pour 2018-2019, par mission. 72
26. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant : 73
- a) le nom de la personne;
 - b) Le poste occupé et le nom de l'organisme;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale;
 - e) l'assignation actuelle;
 - f) la date de l'assignation hors structure;
 - g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).
27. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2017-2018, en précisant pour chaque abonnement : 74-75
- a) le coût de chacun;
 - b) le fournisseur;
 - c) la nature du service;
- Ventiler le montant total par catégories.
28. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre. 76

29. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :
- le nom du site Web;
 - le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
 - les coûts de construction du site;
 - les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
 - les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
 - la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site (nombre de « hits »);
 - la fréquence moyenne de mise à jour;
 - le responsable du contenu sur le site.
30. Nominations, pour 2017-2018, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée :
- la liste;
 - le nom de la personne;
 - les mandats de chacune de ces personnes;
 - le détail des contrats octroyés pour chaque mandat;
 - le résultat du travail effectué;
 - les échéances prévues;
 - les sommes impliquées.
31. Pour 2017-2018, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions et en précisant l'objet de la visite pour chacune d'entre elles et en précisant l'objet des rencontres et les personnes ou organismes rencontrés.
32. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2016-2017 et 2017-2018 :
- les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
 - le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
 - le nombre total de demandes reçues;
 - le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
 - le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
 - le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
 - le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.
33. La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2017-2018 :
- le coût (déplacements, etc.);
 - le nombre de ressources affectées;
 - le nombre de rencontres;
 - le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre;
 - l'objet;
 - les dates.
34. Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.
35. La liste des ententes et leur nature, signées en 2017-2018 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.
36. Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019.
37. L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2018-2019.

	<u>Page</u>
38. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2017-2018 et les prévisions 2018-2019.	87
39. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2017-2018, ainsi que les prévisions pour 2018-2019 et 2019-2020, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.	88
40. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2017-2018, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.	89
41. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2017-2018, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.	90
42. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2017-2018 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.	91
43. Pour 2017-2018, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne :	92
a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;	
b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.	
44. Pour 2017-2018, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite des remaniements ministériels? Pour chaque personne :	93
a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;	
b) fournir la liste des salaires versés.	
45. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.	94
46. Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.	95
47. Coûts de reconduction des programmes existants : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2017-2018 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2018-2019. Pour chacun de ces programmes existants en 2017-2018, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2018-2019, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.	96
48. Liste des situations en 2017-2018 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015.	97
49. Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.	98
50. Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés au Plan Nord en 2017-2018 et prévisions pour 2018-2019.	99
51. Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord pour 2017-2018 et prévision pour 2018-2019.	100
52. Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2017-2018 et prévisions pour 2018-2019.	101

53. Ventilation du budget du ministère consacré à la Stratégie maritime pour 2017-2018 et prévisions pour 2018-2019. 102
54. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert. 103
55. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds des ressources naturelles. 104
56. Liste des aides financières accordés en vertu de programme financés par le Fonds du Plan Nord. 105
57. Pour chacune des cinq dernières années, la somme allouée à l'externe pour tout type de service juridique. 106
58. Portrait global et montant total de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2017-2018 qui ont fait l'objet de coûts additionnels sans être autorisés directement par les sous-ministres ou les dirigeants d'organismes publiques, mais plutôt à la suite d'une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*. 107

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information en faisant la distinction entre les coûts additionnels autorisés par le dirigeant de l'organisme et les coûts additionnels autorisés à la suite d'une délégation de pouvoir.

Fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
- d) le montant accordé;
- e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;
- f) les motifs de la demande;
- g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats

Indiquer si oui ou non les ministères ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par les biais de son site internet ou autre moyen de communication.

59. Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 : 108
- a) la dépense totale (opération et capital);
 - b) les grands dossiers en cours;
 - c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques;
 - d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI ;
 - e) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.
60. a) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2017-2018, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale. 109
- b) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2017-2018, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : des indemnités de retraite, s'il y a lieu.
61. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2017-2018, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme. 110

62. Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du Conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre :
- a) du Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes visant une réduction d'au minimum 2 % de leur niveau d'effectifs;
 - b) du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;
 - c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération;
 - d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels.
- Fournir les prévisions pour 2018-2019.
63. Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées et/ou amorcées en 2017-2018 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable. 112
64. Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2016-2017 et 2017-2018 en indiquant pour chacun :
- a) le sujet;
 - b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;
 - c) les coûts reliés à sa réalisation;
 - d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.
- Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.
65. Pour chaque ministère et organisme public, incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, pour les années 2016-2017 et 2017-2018, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnel en indiquant :
- a) la dépense totale relative au paiement des cotisations;
 - b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation;
 - c) la liste des employés, cadres, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.
66. 39. Pour chaque ministère et organisme public, pour les années 2016-2017 et 2017-2018, les ressources affectées en évaluation des programmes en indiquant pour chacun :
- a) les effectifs (en ETC), ventilés par catégorie d'emploi ;
 - b) le budget total affecté au département ou à la direction responsable de l'évaluation des programmes, ainsi que le détail de son mandat ;
 - c) le nombre et la liste des programmes faisant l'objet d'une évaluation ;
 - d) le nombre et la liste des évaluations transmises au Secrétariat du Conseil du trésor.
67. Pour 2017-2018, la liste de toute rencontre d'accueil de dignitaires étrangers en visite au Québec, de rencontres diplomatiques ou de sommets gouvernementaux, de grandes rencontres politiques et de négociations importantes, de toute nature, auxquelles a pris part le ministère ou organisme. Pour chaque rencontre, indiquer la date, la nature, et le lieu de la rencontre. 116

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

DU RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
451. Ventilation détaillée de toutes les compressions financières réalisées et à venir dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour 2017-2018, ainsi que les prévisions pour 2018-2019. Fournir également le détail de toute autre demande de compression du Conseil du trésor.	117
452. Sommes dépensées en 2017-2018 par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).	118
453. Liste de tous les sondages effectués en 2017-2018, incluant les coûts, les sujets et le nom des firmes les ayant réalisés.	119
454. Liste des services médicaux assurés en 2017-2018 et les dépenses effectuées pour chacun de ces services.	120-121
455. Liste des services non assurés en 2017-2018.	122 à 125
456. Nombre de personne ayant été prise en charge par un médecin de famille par le biais du GAMF.	126
457. Nombre de patients inscrits auprès d'un médecin de famille et nombre de patients en attente (GAMF), au 31 mars 2018, par région, par tranche d'âge.	127
458. Nombre de patients inscrits au GAMF depuis moins de trois mois, entre 3 et 6 mois, entre 6 et 9 mois, entre 9 et 12 mois, et depuis plus d'un an.	128
459. Nombre de médecins omnipraticiens inscrits au GAMF pour obtenir des patients.	129
460. Nombre et pourcentage des spécialistes inscrits au Centre de répartition des demandes de services, par région. Nombre de rendez-vous présentement en attente d'être répartis à un spécialiste, par région. Nombre de rendez-vous référés par ce centre de répartition depuis sa mise en place.	130
461. Répartition des médecins selon leur taux d'assiduité, en vertu des balises fixées par le ministre.	131
462. Bilan de l'entente conclue en mai 2015 avec la FMOQ concernant le taux d'assiduité des médecins et la prise en charge de patients. État de situation et tableau de bord détaillé de l'atteinte des objectifs.	132
463. Copie des rapports trimestriels transmis par le comité paritaire en 2017-2018 en vertu des articles 26, 27, 31 et 33 de l'entente conclue avec la FMOQ en vue de surseoir à la mise en vigueur du projet de loi 20.	133
464. État de situation sur les frais accessoires.	134
465. Liste des cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ au cours des trois dernières années, par région, avec le nom et l'adresse de chacun.	135 à 141

	<u>Page</u>
466. Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2017 et au 31 mars 2018, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour :	142-143
a) les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail;	
b) les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptes au travail;	
c) les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti;	
d) les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti maximum;	
e) les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément de revenu;	
f) les adhérents (adultes, étudiants etc.);	
g) les autres clientèles.	
467. Indiquer le nombre d'enfants (0-18 ans) bénéficiant du régime d'assurance médicaments, en précisant le nombre pour chaque année depuis 1997.	144
468. Indiquez la croissance, en pourcentage, des coûts des médicaments assurés pour chaque année depuis 1997. Ajouter les prévisions pour 2018-2019.	145
469. Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies.	146
470. Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit de celui de la RAMQ.	147
471. Liste des comités formés avec l'industrie pharmaceutique, nom des membres et nombre de rencontres à ce jour.	148
472. Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années :	149
a) Nombre de médicaments génériques dans cette situation;	
b) Montant remboursé par la RAMQ;	
c) Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.	
473. Détail des ententes conclues depuis l'entrée en vigueur du projet de loi 28 (sommes déboursées, économies réalisées, médicaments visés, etc.).	150
474. Montant remboursé pour des médicaments génériques qui respectent la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années.	151
475. Nombre de médicaments innovateurs qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années :	152
a) Nombre de médicaments innovateurs dans cette situation;	
b) Montant remboursé par la RAMQ;	
c) Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.	
476. Montant remboursé pour des médicaments d'exception, par année, pour les trois dernières années.	153
477. Montant remboursé pour des médicaments génériques, par année, pour les trois dernières années.	154
478. Montant remboursé pour des médicaments innovateurs, par année, pour les trois dernières années.	155
479. État de situation concernant la participation du Québec à l'Alliance pancanadienne pharmaceutique. Économies réalisées en 2017-2018 et projections pour 2018-2019.	156
480. Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer :	157
a) le budget total pour 2017-2018 et indiquer la comparaison avec 2018-2019;	
b) la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2018-2019.	

481.	Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer :	158
	a) le budget total pour 2017-2018 et indiquer la comparaison avec 2018-2019;	
	b) la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2018-2019.	
482.	Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.	159-160
483.	Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien, en précisant le montant reçu pour la composante technique.	161
484.	Liste des critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins.	162-163
485.	Ventilation détaillée de la rémunération des médecins, en précisant la progression du tarif à l'acte, la progression du nombre d'actes et le coût total.	164
486.	Nombre de médecins actifs en CLSC, CH et CHSLD, etc., et ce, au 31 mars 2017 et au 31 mars 2018.	165
487.	Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites légales impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlé.	166
488.	Liste des causes devant les tribunaux en 2017-2018. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement.	167
489.	Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés de la RAMQ, ainsi que leur liste, par région et par spécialité.	168
490.	Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ, par année, depuis cinq ans, et par spécialité.	169-170
491.	Nombre de médecins qui ont cessé de pratiquer en 2017-2018 :	171
	a) pour cause de retraite;	
	b) pour cause de décès;	
	c) pour cause de départ temporaire à l'étranger;	
	d) pour cause de départ définitif à l'étranger;	
	e) pour toute autre cause (bien vouloir spécifier, svp).	
492.	Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, les domaines de pratique, etc.	172
493.	Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique au Québec. Nombre de chirurgies effectuées en 2017-2018. Indiquer si les plafonds ont été atteints en cours d'année, le nombre de fois, etc. Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique.	173
494.	Nombre de médicaments et produits retirés de la Liste des médicaments 2017-2018. Indiquer le nom du médicament ou du produit et les motifs du retrait.	174 à 183
495.	Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception, par année, au cours des cinq dernières années.	184
496.	Bilan détaillé des sommes investies dans le programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD), les heures de services rendus et les montants payés, détails sur le profil de la clientèle et la répartition des entreprises, depuis 2008-2009.	185 à 189
497.	Provenance des sommes affectées au PEFSAD (enveloppe, fonds, programme).	190

	<u>Page</u>
498. Nouvelles sommes ajoutées au PEFSAD en 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019.	191
499. Nombre de plaintes au total et nombre de plaintes concernant les frais accessoires.	192
500. Nombre de communications reçues (courriels, lettres et appels téléphoniques) au sujet des frais accessoires, des questions sur la facturation et des demandes de remboursement.	193
501. Effectifs affectés :	194
a) à l'étude ou à la mise en application des mesures contenues dans le projet de loi 83 et touchant la RAMQ;	
b) au dossier des GMF;	
c) au traitement des médicaments d'exception;	
d) au DSQ;	
e) au Registre des consentements au don d'organes et de tissus.	
502. Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordés aux délais d'attente pour les patients.	195
503. État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.).	196
504. Liste des études effectuées sur la question des coûts des médicaments pour les maladies graves et incurables. Étude des impacts pour la RAMQ d'assumer les coûts non couverts par des assurances privées pour ces maladies.	197
505. État de situation sur la méthode de calcul utilisée pour la détermination de la coassurance et de la franchise.	198
506. Économies engendrées par l'abolition de la règle des 15 ans en 2017-2018, ainsi que les prévisions pour 2018-2019.	199
507. État de situation concernant les ruptures d'approvisionnement de médicaments, incluant notamment le nombre de ruptures en 2017.	200
508. Montant versé aux médecins en traitement différencié ou préférentiel pour les consultations de patients en isolement, au total ainsi que pour chaque spécialité médicale concernée.	201
509. État de situation concernant l'application des solutions proposées par l'Association des pharmaciens propriétaires en juillet 2010 et en janvier 2011 au sujet des pénuries de médicaments.	202-203
510. Nombre de Québécois non inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge.	204
511. Détail des contrats et des ententes signés avec les compagnies pharmaceutiques dans le cadre de la politique du médicament.	205
512. Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens en 2016-2017 et en 2018-2018	206
513. Nombre de personnes avec qui la RAMQ transige en anglais.	207
514. Estimation du coût des actes médicaux non payés par des personnes non couvertes par la RAMQ.	208
515. État de situation au sujet du registre du don d'organes.	209
516. Sommes affectées au don d'organe, par région et par établissement, au cours des trois dernières années, ainsi que les prévisions pour 2018-2019.	210

517.	Pour les cinq dernières années, ventilation des dépenses du régime public par :	211
	a) Dépense totale (brut);	
	b) Honoraires versés aux pharmaciens;	
	c) Somme versée aux grossistes;	
	d) Frais d'administration du régime public;	
	e) Remboursement total de médicaments :	
	i) Médicaments innovateurs;	
	ii) Médicaments génériques;	
	iii) Autres.	
518.	Liste des mesures et des montants économisés depuis l'année 2014-2015 en lien avec l'achat de médicaments.	212
519.	État de situation concernant la détermination du prix des médicaments génériques (balise de prix).	213
520.	Nombre de patients ayant reçu des soins de santé et des services hospitaliers hors Québec remboursés par la RAMQ.	214
521.	Montant total remboursé par la RAMQ au cours des cinq dernières années pour des services hospitaliers donnés en Ontario.	215
522.	Honoraires des médecins ontariens payés par la RAMQ au cours des cinq dernières années.	216
523.	État de situation quant à l'augmentation des pouvoirs (notamment d'inspection) demandée par la RAMQ afin de mieux remplir sa mission.	217 à 220
524.	Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) en 2017-2018 et sommes versées, en moyenne, par médecin.	221
525.	Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieure à 25 000 \$ en 2017-2018.	222
526.	Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieure à 50 000 \$ en 2017-2018.	223
527.	Somme totale déboursée par la RAMQ en lien avec les primes à l'inscription.	224
528.	Nombre de médecins ayant touché plus de 10 000 \$, plus de 20 000 \$ et plus de 50 000 \$ grâce aux primes à l'inscription en 2017-2018.	225
529.	Nombre de jours travaillés, par médecin (omnipraticiens et spécialistes), en 2016-2017 et en 2017-2018.	226
530.	État de situation concernant la réglementation sur les aides techniques et les intentions du gouvernement quant à sa mise à jour.	227
531.	Mesures mises en place pour faciliter la reconnaissance des diplômes des médecins formés hors Québec.	228
532.	Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont des participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2018.	229-230
533.	Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont non participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2018.	231
534.	Ventilation des sommes supplémentaires versées aux médecins grâce à la clause-remorque dont ils bénéficient par rapport aux hausses négociées par les employés du secteur public.	232

	<u>Page</u>
535 Bilan de l'abolition du Commissaire à la santé et au bien-être. Nombre d'ETC ayant quitté la fonction publique. Nombre d'ETC ayant été réintégré dans la fonction publique incluant dans quelle entité, par catégorie d'emploi.	233
536 Nombre d'enquêtes conclues par la RAMQ, nombre de condamnations à la suite des enquêtes de la RAMQ, nombre d'ententes hors cour, nombre d'enquête en cours, le tout par type de professionnel sous enquête. Total des sommes récupérées.	234-236
537 Budget consacré aux enquêtes de la RAMQ. Nombre d'ETC dédiés à ces enquêtes.	237

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Pour chacun des organismes, agences, ou autres relevant de la RAMQ pour 2017-2018, indiquer :	238
a) la liste des employés et des membres du conseil d'administration, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération;	
b) la liste des personnes qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant : leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV;	
c) leur frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.	
2. Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés de la RAMQ et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2017-2018. Indiquer :	239
a) le lieu;	
b) le coût;	
c) la ou les dates de participation;	
d) le nombre de participants;	
e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité;	
f) le nom de la formation ou de l'activité.	
3. Sommes dépensées en 2017-2018 (et prévisions pour 2018-2019) par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel, d'entretien ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).	240
4. Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteurs à la RAMQ en 2017-2018 et comparaison avec les six années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.	241
5. Ventilation détaillée de toutes les compressions financières réalisées et à venir de la RAMQ dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour chacune des années financières 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019. Fournir également le détail de toute autre demande de compression du Conseil du Trésor auprès du ministère ou un de ses organismes. Ventilation par année, par ministère et organismes ainsi que par compressions réalisés et à venir.	242
6. Liste et copie de tous les sondages effectués en 2017-2018, en indiquant les coûts, le sujet et, le cas échéant, la firme retenue pour le réaliser.	243
7. Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour la RAMQ et chacun de ses organismes en 2017-2018. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.	244
8. Pour la RAMQ et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2017-2018:	245
• le nom de toutes les campagnes;	

- les coûts de ces campagnes;
 - le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser ;
 - les dates de diffusion de la campagne;
 - les objectifs visés par chaque campagne.
9. Pour la RAMQ et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2017-2018 : 246
- le nom de toutes les campagnes;
 - les coûts de ces campagnes;
 - le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser;
 - les dates de diffusion de la campagne;
 - les objectifs visés par chaque campagne.
10. Pour 2017-2018 la liste des programmes de financement ou de subventions de la RAMQ, le montant global attribué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, : 247
- a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention;
 - b) le nom du ou des organismes bénéficiaires;
 - c) le montant qui leur a été accordé.
- Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.
11. Pour le ministère et chacun des organismes, agences, conseils, comités ou autres qui en relèvent, indiquer pour 2017-2018 : 248
- Le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux affaires publiques;
 - Le montant dépensé par le département des affaires publiques;
 - Le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilé par instances ou organismes.
12. Liste des services médicaux assurés en 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et dépenses effectuées pour chacun de ces services. 249
13. Liste des services non assurés en 2015-2016, 2016-2017 et en 2017-2018. 250
14. État de situation sur les frais accessoires. 251
15. Liste des cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ en 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018, par région, avec le nom et l'adresse de chacun. 252
16. Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2018, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour : 253
- a) les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail;
 - b) les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptes au travail;
 - c) les personnes âgées, avec supplément du revenu garanti;
 - d) les personnes âgées, avec supplément du revenu garanti maximum;
 - e) les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément du revenu;
 - f) les adhérents (adultes, étudiants, etc.);
 - g) autres clientèles.
17. Indiquer le nombre d'enfants (0-18 ans) bénéficiant du régime d'assurance médicaments en précisant le nombre pour chaque année depuis 1998. 254
18. Indiquez la croissance en pourcentage des coûts des médicaments assurés pour chaque année depuis 1998. Ajouter les prévisions pour 2018-2019. 255

	<u>Page</u>
19. Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies en 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.	256
20. Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit des la RAMQ.	257
21. Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix 60/54 % :	258
a) Nombre de médicaments génériques dans cette situation;	
b) Montant remboursé par la RAMQ;	
c) Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.	
22. Montant remboursé pour des médicaments génériques qui respectent la règle d'établissement des prix 60/54 %.	259
23. Nombre de médicaments innovateurs qui font exception à la règle d'établissement des prix :	260
a) Nombre de médicaments innovateurs dans cette situation;	
b) Montant remboursé par la RAMQ;	
c) Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.	
24. Montant remboursé pour des médicaments d'exception.	261
25. Montant remboursé pour des médicaments génériques.	262
26. Montant remboursé pour des médicaments innovateurs.	263
27. Concernant la loi sur l'assurance médicaments, étude effectuée sur les médicaments génériques et les régimes d'assurances privés.	264
28. Concernant l'utilisation des médicaments génériques et notion ne pas substituer :	265
a) étude d'impact lié à cette mesure;	
b) estimation des économies annuelles pour 2018-2019;	
c) estimation des ressources humaines et financières de la RAMQ pour vérifier la notion ne pas substituer pour veiller à la conformité et à l'atteinte des cibles d'économies.	
29. Mise à jour de la liste des médicaments et les délais de traitement des demandes d'inscription.	266
a) Comparaison avec les autres provinces canadiennes;	
b) Raisons pour lesquelles le gouvernement ne réduit pas les délais administratifs et n'augmentent pas la fréquence de la mise à jour des médicaments.	
30. Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer :	267
a) le budget total prévu pour 2018-2019 et indiquer la comparaison avec 2017-2018;	
b) la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2018-2019.	
31. Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer :	268
a) le budget total pour 2017-2018 et indiquer la comparaison avec 2016-2017;	
b) la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2018-2019.	
32. Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.	269

	<u>Page</u>
33. Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien, en précisant le montant reçu pour la composante technique.	270
34. Nombre de médecins actifs en CLSC, CH et CHSLD, etc., au 31 mars 2017.	271
35. Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites légales impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlés.	272
36. Liste des causes devant les tribunaux en 2016-2017 et 2017-2018. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement.	273
37. Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ par année depuis cinq ans.	274
38. Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ par année depuis cinq ans <u>par spécialités</u> .	275
39. Nombre de médecins qui ont cessé de pratiquer depuis 2003-2004 :	276
a) pour cause de retraite;	
b) pour cause de décès;	
c) pour cause de départ temporaire à l'étranger;	
d) pour cause de départ définitif à l'étranger;	
e) pour toute autre cause (bien vouloir spécifier svp).	
40. Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer nombre de fois, domaines de pratiques, etc.	277
41. Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique au Québec. Nombre de chirurgies effectuées en 2016-2017 et 2017-2018. Indiquer si les plafonds ont été atteints en cours d'année, nombre de fois, etc. Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique.	278
42. Nombre de médicaments et produits retirés de la Liste de médicaments depuis 2012-2013, nom du médicament ou produit et motifs du retrait.	279
43. Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception par année au cours des cinq dernières années.	280
44. Économies réalisées à la suite du retrait (ou transfert) de médicaments de la Liste de médicaments en 2017-2018 et objectifs pour 2018-2019.	281
45. Nombre de plaintes de citoyens et objet de ces plaintes.	282
46. Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordé aux délais d'attente pour les patients.	283
47. État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.).	284
48. État de situation concernant les pompes à insuline.	285
49. Liste des études effectuées sur la question des coûts des médicaments pour les maladies graves et incurables. Étude des impacts pour la RAMQ d'assumer les coûts non couverts par des assurances privées pour ces maladies.	286
50. État de situation au sujet et de la politique du médicament :	287
a) état de mise en œuvre de chacune des mesures;	
b) les sommes investies pour chacune des mesures de la Politique du médicament depuis le dépôt de celle-ci.	

	<u>Page</u>
51. Impact financier découlant de la mise en œuvre de la politique du médicament par année depuis sa mise en vigueur et prévision pour 2018-2019.	288
52. État de situation de la méthode de calcul utilisée pour la détermination de la coassurance et la franchise.	289
53. Nombre de québécois non-inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge.	290
54. Détails des contrats et ententes signés avec les compagnies pharmaceutiques dans le cadre de la politique du médicament.	291
55. Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ par année depuis cinq ans.	292
56. Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens pour les cinq dernières années.	293
57. Nombre de personnes avec qui la RAMQ transige en anglais.	294
58. Estimation du coût des actes médicaux non payés par des personnes non couvertes par la RAMQ.	295
59. État de situation au sujet du registre du don d'organes.	296
60. Pour chaque année depuis 2004-2005, le nombre total d'accommodements qui ont été accordés ou refusés par le ministère (ou l'organisme d'état) et la ventilation par type d'accommodement (handicap, grossesse, motifs religieux, etc.).	297
61. Économie réalisée en 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 pour la baisse des prix des médicaments génériques. Prévisions pour 2018-2019.	298
62. Impacts financiers de la hausse de la marge bénéficiaire accordée aux grossistes en 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018. Prévisions pour 2018-2019.	299
63. Postes de médecine familiale dans les quatre facultés étudiantes du Québec laissés vacants en 2015, 2016, 2017 et 2018.	300
64. Nombre de médecins résidents incapables de trouver un poste au Québec en 2017 selon la spécialité.	301
65. Nombre de jeunes urgentologues qui ont quitté le Québec en 2017 et depuis le début de l'année 2018.	302
66. Plan de réduction des admissions dans les facultés de médecine en 2019 ou 2020.	303
67. Liste des cliniques médicales qui ont fermé leur porte en 2017 et depuis le début de l'année 2018.	304
68. Délai moyen des patients inscrits sur le Guichet d'accès à un médecin de famille avant d'être pris en charge par un médecin pour l'ensemble du Québec, par région et selon l'état de santé des patients.	305
69. Délai maximum des patients inscrits sur le Guichet d'accès à un médecin de famille avant d'être pris en charge par un médecin pour l'ensemble du Québec, par région et selon l'état de santé des patients.	306
70. Tout document produit pour ou par le MSSS sur le bilan d'implantation de	307

l'accès adapté par les médecins de famille depuis le 1er avril 2014.

- | | | |
|-----|---|-----|
| 71 | Nombre de médecins qui offrent des consultations médicales grâce à l'accès adapté en 2015, 2016, 2017 et depuis le début de l'année 2018. | 308 |
| 72 | Liste des cliniques médicales (GMF et autres) qui offrent des consultations médicales grâce à l'accès adapté en 2015, 2016, 2017 et depuis le début de l'année 2018. | 309 |
| 73 | Nombre de consultations médicales offertes grâce à l'accès adapté en 2015, 2016, 2017 et depuis de début de l'année 2018 au Québec, par région, par réseau local de santé et par cliniques médicales. | 310 |
| 74 | Nombre et proportion de personnes n'ayant pas de médecin de famille par région, par réseau local de santé (RLS) au 31 mars 2015, 2016, 2017 et pour toutes les périodes de l'année 2017-2018. | 311 |
| 75. | Concernant les jours travaillés par les médecins selon le type de facturation, indiquez pour 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 : | 312 |
| | a) nombre de jours avec facturation; | |
| | b) nombre de médecins ayant facturé au moins une journée. | |
| 76 | Concernant l'entente sur l'étalement des hausses de la rémunération qui seront versées aux médecins : | 313 |
| | <ul style="list-style-type: none">• sommes qui doivent être versées aux médecins spécialistes par année d'ici 2022;• sommes qui doivent être versées aux omnipraticiens par année et d'ici 2022;• dépense probable pour la rémunération des médecins spécialistes par année d'ici 2022;• dépenses probable pour la rémunération des omnipraticiens par année d'ici 2022. | |
| 77 | Copie des ententes signées en 2014 avec les Fédérations médicales (FMOQ et FMSQ) sur l'étalement des hausses de la rémunération des médecins. | 314 |
| 78. | Concernant les contacts patients avec les médecins, indiquez selon le lieu, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 : | 315 |
| | a) nombre de médecins; | |
| | b) nombre de contacts; | |
| | c) contacts/médecins. | |
| 79. | Concernant le travail des omnipraticiens; indiquez pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 (ventilation homme, femme et total) : | 316 |
| | a) proportion du nombre de journées de travail; <ul style="list-style-type: none">1. moins de 150 jours2. de 150 à 199 jours3. de 200 jours ou plus. | |
| 80. | Concernant le travail des omnipraticiens; indiquez pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 (ventilation homme, femme et total) : | 317 |
| | a) jour avec facturation minimale; <ul style="list-style-type: none">1. médecins RMB2. 80 % des mieux rémunérés3. tous les médecins. | |

- b) tous les jours;
 - 1. médecins RMB
 - 2. 80 % des mieux rémunérés
 - 3. tous les médecins.
- 81 Bilan des ressources à la disposition de la RAMQ suite à l'adoption du projet de loi 92. 318

RÉPONSES AUX QUESTIONS GÉNÉRALES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 1

Liste des voyages **hors Québec** pour l'année financière 2017-2018 :

- a) les endroits et dates de départ et de retour;
- b) la copie des programmes et rapports de mission;
- c) les personnes rencontrées;
- d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
- e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
- f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;
- g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
 - les détails de ces ententes;
 - les résultats obtenus à ce jour;
- h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.
- i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés.

RÉPONSE NO 1

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet (<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/regie/acces-information/Pages/diffusion-information.aspx>) en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (**art.4 paragraphe 18**).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Liste des voyages à l'extérieur du Québec
AVRIL 2017 À MARS 2018

Destination et date du voyage	But	Coût
Gdansk, Pologne 24 mai au 5 juin 2017 (5 jours sur le site)	Rencontre pour approbation du rendu réel et sécuritaire de la nouvelle carte d'assurance maladie et confirmer les balises de production, directement à l'usine de Gemalto en Pologne. 2 employés	1 783,48 \$
Toronto, Canada 5 au 8 juin 2017	Congrès annuel de Gartner visant à donner aux dirigeants un regard stratégique sur l'ensemble des opportunités ainsi que des menaces que peuvent apporter les nouvelles technologies. 2 employés	3 026,80 \$
Yellowknife, Canada 18 au 20 octobre 2017	Participation de la Régie au Réseau pancanadien des directeurs médicaux. 1 employé	1 202,40 \$
Belgrade, République de Serbie 27 octobre au 3 novembre 2017	Rencontre avec la délégation de la république de Serbie afin de poursuivre la négociation de l'entente et de l'arrangement administratif en matière de sécurité sociale (qui comporte un volet santé) entre le Québec et la république de Serbie. 1 employé	4 124,96 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 2

Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels **au Québec** et des dirigeants d'organismes pour 2017-2018 :

- a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
- b) les coûts ventilés;
- c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;
- d) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

RÉPONSE NO 2

Aucun voyage fait en avion ou en hélicoptère par des dirigeants d'organismes pour l'année financière 2017-2018.

Toutefois, l'information fournie en réponse à cette question serait incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ (<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/regie/accés-information/Pages/diffusion-information.aspx>) en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art.4 paragraphe 17).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 3

Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :

- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2017-2018, et les prévisions pour 2018-2019;
- b) les noms des firmes de publicité retenues;
- c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
- e) le but visé par chaque dépense;
- f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
- g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

RÉPONSE NO 3

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ (<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/regie/acces-information/Pages/diffusion-information.aspx>) en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art.4 paragraphe 24)*.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Le nom des firmes de publicité :

2017-2018 :

Mode d'octroi	Firme retenue	Mandat	Coût
Appel d'offres gouvernemental	CSPQ	Campagne frais accessoires 2016-2017 - Honoraires en placement médias (2017-2018)	375,00 \$
Appel d'offres gouvernemental	CSPQ	Campagne frais accessoires - facturation de mai 2017 (partie 2017-2018)	11 178,82 \$
Appel d'offres gouvernemental	CSPQ	Campagne frais accessoires 2016-2017 - facturation finale de juin 2017 (partie 2017-2018)	7 931,48 \$
Gré à gré	Protégez-vous	Campagne utilisation de la CAM et bonnes pratiques 2017-2018	3 500,00 \$
Appel d'offres gouvernemental	CSPQ	Préparation du plan médiatique pour la campagne RVSQ - Projet pilote Laval 2017-2018	900,00 \$
Appel d'offres gouvernemental	CSPQ	Campagne RVSQ - Projet pilote Laval 2017-2018	6 482,81 \$
Appel d'offres gouvernemental	CSPQ	Campagne RVSQ - Projet pilote Laval 2017-2018	55 736,95 \$
Appel d'offres gouvernemental	CSPQ	Campagne RVSQ - Projet pilote Laval 2017-2018	9 402,31 \$
Gré à gré	Joule inc.	Placements publicitaires RVSQ 2017-2018 - Santé inc.	919,80 \$
Gré à gré	Stagnito Partners Canada inc.	Placements publicitaires RVSQ 2017-2018 - Professionsante.ca	1 299,22 \$
Gré à gré	Stagnito Partners Canada inc.	Placements publicitaires RVSQ 2017-2018 - Professionsante.ca	1 299,22 \$
Appel d'offres gouvernemental	CSPQ	Campagne d'assurance médicaments 2017-2018 - Période du 8 au 31 mars 2018	100 000,00 \$
		Total :	199 025,61 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 4

Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;

Par un professionnel ou par une firme externe :

- d) les sommes dépensées 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019, ventilées par type d'événement;
- e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, contrat négocié, avenants);
- g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'événement.

RÉPONSE NO 4

En 2017-2018, aucun événement n'a été organisé par la Régie

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 5

La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019, ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

Organisée par un professionnel ou une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

RÉPONSE NO 5

Organisée par le ministère ou l'organisme :

Aucune dépense de formation de communication organisée par la Régie.

Organisée par un professionnel ou une firme externe :

Aucune dépense de formation de communication organisée par un professionnel ou une firme externe.

Le cas échéant, l'information fournie en réponse à cette question serait incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ (<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/regie/accés-information/Pages/diffusion-information.aspx>) en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art.4 paragraphe 22 et 23)*.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 6

La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) la nature de la formation;
- d) les personnes concernées.

RÉPONSE NO 6

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Toutefois, l'information fournie en réponse à cette question serait incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ (<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/regie/acces-information/Pages/diffusion-information.aspx>) en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (**art.4 paragraphe 22 et 23**).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 7

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme excluant le cabinet ministériel en 2017-2018, en indiquant:

- a) les noms des professionnels ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Par le ou les cabinets ministériels en 2017-2018, en indiquant :

- a) les noms des professionnels ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

RÉPONSE NO 7

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et ces informations sont aussi disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <http://seao.ca/>.

Voir tableaux aux pages suivantes.

QUESTION GÉNÉRALE NO 7
CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE
LE 1^{er} AVRIL 2017 ET LE 28 FÉVRIER 2018

UNITÉ ADMINISTRATIVE : RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

1. CONTRATS CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES : APPROVISIONNEMENT

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT (\$)
Ariva	128 000 feuilles de papier blanc, 17½" x 22½"	5 160
CBCI télécom Canada inc.	Abonnement à 6 services de la solution « Acano » de la compagnie Cisco Période du 2017-06-14 au 2020-06-13	12 955
Centre de téléphone mobile	10 radios portatives numériques « Motorola » et équipements connexes	12 525
Compugen inc.	4 caméras « Logitech Group »	4 770
Corporate Express Canada inc.	2 000 jeux d'intercalaires non plastifiés, 8 positions, blancs	2 180
Corporate Express Canada inc.	16 tableaux blancs magnétiques	2 065
Corporate Express Canada inc.	40 casques d'écoute « Plantronics » des modèles « HW510 et HW520 » et 50 cordons boudinés	4 840
Corporate Express Canada inc.	23 « Ipad », 5 ^e génération et 23 claviers « Bluetooth »	16 195
DMS	55 toiles opaques pour les fenêtres des guichets du CRC de Montréal	2 585
Électromike inc.	6 unités d'alimentation électrique sans interruption « APC Smart-UPS X 1500 »	6 810
Gaudreau Environnement inc.	3 conteneurs à déchets à chargement frontal d'une capacité de huit verges cube (8 v ³) chacun	4 450
Hypertec Systèmes inc.	4 disques durs pour imprimante « HP »	1 230
Hypertec Systèmes inc.	20 casques d'écoute « Plantronics » des modèles « HW510 et HW520 »	1 685
Hypertec Systèmes inc.	3 numériseurs « Canon FORMULA DR-C240 »	2 215
Hypertec Systèmes inc.	30 casques d'écoute « Plantronics » des modèles « HW510 et HW520 »	2 570

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT (\$)
Hypertec Systèmes inc.	3 imprimantes « Lexmark MS710 DN », 3 bacs d'alimentation de 550 feuilles et 3 disques durs	3 820
Informatique Pro Contact inc.	3 numériseurs « Canon FORMULA DR-C240 »	2 255
Informatique Pro Contact inc.	3 ordinateurs portables « Lenovo ThinkPad X1 Yoga, 2 ^e génération », 3 stations, 4 souris « Bluetooth » et 1 bloc d'alimentation supplémentaire	7 835
Informatique Pro Contact inc.	2 ordinateurs portables « Lenovo ThinkPad X1 Yoga, 2 ^e génération », 3 stations et 3 blocs d'alimentation supplémentaire	5 570
Informatique Pro Contact inc.	100 casques d'écoute « Plantronics » du modèle « HW520 » et 10 bandeaux de remplacement	7 315
Micro Logic Sainte-Foy ltée	30 casques d'écoute « Plantronics » des modèles « HW510 et HW520 » et 25 cordons boudinés	3 350
Micro Logic Sainte-Foy ltée	40 casques d'écoute « Plantronics » des modèles « HW510 et HW520 »	3 205
Micro Logic Sainte-Foy ltée	50 licences « Antidote » incluant l'assistance technique et la maintenance de 575 licences Période du 2017-07-01 au 2018-06-30	7 120
Micro Logic Sainte-Foy ltée	10 câbles convertisseur de 6 pieds, 20 commutateurs USB à 2 ports et 5 commutateurs à 4 ports	5 880
Olympique Solutions Informatiques	5 bacs de 500 pages pour imprimante « HP 4014/4015/M601 »	1 225
Présence Informatique inc.	8 projecteurs portatifs « BENQ »	6 480
Solotech Québec inc.	Équipements audiovisuels incluant l'assistance technique et la maintenance Période du 2017-09-08 au 2020-09-07	18 995
Spicers Canada ULC	8 000 cartons index blanc, 22½" x 35"	1 910
TELUS Solutions d'affaires, division de société TELUS Communications	Conversion de 159 licences « IVR Connector behind » vers « Genesys IVR Universal Connector version 8.0 »	11 365

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT (\$)
Veritiv Canada inc.	45 000 feuilles de papier couleur 23" x 35"	4 280
Veritiv Canada inc.	600 000 feuilles de papier blanc « Lynx », 8½" x 11"	6 570
Veritiv Canada inc.	576 000 feuilles de papier blanc « Husky », 17 ½" x 22 ½"	18 575
XYZ Technologie culturelle inc.	Téléviseur à écran interactif de 84" et support mural inclinable incluant transport, câbles, quincaillerie, installation et programmation	10 110

2. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : APPROVISIONNEMENT		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT (\$)
1105 Média inc.	Abonnement aux publications et services conseils du « Date Warehousing Institute » Période du 2017-10-01 au 2020-09-30	3 955
A.D.I. Art Design International inc.	10 fauteuils pour besoins ergonomiques	4 065
Amazon.ca	10 Webcams « Logitech C920 », 3 appareils spécialisés d'audioconférence « ClearOne CHAT 150 » et 3 trépieds pour Webcam	2 225
Amazon.ca	Câbles et extension microphones pour « Logitech Group »	2 115
Amazon.com	50 cordons boudinés pour casque d'écoute	1 150
Apple Canada inc.	3 « Ipad », 5 ^e génération	1 855
Ariva	18 000 feuilles de papier couleur, 23" x 35"	1 590
Articulate Global	5 licences « Articulate Studio 13 Pro »	6 675
Axure software solutions	3 licences du logiciel « Axure Pro, version 8 »	1 385
Axure software solutions	5 licences « Axure TEAM RP », version 8 incluant l'assistance technique et la maintenance Période du 2017-10-20 au 2018-10-19	3 675
Barracuda Networks Inc.	3 dispositifs virtuels « Barracuda Spam et Virus Firewall » Période du 2017-06-28 au 2020-06-27	24 550
Bell Canada	Location du lien réseau indicateur de performance (IP) entre le Digital Multiplex System (DMS) de Bell et le serveur Centre de traitement informatique (CTI) Période du 2017-04-01 au 2017-05-31	10 820
Bell Canada	2 ordinateurs « Dell Précision T3620 »	3 825
Best Buy	7 téléviseurs HD, 32" pour le remplacement des téléviseurs désuets à la suite du passage au décodeur numérique	2 165
BrowserStack inc	4 licences de tests parallèles pour 10 utilisateurs « Automate PRO » Période du 2017-05-02 au 2017-11-02	2 855

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT (\$)
Bureau en gros	9 cartouches d'encre noire pour imprimante « Lexmark MS710dn »	2 925
Bureau en gros	26 repose-pieds, 38 jeux d'onglets, 1 télécommande et 3 range-tout	1 130
Canac-Marquis Grenier ltée	Diverses pièces de quincaillerie Période du 2018-01-10 au 2020-03-31	10 000
Canadian Tire	Diverses fournitures Période du 2017-07-17 au 2018-07-16	3 000
Cisco Webex	Abonnement annuel pour la visioconférence « WEBEX » Période du 2017-04-10 au 2018-05-09	1 780
CleverBridge	3 licences « Lansweeper » de type premium pour la prise d'inventaire d'équipement et de logiciels Période du 2017-07-11 au 2020-07-10	8 505
Conval Québec	Valve pour réparation du barboteur du climatiseur - 4e étage, Québec	1 470
Corporate Express Canada inc.	50 cartouches d'encre noire pour imprimante « HP P4014 »	9 420
Corporate Express Canada inc.	25 lampes de bureau « Evolution Lighting » avec bras articulé - Mai 2017	1 400
Corporate Express Canada inc.	25 lampes de bureau « Evolution Lighting » avec bras articulé et 36 repose-pieds - Juin 2017	2 055
Corporate Express Canada inc.	25 lampes de bureau « Evolution Lighting » avec bras articulé et 36 repose-pieds - Septembre 2017	2 055
Corporate Express Canada inc.	25 lampes de bureau « Evolution Lighting » avec bras articulé et 12 tableaux d'affichage - Novembre 2017	2 810
Corporate Express Canada inc.	25 lampes de bureau « Evolution Lighting » avec bras articulé - Décembre 2017	1 400

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT (\$)
CPU Service inc.	3 imprimantes « Lexmark C920 » à 3 bacs d'alimentation de 520 feuilles	11 480
Décor S.T. inc.	Tissu de remplacement pour 11 toiles solaires motorisés incluant pièces et main-d'œuvre	3 735
Dufort et Lavigne ltée	Fourniture et équipement médical pour secourisme Période du 2017-04-01 au 2018-03-31	1 500
Dynacharge laser inc.	36 cartouches recyclées d'encre noire pour imprimante « HP M601DN »	2 765
Ebsco Canada ltée	Abonnement à la librairie Cochrane Période du 2018-01-01 au 2018-12-31	5 285
Équipement Benoit Bilodeau	2 souffleuses à neige « Yamaha », 6HP/ 24"	4 500
Ernest Green & Fils ltée	Matériel de reprographie Période du 2017-04-01 au 2020-03-31	9 000
Étiquette & Ruban adhésif Commerce inc.	5 000 feuilles d'étiquettes pour imprimante laser, 4" x 1"	1 120
Filtrindustries ltée	Crépine sur mesure pour la préfiltration d'eau potable sur l'entrée du 1125 Grande Allée	2 890
Forrester Research limited	2 licences « Role View Reader » pour l'accès aux documents de recherche de la firme Forrester Période du 2018-01-01 au 2018-12-31	16 525
Fournitures de bureau Denis inc.	12 tableaux blancs 48" x 72" et 4 calendriers sous-main	3 085
Fournitures de bureau Denis inc.	1 cartouche « HP 72 » pour imprimante « DesignJet », 48 supports empilables pour moniteur, 12 tableaux d'affichage de 36" x 48" en mousse « Euro » et 2 calendriers sous-main	2 420
Fresche solutions inc.	Droits d'utilisation d'une licence corporative « Media Solution » incluant l'assistance technique et la maintenance Période du 2018-01-01 au 2018-12-31	8 780

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT (\$)
Fujitsu Conseil (Canada) inc.	1 licence corporative de l'outil de chargement « Oracle » développé par Fujitsu	10 000
Gestock inc.	19 manteaux identifiés au logo de la RAMQ	2 810
Gestock inc.	Fourniture de vêtements de travail - Service de la gestion immobilière - Convention collective des ouvriers	1 000
Gestock inc.	Fourniture de vêtements de travail - Courrier, imprimerie et entrepôt - Convention collective des ouvriers	1 400
Grand & Toy Limitée	100 000 feuilles de papier 8½" x 11", 50 % recyclé	6 960
Grand & Toy Limitée	300 000 feuilles de papier 8½" x 14", 100 % recyclé	3 050
Grand & Toy Limitée	1 200 000 feuilles 8½" x 11" et 200 000 feuilles 11" x 17", 100 % recyclé	12 255
Grand & Toy Limitée	300 000 feuilles de papier 8½" x 14", 100 % recyclé	3 050
Grand & Toy Limitée	300 000 feuilles de papier 8½" x 14", 50% recyclé	2 790
Grand & Toy Limitée	2 400 000 feuilles 8½" x 11", 100 % recyclé	18 000
Grand & Toy Limitée	100 cartouches recyclées d'encre noire et 20 cartouches recyclées d'encre couleur pour imprimante « HP 4250 »	7 930
Hypertec Systèmes inc.	2 imprimantes « Dymo », 5 mini claviers, 5 lecteurs code à barres	1 300
ICIST, Conseil National de Recherches Canada	2 « Code de construction du Québec », 1 « Code de sécurité du Québec », 1 « Code prévention des incendies », 1 « Code national de l'énergie pour les bâtiments » et 1 « Guide de l'utilisateur »	1 265

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT (\$)
Informatique Pro Contact inc.	1 ordinateur portable « Lenovo ThinkPad X1 Yoga, 2 ^e génération » et 1 station d'accueil	2 590
Informatique Pro Contact inc.	4 serveurs « DELL PowerEdge »	19 995
Informatique Pro Contact inc.	100 moniteurs « DELL » 24"	21 830
ISACA	Adhésion à ISACA International - Québec et 10 forfaits corporatifs pour participation à différentes conférences Période du 2018-01-04 au 2018-05-31	1 500
Le Courrielleur inc.	Abonnement au « courrielleur.com » dans le cadre du Projet Carnet santé Québec Période du 2017-12-01 au 2018-11-30	1 800
Le Courrier Parlementaire	Abonnement électronique à « Le courrier parlementaire » Période du 2017-05-13 au 2018-05-12	2 000
Les boutiques Métiers d'art du Québec inc.	5 vases, 5 crayons à bille et 10 pendentifs - Événement reconnaissance 2017 (Retraites et 25 ans de service)	1 480
Les Équipements E.B.M.	8 étagères boulonnées	1 310
Les Équipements E.B.M.	9 poteaux et 66 tablettes pour étagères boulonnées	1 420
Les Industries Rouillard inc.	18 fauteuils pour salle de conférence	5 875
Les Industries Rouillard inc.	3 fauteuils pour salle de conférence	1 010
Les produits scientifiques ESBE	1 centrifugeuse « Hettich » pour prélèvements sanguins	1 875
Les Produits Tab du Canada ltée	Modification de 2 cabinets réseau « Eaton Wrightline Paramount » du Centre de traitement informatique (CTI) de Montréal pour le CTI de Ville St-Laurent	5 265
Les Produits Tab du Canada ltée	2 cabinets réseau « Eaton Wrightline Paramount » - Ville St-Laurent	17 550

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT (\$)
LexisNexis Canada inc.	Abonnement annuel au service de recherche en ligne « Lexis Advance Quicklaw » incluant support technique et maintenance Période du 2017-09-01 au 2018-08-31	1 310
Magasin Latulippe inc.	Chaussures et casques de sécurité - Service de la gestion immobilière Période du 2017-10-01 au 2018-09-30	1 500
Magasin Latulippe inc.	Chaussures de sécurité - Secteur du courrier imprimerie et entrepôt Période du 2017-12-01 au 2018-11-30	1 925
Mirego inc.	Service de support technique et maintenance des licences « Paperless Meeting » Période du 2017-09-01 au 2020-08-31	13 500
Musée national des beaux-arts	12 bagues, 4 tasses à cappuccino, 8 pendentifs et 46 chèques cadeaux - Événement reconnaissance 2017 (Retraites et 25 ans de service)	3 455
Novipro inc.	120 moniteurs « DELL » 24"	24 865
Olympique Solutions Informatiques	60 cartouches recyclées d'encre noire et couleur pour imprimante « HP 5500/5550 »	6 145
Olympique Solutions Informatiques	53 cartouches d'encre noire pour les imprimantes « Xérox 4622 » et « HP P4014 »	9 910
Olympique Solutions Informatiques	50 cartouches d'encre noire pour imprimante « HP P4014 »	9 420
Olympique Solutions Informatiques	8 cartouches recyclées d'encre noire et couleur avec bouteille récupératrice d'encre usagé pour imprimante « Lexmark C950 »	1 725
Olympique Solutions Informatiques	10 cartouches d'encre couleur pour imprimante « HP 5500/5550 »	3 655
Olympique Solutions Informatiques	100 cartouches d'encre noire pour imprimante « HP P4014 »	18 835
Olympique Solutions Informatiques	7 bouteilles récupératrices d'encre et 8 photoconducteurs/tambours noir et couleur pour imprimante « Lexmark CS921 »	2 290

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT (\$)
Pitney Bowes du Canada Ltée	600 litres de solution d'encollage « E-Z-Seal »	3 785
PME Secourisme	Fourniture et équipement médical pour secourisme Période du 2017-04-01 au 2018-03-31	1 000
Pouliot environnement commercial inc.	4 fauteuils et 1 table	2 155
Pouliot environnement commercial inc.	8 fauteuils et 3 tables	4 400
Présence Informatique inc.	1 projecteur HD mural incluant l'installation	1 885
Pro-tech graphique inc.	Pièces pour la presse « Komori » de l'imprimerie	1 790
QRX Groupe de Technologie	20 cartouches recyclées d'encre noire pour imprimante « HP CP4525DN »	1 885
QRX Groupe de Technologie	40 cartouches recyclées d'encre couleur pour imprimante « HP CP4025DN »	3 545
QRX Groupe de Technologie	10 cartouches d'encre couleur pour imprimante « HP 5500/5550 »	3 655
QRX Groupe de Technologie	50 cartouches d'encre noire pour imprimante « HP P4014 »	9 420
QRX Groupe de Technologie	50 cartouches d'encre noire pour imprimante « HP P4014 »	9 420
QRX Groupe de Technologie	20 cartouches recyclées d'encre noire pour imprimante « HP CP4025DN »	1 820
Raysource inc.	Ajout d'une rangée au système de rangement « Quadramobile » existant et ajout d'une nouvelle serrure et tirette de consultation	8 370
Raysource inc.	5 sections d'étagères adjacentes « Smartshelf de Montel » de 42" de large x 15" de haut comprenant chacune 7 tablettes	1 895

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT (\$)
Regroupement de réseaux en santé des personnes au travail	Adhésion au Regroupement de réseaux en santé des personnes au travail Période du 2017-04-01 au 2018-03-31	2 905
Régulvar inc.	500 cartes d'accès « HID Proxcard II »	2 750
Ressource Laser inc.	15 cartouches recyclées d'encre noire pour imprimante « HP 5500/5550 »	1 575
Sapien Technologies inc.	12 licences « PowerShell Studio 2017 » incluant assistance technique et maintenance Période du 2017-11-14 au 2018-11-13	5 245
Shopper + inc.	500 casques d'écoute légers « Maxell »	2 495
Société canadienne des postes	Abonnement à un forfait pour 100 000 consultations d'adresses complètes WEB Période du 2018-02-01 au 2019-01-31	15 000
Société canadienne des postes	Abonnement aux données des codes postaux et adresses Période du 2018-01-01 au 2018-12-31	6 800
Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)	Abonnement au guide pratique de l'Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI) Période du 2017-04-01 au 2018-03-31	2 000
Softchoice LP	3 serveurs de réseau « Sonoma » incluant les rateliers	19 175
Softchoice LP	20 licences « VanDyke SecureCRT 8.3 » incluant l'assistance technique et la maintenance Période du 2018-03-07 au 2021-03-06	3 050
Sparx Systems Pty Ltd	17 licences partagées du produit « Entreprise Architect » Période du 2017-07-01-2018-06-30	5 425
Spicers Canada ULC	Matériel de reprographie	6 000
Spicers Canada ULC	160 000 feuilles de papier 8½" x 11", 30 % recyclé et 15 000 feuilles de papier ivoire 8½" x 11"	2 340
Supérieur Propane	Fourniture de propane Période du 2017-03-01 au 2020-02-29	3 000
Technirack	Matériel pour système de rangement sécuritaire et fonctionnel pour les équipements de relève dans le cadre du réaménagement de l'atelier réseautique et serveurs	2 155

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT (\$)
Teknion / Roy & Breton inc.	Mobiliers et éléments structuraux Période du 2017-04-01 au 2018-03-31	20 000
Teknion / Roy & Breton inc.	Lot de surfaces de travail ajustables et ergonomiques pour modification des postes au 1125 Grande Allée, 1 ^{er} étage	20 000
TELUS Solutions d'affaires, division de société TELUS Communications	26 modules réseaux « Cisco »	6 235
The Medical Letter, inc.	Abonnement au site Web « The Medical Letter » Période du 2017-03-10 au 2018-03-09	1 040
Toxyscan technologie inc.	Abonnement annuel des droits d'utilisation du logiciel « Toxyscan » Période du 2017-12-15 au 2018-12-14	1 695
Ultramar	2 492 litres de diesel pour la génératrice	2 090
UpToDate inc.	Licence corporative pour l'utilisation du site « Uptodate » pour 17 usagers Période du 2017-05-01 au 2018-04-30	14 170
Wilson & Lafleur Ltée	Abonnements au Code civil du Québec (7), au Code de procédure civile (6) et au Code criminel (1) Période du 2018-01-01 au 2018-12-31	1 120
Wolters Kluwer Limited	Abonnement au « Contrat des organismes publics québécois », feuilles mobiles Période du 2017-06-01 au 2018-06-01	1 660
Wolters Kluwer Québec Ltée	Abonnement à « Le contrôle judiciaire de l'action gouvernementale »	1 405
Xérox Canada Ltée	Location d'un appareil multifonctions « WC7835 » Période du 2017-06-12 au 2022 06-11	9 830
Xérox Canada Ltée	Location d'un appareil multifonctions « WC8035 » Période du 2017-09-01 au 2022 08-31	21 455
Xérox Canada Ltée	Location d'un appareil multifonctions « WC8035 » Période du 2017-10-01 au 2022-07-31	21 465

**QUESTION GÉNÉRALE NO 7
CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE
LE 1^{er} AVRIL 2017 ET LE 28 FÉVRIER 2018**

UNITÉ ADMINISTRATIVE : RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

1. CONTRATS CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES : SERVICES DE NATURE TECHNIQUE

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT (\$)
Av-Tech inc.	Réparation des portillons Période du 2017-05-01 au 2020-04-30	6 150
Cyber Cat inc.	Service de télécopie des infolettres transmises aux pharmaciens Période du 2017-04-01 au 2018-03-31	7 750
Data Gestion des communications	1 160 000 formulaires « Porte-carte », français et anglais	21 435
Data Gestion des communications	686 000 formulaires « Porte-carte », français et anglais	18 890
Data Gestion des communications	624 000 papillons « Don d'organes », français et anglais	15 980
Dataglobe	Entretien et service d'assistance technique du système d'alimentation sans coupure Période du 2017-04-01 au 2020-03-31	23 860
Deschamps Impression inc.	135 000 dépliants « Ce que prévoit le régime d'assurance médicaments », français et anglais	10 340
Deschamps Impression inc.	235 000 papillons « Don d'organes », français et anglais	12 360
Deschamps Impression inc.	100 000 papillons « Bientôt 18 ans ? »	1 775
Écono expert	Lavage des tapis et des chaises de bureau au 1125 Grande Allée Ouest Période du 2017-05-26 au 2017-06-25	19 680
Enveloppe Concept inc.	80 000 enveloppes envoi avec fenêtre et numéro de permis	2 550
Enveloppe Laurentide inc.	2 000 enveloppes envoi et retour pour le « Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique »	1 445
Enveloppe Québec Limitée	10 000 enveloppes pochettes 10 3/8" x 15"	3 435
Enveloppe Québec Limitée	5 000 enveloppes envoi « État de compte »	4 635

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT (\$)
Enveloppe Royal inc.	100 000 enveloppes envoi et 20 000 enveloppes retour « Demande de remboursement assurance responsabilité »	2 970
Enveloppe Royal inc.	30 000 enveloppes envoi « Demande de renseignements aux personnes assurées » et 300 000 enveloppes envoi « Avis de décision »	8 525
Enveloppe Royal inc.	20 000 enveloppes retour pour assurance médicament	1 360
GoSecure inc.	Maintenance pour 435 clés RSA Période du 2017-08-01 au 2020-07-31	16 285
Groupe AGF Accès inc.	Inspection du système d'échafaudage suspendu temporaire et câbles d'assurance horizontaux permanents Période du 2017-06-15 au 2020-06-14	8 000
Impecca image et impression inc.	Montage, fourniture de matériel de photogravure et impression Période du 2017-07-01 au 2019-06-30	7 020
Imprimerie Sociale	479 800 dépliants « Régime public d'assurance médicaments, ce qu'il vous en coûte » et 2 100 affiches, français et anglais	14 495
Service d'extincteurs Neufchatel inc.	Inspection et entretien des extincteurs portatifs Période du 2017-06-01 au 2020-05-31	5 990
Supremex inc.	300 000 enveloppes retour avec numéro de permis et 10 000 enveloppes réponse	8 025
Supremex inc.	430 000 enveloppes réponse pour le réseau des authenticateurs 5" x 9"	9 425

2. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : SERVICES DE NATURE TECHNIQUE		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT (\$)
Agences Cloutier inc.	35 étampes et 20 tampons de rechange	1 085
Aspose Pty Ltd	Assistance technique et maintenance pour les licences « Aspose PDF for.Net et Aspose Words for.Net » Période du 2017-07-01 au 2018-06-30	6 580
Association des pharmaciens du Canada	Abonnement de 5 licences « E-CPS » Période du 2017-11-13 au 2020-11-12	5 685
Audiothèque L'oreille qui lit	Abonnement pour diffusion et mise à jour de 18 dépliants sur serveur vocal Période du 2017-07-01 au 2019-06-30	3 200
Azimet Sténo	Services de sténographie	1 550
Bell Canada	Inscription dans les pages bleues Période du 2017-12-01 au 2018-11-30	7 000
Boisjoly, Bédard & Associés inc.	Services de sténographie Période du 2017-04-01 au 2018-03-31	7 000
Centre agricole Neuville inc.	Mise au point annuelle du tracteur et réparation - Octobre 2017	1 485
Centre agricole Neuville inc.	Remplacement de pièces sur le tracteur - Juillet 2017	1 010
Centre agricole Neuville inc.	Remplacement de pièces sur le tracteur - Décembre 2017	1 236
Chem-Aqua, division de NCH Canada inc.	Nettoyage des tours d'eau et du bassin Période du 2017-11-01 au 2018-05-31	12 000
Chubb Edwards	Équipement et installation pour la liaison du système d'alarme incendie à une centrale de surveillance - 1125 Grande Allée Période du 2017-05-01 au 2020-04-30	5 075
Claude Buisson, sténographe officielle	Services de sténographie	2 185
Compagnie Office Machines	Réparation de calculatrices et d'horodateurs Période du 2017-04-01 au 2018-03-31	1 000
Composition Orléans inc.	2 panneaux de vinyle pour l'identification de deux étages, 64" x 84" incluant l'installation	1 280

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT (\$)
Compro Communications inc.	Travaux en studio pour enregistrements audios ponctuels, à la pièce, de messages destinés aux utilisateurs du système de réponse vocale aux personnes assurées Période du 2017-04-01 au 2018-03-31	5 000
Conception Interat inc.	Assistance technique et maintenance de la solution « Interat » Période du 2017-07-07 au 2020-07-06	11 070
Cutter Consortium	Accès à la banque de connaissances « Architecture d'entreprise » Période du 2017-05-15 au 2018-07-14	3 435
Datacard Canada inc.	Assistance technique et maintenance pour « iCap Software » Période du 2018-01-01 au 2018-12-31	1 940
Enveloppe Concept inc.	85 000 enveloppes retour - personne assurée	2 955
Enveloppe Concept inc.	175 000 enveloppes fenêtre	5 425
Enveloppe Laurentide inc.	2 000 enveloppes retour et 2 000 enveloppes envoi	1 480
Environex	Échantillonnage et analyse en laboratoire de l'eau des tours d'eau - Prévention légionellose - Québec Période du 2017-06-01 au 2020-05-31	8 785
Équifax Canada inc.	Services de recherche pour recouvrement Période du 2017-04-01 au 2018-03-31	2 500
Équifax Canada inc.	Services de recherche pour enquêtes Période du 2017-04-01 au 2018-03-31	10 000
Euromart corporation du Canada	Nettoyage des chaises de bureau - 800 Place D'Youville	1 040
Extal installation et réaménagement de mobilier de bureau inc.	Service d'assemblage, de démantèlement et d'ajustement de mobilier intégré Période du 2017-04-01 au 2018-03-31	5 000
Franklin Empire Division Électro-Mécanik	Réparation de moteur et achat de fourniture de matériel électrique Période du 2017-09-01 au 2020-08-31	12 000
Frédéric Simard (Réparation SIM)	Réparations et pièces de fauteuils multitâches et chaises Période du 2017-04-01 au 2018-03-31	5 000

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT (\$)
Groupe Gagnon inc. (9247-9724 Québec inc.)	Destruction sur place de documents confidentiels - Montréal Période du 2017-03-01 au 2020-11-30	7 500
Groupe Negotel	Service Internet pour relier le système d'alarme à la centrale de surveillance de CHUBB Edwards - 1125 Grande Allée	1 295
IBM Canada ltée	Assistance technique et maintenance pour 4 serveurs « IBM Power AIX » Période du 2018-03-01 au 2019-02-28	4 670
Industrielle alliance assurance et services financiers inc.	Entretien et nettoyage après déménagement à l'édifice du 1122 Grande Allée	1 600
Industrielle alliance assurance et services financiers inc.	Services d'agence de sécurité pour le déménagement dans les espaces locatifs au 1122, 1126 et 1134 Grande Allée Période du 2017-04-01 au 2018-03-31	3 000
Industrielle alliance assurance et services financiers inc.	Nettoyage des chaises de bureau - 1122, 1126 et 1134 Grande Allée Période du 2017-06-01 au 2017-05-31	6 770
Industrielle alliance assurance et services financiers inc.	Nettoyage des appareils électroménagers dans les espaces locatifs - 1122, 1126 et 1134 Grande Allée Période du 2017-07-01 au 2018-06-30	7 740
Industrielle alliance assurance et services financiers inc.	Frais pour couvrir la détérioration prématurée des surfaces de tapis due à l'utilisation du valet pour la livraison du courrier au 1122, 1126 et 1134 Grande Allée Période du 2015-01-01 au 2016-12-31	5 035
Industrielle alliance assurance et services financiers inc.	Entretien et nettoyage post-déménagement au 1122 et 1126 Grande Allée Période du 2017-12-01 au 2018-06-30	5 250
Ingénierie Carmichael ltée	Entretien des unités « Liebert »	2 465
Installation Q.S.P.	Démontage, remontage et ajustement de mobilier intégré	4 345
Irosoft inc.	Assistance technique et maintenance de 4 licences « XSL-Formater V5.2 » Période du 2017-04-26 au 2020-04-27	4 200
Joule inc.	Placement publicitaire sur www.santeinc.com	1 800
L.E.D. Concept inc..	Réparation des panneaux identificateurs dédiés aux vélos	3 875

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT (\$)
La Capitale Immobilière MFQ inc.	Nettoyage des chaises de bureau - 525 René-Lévesque Période du 2017-05-25 au 2018-05-24	3 460
La Capitale Immobilière MFQ inc.	Nettoyage des chaises de bureaux - Montréal Période du 2017-05-18 au 2018-05-17	3 595
La Capitale Immobilière MFQ inc.	Divers travaux d'entretien ménager - Montréal Période du 2017-11-01 au 2018-10-31	7 350
La Capitale Immobilière MFQ inc.	Location d'espaces de stationnement - Montréal Période du 2017-04-01 au 2018-03-31	16 260
Lavage de vitres J.M. Rouleau inc.	Nettoyage des vitres intérieures - 1125 Grande Allée Période du 2017-09-07 au 2017-11-30	3 300
Le groupe Domo sécurité inc.	Installation d'un système de témoin lumineux pour le Centre de relations clientèle - Montréal	2 055
Le Magazine Protégez-vous	Placement publicitaire dans le cadre de la campagne 2017-2018 « Utilisation de la carte d'assurance maladie et bonnes pratiques »	3 500
Le Traiteur Les Allants Ltée	180 déjeuners santé pour le Rendez-vous estival - Montréal	1 155
Les agences Robert Janvier Ltée	Installation de 3 pentures intelligentes pour régler un problème récurrent au niveau des contrôles d'accès sur les portes de la salle polyvalente et de la salle des premiers soins	2 145
Les Ateliers Styltec inc.	Services de réparations de chaises Période du 2017-11-01 au 2018-10-31	5 000
Les Copies de la Capitale inc.	Divers travaux de reproduction Période du 2017-04-01 au 2018-03-31	6 000
Les entreprises d'imperméabilisation RAE inc.	Divers travaux d'étanchéité - 1125 Grande Allée Période du 2017-08-23 au 2018-03-31	3 000
Les Entreprises MRA Paysagistes inc.	Réparation de la voie asphaltée - 1125 Grande Allée	1 725
Les équipements d'arpentage CANSEL inc.	Maintenance pour 8 licences de « Autodesk Building Design Suite Premium » Période du 2017-05-02 au 2018-05-01	9 200
Les Photographes Kedl Ltée	Services de photographie en studio Période du 2017-04-01 au 2018-03-31	1 200
Louise Desharnais, s.o.	Services de sténographie	1 085

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT (\$)
Louise Desharnais, s.o.	Services de sténographie	1 030
Med-Express inc.	Transport de prélèvements, vaccins et matériel médical Période du 2017-04-01 au 2018-03-31	1 500
Moore Canada Corporation	400 000 exemplaires de chèque à impression au laser	11 620
Onsolve	Assistance technique et maintenance pour 2 licences « Tel Alert » Période du 2018-04-01 au 2021-03-31	7 890
Open Text	Assistance technique et maintenance de 635 licences « French Imaging for Windows Standard Edition » Période du 2018-04-01 au 2019-03-31	19 015
Pelletier Déco Surfaces	Réparation du couvre-plancher de la cafétéria	1 195
Pomerleau inc.	Location de roulottes pour divers chantiers de construction Période du 2017-11-16 au 2018-11-16	13 200
Protection incendie idéal inc.	Services d'inspection des systèmes de gicleurs Période du 2017-08-01 au 2020-07-31	1 880
Protection Incendie Viking inc.	Remplacement du dispositif anti-refoulement	6 990
Purolator Courrier	Services de messagerie rapide pour expédition Période du 2018-02-01 au 2018-06-30	3 000
Réseau Action TI Québec	Réservation de 2 tables pour le gala des Octats - 25 mai 2017	3 020
Riopel, Gagnon, Larose & associés	Services de sténographie	1 550
Rolland Jones	Services techniques pour la production de la carte d'assurance maladie	24 000
Service Alimentaire Le Gourmet inc.	Service de traiteur - Évènement reconnaissance (retraites et 25 ans de service) - 1 ^{er} juin 2017	2 520
Signalisation Première Ligne inc.	Marquage de la chaussée des stationnements et des voies automobiles intérieures et extérieures	7 000
Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)	Services de recherche juridique et Plumitifs Période du 2017-04-01 au 2018-03-31	23 510
Stagnito Partners Canada inc.	Placement publicitaire sous forme de bannière dans l'infolettre courriel de professionsante.ca pour la campagne 2017-2018 « Rendez-vous santé Québec », durée 7 jours	4 520

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT (\$)
Sténofac inc.	Services de sténographie	1 455
Supremex inc.	10 000 enveloppes réponse et 60 000 enveloppes retour - Recouvrement	3 705
Supremex inc.	960 000 enveloppes envoi avec fenêtre et numéro de permis	21 685
Systèmes de Sécurité Chubb	Correction de déficiences sur le système d'alarme incendie	7 010
Teknion / Roy & Breton inc.	Installation de 106 panneaux de verre sur les postes de travail - Montréal	15 320
Teknion / Roy & Breton inc.	Modification de postes de travail - 7 ^e étage du 1125 Grande Allée	9 935
Twilio inc.	Service d'appel téléphonique automatisé afin de confirmer les rendez-vous avec les utilisateurs du système de la prise de rendez-vous avec un médecin de famille Période du 2017-05-01 au 2018-06-30	5 950
Ventilation C.F. inc.	Installation d'une porte d'accès pour le barboteur (outil de mesure du tritium dans l'air) du système de ventilation - Québec	1 855
Veolia ES Canada Services Industriels inc.	Nettoyage annuel des grilles, drains et trous d'homme dans le stationnement du 1125 Grande Allée	4 685
Vidéotron inc.	Abonnement au modem câble haute vitesse Affaire pour le poste libre-service - Montréal Période du 2017-06-06 au 2020-06-05	2 410
Vidéotron inc.	Abonnement au modem câble haute vitesse dans l'aire de jeux - Montréal Période du 2017-07-13 au 2020-08-12	1 735
Vidéotron inc.	Abonnement internet Haute vitesse Affaire - Montréal (local 813) Période du 2017-09-06 au 2020-09-05	1 440
VuduMobile inc.	Services infonuagiques d'envoi automatisé de SMS pour le Carnet santé Québec	20 000

**QUESTION GÉNÉRALE NO 7
CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE
LE 1^{er} AVRIL 2017 ET LE 28 FÉVRIER 2018**

UNITÉ ADMINISTRATIVE : RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

1. CONTRATS CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES : SERVICES PROFESSIONNELS

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT (\$)
2168-4907 Québec inc. (Advanis Jolicoeur)	Sondage téléphonique auprès des personnes ayant utilisé le Guichet d'accès à un médecin de famille en ligne Période du 2017-11-10 au 2018-02-02	5 890
9198-1118 Québec inc. (Segma Recherche)	2 sondages téléphoniques auprès des personnes assurées ayant demandé le remplacement de leur carte d'assurance maladie	7 500
9198-1118 Québec inc. (Segma Recherche)	Sondage électronique sur la qualité de vie au travail Période du 2017-11-06 au 2018-06-30	17 900
Bureau des intervieweurs professionnels (B.I.P.) (1988) inc.	Réalisation de 3 groupes de discussion concernant la compréhension du formulaire « Avis de renouvellement de la carte d'assurance maladie » expédié aux personnes assurées Période du 2017-05-17 au 2017-06-22	11 575
Groupe conseil CFC inc	11 formations « Gestion du temps et des priorités », 1 journée, 220 participants	15 345
Groupe Nexio Inc.	Services d'accompagnement pour l'implantation et l'entretien des produits « Google Analytics » et « Google Tag Manager » Période du 2017-10-30 au 2018-06-30	16 490
Infras information recherche et analyse de la société inc.	Sondage téléphonique auprès des personnes s'étant présentées à un bureau d'accueil Période du 2017-11-10 au 2018-02-02	8 200
Stratégie Organisation et Méthode Som inc.	Sondage téléphonique auprès des personnes ayant utilisé le système de facturation à l'acte « FacturActe » Période du 2018-03-02 au 2018-05-31	11 950
Versalys	Formation « Word 2013 », 3 jours, 8 participants	1 785

2. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : SERVICES PROFESSIONNELS		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT (\$)
2969-9899 Québec inc. (Claude A. Sarrazin)	Expertise informatique dans le cadre d'un dossier juridique	1 545
9113-0492 Québec inc (René Villemure, éthicien)	Conférence « Éthique stratégique - Décider avec justesse dans l'incertitude » destinée aux membres du conseil d'administration, 90 minutes, 25 participants	3 500
9113-0492 Québec inc (René Villemure, éthicien)	Services conseils portant sur l'actualisation des valeurs organisationnelles Période du 2017-10-30 au 2018-03-31	21 000
9225-1347 Québec inc (Gestion GS)	Comité de travail sur les prothèses auditives dans le cadre des travaux d'élaboration des exigences de l'appel d'offres pour les prothèses assurées du programme des aides auditives Période du 2017-03-31 au 2018-03-30	7 000
9291-0413 Québec inc. (SEBINSPIRE)	2 conférences « La collaboration et le travail d'équipe » incluant les droits compensatoires de captation, 75 minutes	4 000
A2L Conseils	Services conseils et d'accompagnement en gestion de la main-d'oeuvre Période du 2017-05-15 au 2017-07-31	19 980
Acti-Com inc.	Formation « L'Écriture stratégique », 2 jours, 40 participants	4 700
Akoustika management inc.	Comité de travail sur les prothèses auditives dans le cadre des travaux d'élaboration des exigences de l'appel d'offres pour les prothèses assurées du programme des aides auditives Période du 2017-03-31 au 2018-03-30	7 000
AVALERIS inc.	Accompagnement pour la migration de « Forefront Identity Manager (FIM) » à « Microsoft Identity Manager (MIM) »	4 500
Carmen Robertson	Rédaction de descriptions d'emploi d'encadrement Période du 2017-05-30 au 2018-12-31	15 000
Dr Bernard Millette	Expertise médicale dans le cadre de 2 dossiers d'enquête Période du 2016-08-26 au 2018-12-31	20 000
Dr Michel Aubé	Expertise médicale dans un dossier d'enquête	20 000

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT (\$)
Étude W.-N. Poulin & associés, H. J.	Services de huissiers	1 970
Forrester Research limited	150 unités de services pour l'accès aux services des analystes de « Forrester » Période du 2017-06-01 au 2018-05-31	16 310
Gagnon Sénéchal Coulombe inc.	Services de huissiers - Québec Période du 2017-04-01 au 2018-03-31	5 000
Gilles Cagnone	Comité de travail sur les prothèses auditives dans le cadre des travaux d'élaboration des exigences de l'appel d'offres pour les prothèses assurées du programme des aides auditives Période du 2017-03-31 au 2018-03-30	7 000
Jean Alain Corbeil, Arbitre	Services d'arbitrage	1 925
Jeffrey Barkun Office inc.	Expertise médicale dans le cadre d'un dossier juridique	5 000
JM Bouchard Psychologie inc.	Expertise médicale	2 250
Lee-Gosselin et Associés Ltée	Services professionnels en éthique organisationnelle	18 500
Les avocats Le Corre et associés S.E.N.C.R.L.	Conseils stratégiques et juridiques	1 425
Les avocats Le Corre et associés S.E.N.C.R.L.	Conseils stratégiques et juridiques	1 205
Les services d'arbitrage de Berthier inc.	Services d'arbitrage	1 120
Lizotte Médico-Experts	Expertise médicale - 10 dossiers	24 340
Mathieu Hotton, audiologiste	Comité de travail sur les prothèses auditives dans le cadre des travaux d'élaboration des exigences de l'appel d'offres pour les prothèses assurées du programme des aides auditives Période du 2017-03-31 au 2018-03-30	7 000
Monette Barakett S.E.N.C.	Expertise juridique Période du 2017-06-13 au 2017-07-13	20 000
Nathalie Gauthier MD	Expertise médicale dans le cadre d'un dossier d'enquête	4 695

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT (\$)
NCC Group Security Services Corporation	Évaluation dans le cadre de SecurSanté (Dossier Santé Québec) - Dispositifs Gemalto	10 000
Paquette et Associés S.E.N.C., Huissiers de Justice	Services de huissiers	1 000
Regroupement de réseaux en santé des personnes au travail	Formation « Prévention et résolution des différends », 7 heures, 20 participants	2 600
Ronald Choquette, audiologiste	Comité de travail sur les prothèses auditives dans le cadre des travaux d'élaboration des exigences de l'appel d'offres pour les prothèses assurées du programme des aides auditives Période du 2017-03-31 au 2018-03-30	7 000
Saulnier Robillard Lortie huissiers de justice inc.	Services de huissiers pour des dossiers d'enquête Période du 2017-04-01 au 2018-03-31	20 000
Saulnier Robillard Lortie huissiers de justice inc.	Services de huissiers pour des dossiers d'enquête Période du 2017-04-01 au 2018-03-31	6 000
Services informatiques Jean-Jacques Raymond	Diagnostic sur le système « MOTE » de la plateforme centrale Période du 2017-05-01 au 2017-06-30	7 000
Services informatiques Jean-Jacques Raymond	Implantation et solution pour la plateforme centrale Période du 2017-07-10 au 2017-10-21	21 000
Services professionnels et administratifs Drummond	Services d'arbitrage	14 415
Services professionnels et administratifs Drummond	Services d'arbitrage	1 675
Services professionnels et administratifs Drummond	Services d'arbitrage	8 110
Services professionnels et administratifs Drummond	Services d'arbitrage	4 320
Services professionnels et administratifs Drummond	Services d'arbitrage	2 685
Services professionnels et administratifs Drummond	Services d'arbitrage	1 140
Services professionnels et administratifs Drummond	Services d'arbitrage	5 545

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT (\$)
Service Régional d'interprétariat de l'Est du Québec inc.	1 service d'interprétation (langage des signes) pour la formation « Programme d'information et de préparation à la retraite », 2 jours, 1 participant	1 735
Simon Potvin-Goulet	Services de communications - Capsule Carnet santé Québec	22 300
Stratégie Organisation et Méthode Som inc.	Sondage téléphonique omnibus sur les frais accessoires Période du 2017-06-12 au 2017-07-14	2 500
Systèmes de contrôle Actif Soft DB inc.	Analyse acoustique et proposition de solution au Centre de relations clientèle - Montréal	4 965
WSP Canada inc.	Services d'arpentage pour le projet de réparation du stationnement intérieur	4 535

QUESTION GÉNÉRALE NO 7
CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE
LE 1^{er} AVRIL 2017 ET LE 28 FÉVRIER 2018

UNITÉ ADMINISTRATIVE : RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

1. CONTRATS CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES : TRAVAUX DE CONSTRUCTION

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT (\$)
Protection Incendie Viking inc.	Travaux de réparation, de vérification et d'inspection des systèmes d'extincteurs automatiques Période du 2017-11-01 au 2020-10-31	18 805

2. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : TRAVAUX DE CONSTRUCTION

NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT (\$)
Construction Citadelle	Peinture du mur situé devant les ascenseurs du RDC et protection murale	4 200
Pierre Boily électrique inc.	Raccordement de 33 colonnettes au 8 ^e étage du 1125 Grande Allée dans le cadre du « Projet de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du siège social »	2 305
Pierre Boily électrique inc.	Raccordement de 59 colonnettes au 4 ^e étage du 1125 Grande Allée dans le cadre du « Projet de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du siège social »	4 115

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 8

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2017-2018 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par la sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, en indiquant :

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par le biais de son site internet ou autre moyen de communication.

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
- d) le montant accordé;
- e) les motifs de la demande;
- f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

RÉPONSE NO 8

Aucun contrat octroyé en 2017-2018 a fait l'objet d'un supplément comme prévu à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

Ces informations seraient toutefois disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 9

Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
- b) la grille d'évaluation des soumissions;
- c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;
- d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
- e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

RÉPONSE NO 9

Ces informations sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 10

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2017-2018, en indiquant, pour chaque contrat :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le coût;
- d) l'échéancier;
- e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.

RÉPONSE NO 10

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 11

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2017-2018 :

- a) Liste de toutes ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;
- b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
- c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
- d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
- e) une description de son mandat;
- f) la date de début de son contrat;
- g) la date prévue de fin de son contrat;
- h) sa rémunération annuelle.

RÉPONSE NO 11

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 12

Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.
- m) Nombre et liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI pour les 10 dernières années.

RÉPONSE NO 12

Les informations demandées pour c), e), g), h), j) et k) ne semblent pas pertinentes à l'exercice de l'étude des crédits.

- n) Sept pénalités pour non-respect de contrats.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le Tableau de bord en ressources informationnelles à l'adresse suivante :

<https://tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/tableau-de-bord/> à l'exception des réponses aux sous-questions c), e), g), h), j), et k) qui semble non pertinentes à l'exercice d'étude des crédits.

Voir tableau ci-joint pour les autres éléments de réponse.

a) Nom du projet	b) Nature du projet	d) Montant initialement prévu pour l'ensemble du projet (en milliers \$)	f) Les sommes totales engagées à ce jour (en milliers \$)	i) Pourcentage de réalisation à ce jour	j) Analyse des opportunités offertes par les logiciels libres effectuée ?
Transmission des demandes de frais facturés aux personnes assurées (FFPA) (VPRP-53) Étape en cours : Dossier d'affaires	Le projet consiste à améliorer et faciliter la transmission et la gestion des demandes remboursées de frais facturés par un professionnel de la santé en lien avec un service assuré et à remplacer, en tout ou en partie, un outil maison (DMU) désuet et jugé "critiqué" pour l'organisation.	Entre 1 M\$ et 2,49 M\$	-	0,00%	N/A
Ajout IPS et résidents à Rendez-vous santé Québec (RVSQ) (VPRP-64) Étape en cours : Dossier d'affaires	Le projet de Loi no 130 - Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux a été modifiée par le Ministre pour permettre l'ajout de certaines catégories de professionnels de la santé dans RVSQ. Des modifications informatiques sont prévues pour donner suite à cette demande, puisque le service RVSQ a été développé pour la prise de rendez-vous avec un médecin de famille et que les systèmes de la Régie ne sont pas adaptés pour permettre la mise en œuvre de ces changements. Le MSSS a sollicité la Régie afin que les résidents et les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) soient intégrés au service RVSQ dans les plus brefs délais.	Entre 250 k\$ et 999,99 k\$	-	0,00%	N/A
Rehaussement du registre des usagers (VPTI-36) Étape en cours : Dossier d'affaires	Le présent projet concerne la réalisation d'un dossier d'affaires initial permettant l'analyse du rehaussement du Registre des usagers (RU).	5 M\$ et plus	26,30 \$	0,00%	N/A
Évolution Oracle Forms (VPTI-40) Étape en cours : Réalisation	Ce projet vise l'évolution de la technologie Oracle Forms afin de permettre à la Régie de maintenir ses systèmes de mission à un haut standard de qualité et, par le fait même, d'être en adéquation avec ses orientations technologiques et les tendances du marché.	Entre 250 k\$ et 999,99 k\$	81,06 \$	22,19%	Non
Évolution courtage applicatifs - Biztalk (VPTI-41) Étape en cours : Réalisation	Ce projet vise l'évolution des services d'infrastructures de base soutenant la mission en effectuant la migration des services « Biztalk » et Framework.NET 3.5 vers Framework.NET 4 sur une infrastructure fiable, à jour et offrant une capacité d'évolution sécuritaire pour les systèmes de mission y résidant (Windows 2016). Ce projet permet également de déléster les serveurs Windows 2003 en orientant la migration vers des serveurs Windows 2016. Par ce projet, la Régie bénéficiera de l'assistance technique du manufacturier jusqu'en octobre 2026 pour assurer les niveaux de services et la sécurité de ses services d'affaires.	Entre 1 M\$ et 2,49 M\$	480,37 \$	33,89%	Non
Évolution virtualisation (VPTI-42 et VPTI-46) Étape en cours : Réalisation	Afin d'optimiser la prise en charge de l'ensemble des systèmes de la Régie, le dossier propose de procéder à l'intégration et la consolidation des infrastructures technologiques et des processus de gestion supportant la virtualisation de la capacité de traitement.	Entre 2,5 M\$ et 4,99 M\$	864,39 \$	22,56%	Non
Évolution des services d'infrastructures de gestion des bases de données opérationnelles (SGBD) (VPTI-43 et VPTI-51) Étape en cours : Dossier d'affaires	Les infrastructures soutenant les données opérationnelles sont basées sur la technologie Oracle. Les données opérationnelles sont importantes car elles soutiennent les systèmes de mission de la Régie. En 2015, la Régie octroyait un contrat de 5 ans avec Oracle pour permettre la gestion de ses données. Le contrat en vigueur prendra fin en 2020. Une nouvelle solution technologique est donc nécessaire. Un dossier d'affaires est requis et permettra de recommander quel scénario est le plus approprié à long terme pour support l'actif opérationnel de la Régie.	5 M\$ et plus	137,39 \$	0,00%	N/A
Récupération info sécurité (VPTI-44) Étape en cours : Réalisation	Afin de faciliter le travail de tous les intervenants participant à la gestion des accès, un processus d'alimentation continue a été mis en place. Ce processus vise la qualité des données des accès grâce aux mises à jour de l'information et du référentiel au fur et à mesure de leur évolution.	Entre 1 M\$ et 2,49 M\$	294,14 \$	23,87%	N/A
Rehaussement des postes de travail (VPTI-45) Étape en cours : Réalisation	Effectuer la migration du système d'exploitation sur les postes de la Régie, passant de Windows 7 à Windows 10 en prévision de la fin du support du système d'exploitation actuel en janvier 2020.	Entre 1 M\$ et 2,49 M\$	159,81 \$	8,45%	Non
Rehaussement RU pour l'IPO (VPTI-47) Étape en cours : Réalisation	En octobre 2016, le MSSS déposait à la Régie un mandat accompagné d'un dossier d'orientation visant le rehaussement du registre des usagers (RU) principalement dans l'objectif de la mise en place d'un index patient organisationnel (IPO) unique pour le RSSS et éventuellement pour le SSSS. Cet IPO vise l'identification unique de chaque usager peu importe où celui-ci reçoit ses soins de santé. Le RU deviendra alors la source autoritaire d'alimentation de l'IPO.	Entre 250 k\$ et 999,99 k\$	480,28 \$	34,88%	Non
Fédération d'identité (VPTI-49) Étape en cours : Réalisation	Actuellement, la plupart des établissements publics versent l'information relative à tout vaccin inoculé à un usager du réseau de la santé au registre de vaccination de l'INSPQ. À la suite d'un changement réglementaire, l'INSPQ mettra en place, pour le 31 décembre 2018, des services Web pour ses autres clientèles devant verser cette information au registre. Un ou deux sites pilotes doivent être déployés pour le 31 mars 2018. La Régie a été appelée à collaborer au projet pour la dimension de sécurisation des nouveaux services en mettant en place une fédération d'identité. Celle-ci repose sur la réutilisation de certains actifs du DSO que sont le registre des intervenants (RI) et l'infrastructure à clé publique, SecurSanté.	Entre 250 k\$ et 999,99 k\$	248,49 \$	38,80%	Oui

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 13

Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2017-2018 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes :

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement;
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - I. a) au Québec;
 - II. b) à l'extérieur du Québec.

RÉPONSE NO 13

La réponse s'applique à l'ensemble des opérations de la Régie de l'assurance maladie.

	2017-2018 ¹
a) La photocopie ⁴	127 369 \$
b) et c) Le mobilier de bureau et l'ameublement	1 602 204 \$ ²⁻³
e) Les distributeur d'eau de source	0 \$
f) g) h) Les frais de transport, frais d'hébergement et frais de repas	228 613 \$
i) Le remboursement des frais d'alcool et de fêtes	0 \$
j) Les dépenses applicables à la participation à des congrès, colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement	436 512 \$
I. au Québec	433 712 \$
II. à l'extérieur du Québec	2 800 \$

¹ Données au 28 février 2018

² Projet de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du siège social.

³ N'inclut pas le cabinet ministériel et bureau de circonscription.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 14

Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2017-2018 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- d) les coûts d'acquisition des appareils;
- e) le coût d'utilisation des appareils;
- f) le coût des contrats téléphoniques;
- g) les noms des fournisseurs;
- h) le nombre de minutes utilisées;
- i) les ordinateurs portables;
- j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés;
- k) le coût des frais d'itinérance;
- l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.

RÉPONSE NO 14

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ (<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/regie/acces-information/Pages/diffusion-information.aspx>) en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art.4 paragraphe 25)*.

Voir le tableau à la page suivante.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

	2017-2018 (en date du 28 février 2018)
a) Nombre de téléphones cellulaires, (« BlackBerry », « iPhone » ou autres types de téléphones intelligents) utilisés :	268
b) Nombre de tablettes électroniques utilisées (« iPad » ou autres) :	242 ¹ Comprend le nombre d'ordinateurs portable (j)
c) Nombre de téléavertisseurs utilisés :	0
d) Coûts d'acquisition des appareils:	0 \$ pour 65 appareils
e) Coût d'utilisation des appareils (coût total):	126 448 \$
f) Coût des contrats téléphoniques :	120 462 \$
g) Noms des fournisseurs :	Société Telus Communications
i) Coût d'acquisition pour les ordinateurs portables, « iPad » ou autre type de tablette électronique :	205 771,39 \$
k) Coût des frais d'itinérance :	2 096 \$
l) Coûts de résiliation :	40 \$

¹ N'inclut pas le cabinet ministériel et bureau de circonscription.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 15

- a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus;
- b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins;
- c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce pour 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
- d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);
 - le coût moyen par employé, selon la classe de travail.
- f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
- g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

- i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;
- j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
- o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés permanents et temporaires ;
- p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.
- q) Pour chaque direction du ministère et direction d'organisme relevant du ministère, le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi, pour 2017-2018 et les cinq années précédentes ;
- r) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs, par année, depuis l'instauration de la loi.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

RÉPONSE NO 15

Points a) à g)

Voir tableaux ci-joints.

Point h)

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

Points i) à m)

Voir tableaux ci-joints.

Points n) à p) et r)

Les réponses à ces questions seront transmises par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Points q)

La Régie a aboli trois postes d'opérateur en informatique en 2017-2018.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Question 15 a)

Basé sur un effectif régulier total au 28 février 2018 : 1 595 personnes

35 ANS ET PLUS

Groupe	Regroupement	Catégorie d'emploi	Effectif régulier	Femme		Homme		Groupe cible ¹		Anglophone		Autochtone		Communauté culturelle		Personne handicapée	
				Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
35 ans et plus	01 Cadres et TES	Cadres	87	40	45,98%	47	54,02%	4	4,60%	0	0,00%	2	2,30%	2	2,30%	0	0,00%
	02 Professionnels	Emplois supérieurs	5	1	20,00%	4	80,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
		Professionnels	672	342	50,89%	330	49,11%	78	11,61%	6	0,89%	2	0,30%	64	9,52%	6	0,89%
	03 Fonctionnaires	Personnel de bureau	232	168	72,41%	64	27,59%	49	21,12%	1	0,43%	0	0,00%	40	17,24%	10	4,31%
04 Ouvriers	Ouvriers	Techniciens et assimilés	366	276	75,41%	90	24,59%	59	16,12%	9	2,46%	0	0,00%	43	11,75%	8	2,19%
		Total	1 368	827	60,45%	541	39,55%	190	13,89%	16	1,17%	4	0,29%	149	10,89%	24	1,75%
Pourcentage des employés de 35 ans et plus par rapport à l'effectif régulier total			85,77%														

¹ Groupe cible regroupe les personnes anglophones, autochtones, de communauté culturelle et les personnes handicapées. Le total représente le nombre d'individus. Un employé faisant partie de plus d'un groupe est calculé une seule fois.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Question 15 b)

Basé sur un effectif régulier total au 28 février 2018 : 1 595 personnes

MOINS DE 35 ANS

Groupe	Regroupement	Catégorie d'emploi	Effectif régulier	Femme		Homme		Groupe cible ¹		Anglophone		Autochtone		Communauté culturelle		Personne handicapée		
				Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Moins de 35 ans	01 Cadres et TES	Cadres	1	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
	02 Professionnels	Professionnels	119	53,78%	55	46,22%	13	10,92%	0	0,00%	3	2,52%	10	8,40%	0	0,00%	0	0,00%
	03 Fonctionnaires	Personnel de bureau	41	92,68%	3	7,32%	2	4,88%	0	0,00%	0	0,00%	2	4,88%	0	0,00%	0	0,00%
		Techniciens et assimilés	65	52,31%	31	47,69%	6	9,23%	1	1,54%	0	0,00%	0	0,00%	4	6,15%	1	1,54%
04 Ouvriers	Ouvriers	1	0,00%	1	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	
Total			227	60,35%	90	39,65%	21	9,25%	1	0,44%	3	1,32%	16	7,05%	1	0,44%	1	0,44%

Pourcentage des employés de moins 35 ans par rapport à l'effectif régulier total	14,23%
--	--------

¹ Groupe cible regroupe les personnes anglophones, autochtones, de communauté culturelle et les personnes handicapées. Le total représente le nombre d'individus. Un employé faisant partie de plus d'un groupe est calculé une seule fois.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Questions 15 a)-b)

ENSEMBLE DE L'EFFECTIF RÉGULIER

Basé sur un effectif régulier total au 28 février 2018 : 1 595 personnes

Groupe	Regroupement	Catégorie d'emploi	Effectif régulier	Femme		Homme		Groupe cible ¹		Anglophone		Autochtone		Communauté culturelle		Personne handicapée	
				Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble de l'effectif	01 Cadres et TES	Cadres	88	41	46,59%	47	53,41%	4	4,55%	0	0,00%	2	2,27%	2	2,27%	0	0,00%
		Emplois supérieurs	5	1	20,00%	4	80,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
	02 Professionnels	Professionnels	791	406	51,33%	385	48,67%	91	11,50%	6	0,76%	5	0,63%	74	9,36%	6	0,76%
		Personnel de bureau	273	206	75,46%	67	24,54%	51	18,68%	1	0,37%	0	0,00%	42	15,38%	10	3,66%
03 Fonctionnaires	Techniciens et assimilés		431	310	71,93%	121	28,07%	65	15,08%	10	2,32%	0	0,00%	47	10,90%	9	2,09%
		Ouvriers	7	0	0,00%	7	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Total			1 595	964	60,45%	631	39,55%	211	13,89%	17	1,17%	7	0,29%	165	10,89%	25	1,75%

¹ Groupe cible regroupe les personnes anglophones, autochtones, de communauté culturelle et les personnes handicapées. Le total représente le nombre d'individus. Un employé faisant partie de plus d'un groupe est calculé une seule fois.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

c) Nombre total de jours de maladie et en assurance traitement pris par le personnel :

Regroupement	Catégorie d'emploi	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Total 2017-2018
Cadres et TES	Cadres	8,50	14,33	28,88	14,50	7,75	27,79	25,26	26,11	39,86	74,61	40,14	307,71
Sous-total Cadres et TES		8,50	14,33	28,88	14,50	7,75	27,79	25,26	26,11	39,86	74,61	40,14	307,71
Fonctionnaires	Techniciens et assimilés	499,89	680,08	582,44	551,55	526,26	495,24	493,90	491,50	464,20	542,00	438,93	5 765,99
	Personnel de bureau	428,23	529,94	479,03	488,50	502,83	512,38	522,44	503,70	360,09	429,79	292,96	5 049,86
	Ouvriers	25,39	22,16	25,13	25,65	8,97	1,39	3,48	4,65	2,71	4,90	4,45	128,87
Sous-total Fonctionnaires		953,50	1 232,18	1 086,60	1 065,70	1 038,06	1 009,00	1 019,82	999,84	827,00	976,69	736,34	10 944,72
Professionnels		481,14	627,15	516,08	466,65	434,82	511,15	671,37	701,86	642,71	732,06	689,52	6 474,50
	Sous-total Professionnels	481,14	627,15	516,08	466,65	434,82	511,15	671,37	701,86	642,71	732,06	689,52	6 474,50
Total		1 443,14	1 873,66	1 631,56	1 546,85	1 480,62	1 547,93	1 716,45	1 727,81	1 509,56	1 783,36	1 466,00	17 726,93

Pour 2017-2018, les absences en maladie considérées sont des jours en code 120 (crédits de maladie), code 246 (assurance traitement 1^{er} phase) et code 248 (assurance traitement 2^e phase) tel que prévu dans le nouveau rapport enterriné par le SCT.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

d) Nombre de personnes ayant une réserve de congés de maladie de moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus :

Regroupement catégorie d'emploi	Catégorie d'emploi	Effectif	Réserve de jours de maladie	Moins de 10 jours	10 à 50 jours	50 à 100 jours	100 jours et plus	Valeur estimée
01 Cadres et TES	Emplois supérieurs	5	369,51	1	1	1	2	258 075,09 \$
	Cadres	88	5 063,01	13	33	27	15	2 150 034,16 \$
Sous-total		93	5 432,52	14	34	28	17	2 408 109,25 \$
02 Professionnels	Professionnels	806	33 623,11	288	292	123	103	9 757 590,52 \$
	Sous-total	806	33 623,11	288	292	123	103	9 757 590,52 \$
03 Fonctionnaires	Personnel de bureau	379	3 539,47	290	75	10	4	572 200,27 \$
	Techniciens et assimilés	451	10 961,94	230	154	44	23	2 187 743,83 \$
Sous-total		830	14 501,41	520	229	54	27	2 759 944,10 \$
04 Ouvriers	Ouvriers	9	170,31	3	6	0	0	25 545,44 \$
	Sous-total	9	170,31	3	6	0	0	25 545,44 \$
Total		1 738	53 727,35	825	561	205	147	14 951 189,31 \$

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Questions 15 e)

À chacun des mois de l'exercice budgétaire 2017-2018, et ce, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.)

(au 28 février 2018)

e) Personnel ayant effectué des heures supplémentaires avec la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) et le coût moyen par employé :

Heures supplémentaires et coût moyen				
2017-2018				
Catégorie d'emploi	Heures payées	Heures compensées	Heures totales	Coût moyen/employé (\$)
Cadres & HC	0,00	0,00	0,00	0,00
Professionnels	8688,38	5002,42	13690,80	863,01
Fonctionnaires	13402,72	3331,50	16734,22	873,13
Ouvriers	318,50	188,58	507,08	1724,94
Total			30 932,10	

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

f) Nombre total de jours de vacances pris par le personnel :

Regroupement	Catégorie d'emploi	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Total
Cadres et TES	Emplois supérieurs	7,00	0,00	10,00	13,00	39,00	6,50	0,00	0,00	4,00	2,00	0,00	81,50
	Cadres	73,00	72,45	134,86	431,64	715,29	160,47	53,29	26,50	132,50	177,21	52,00	2 029,22
Sous-total Cadres et TES		80,00	72,45	144,86	444,64	754,29	166,97	53,29	26,50	136,50	179,21	52,00	2 110,72
Fonctionnaires	Techniciens et assimilés	326,96	412,99	660,15	1 859,11	2 693,00	493,42	272,54	180,57	682,37	641,64	299,89	8 522,63
	Personnel de bureau	210,01	308,57	486,65	1 224,76	1 656,57	306,10	201,71	190,00	406,09	357,59	285,36	5 633,40
	Ouvriers	0,00	1,00	17,45	7,00	66,00	16,00	1,00	1,00	1,00	5,00	0,00	129,45
Sous-total Fonctionnaires		536,97	722,56	1 164,25	3 090,87	4 415,57	815,52	475,25	371,57	1 093,46	1 014,23	585,24	129,45
Professionnels	Professionnels	351,91	473,94	1 115,15	3 142,70	4 966,52	865,94	491,05	301,48	1 012,74	1 193,87	379,77	14 295,06
Sous-total Professionnels		351,91	473,94	1 115,15	3 142,70	4 966,52	865,94	491,05	301,48	1 012,74	1 193,87	379,77	14 295,06
Total		968,87	1 268,95	2 424,27	6 678,21	10 136,38	1 848,42	1 019,59	699,55	2 242,70	2 387,31	1 017,02	30 691,26

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

g) Nombre de personnes ayant une réserve de jours de vacances de moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus :

Regroupement catégorie d'emploi	Catégorie d'emploi	Effectif	Réserve de jours de vacances	Moins de 10 jours	10 à 50 jours	50 à 100 jours	100 jours et plus	Valeur estimée
01 Cadres et TES	Emplois supérieurs	5	97,07	2	2	1	0	70 207,57 \$
	Cadres	88	1 021,43	47	37	4	0	451 232,56 \$
Sous-total		93	1 118,50	49	39	5	0	521 440,13 \$
02 Professionnels	Professionnels	806	5 174,11	574	225	7	0	1 459 661,89 \$
	Sous-total	806	5 174,11	574	225	7	0	1 459 661,89 \$
03 Fonctionnaires	Personnel de bureau	379	2 137,42	271	108	0	0	338 974,28 \$
	Techniciens et assimilés	451	3 004,02	312	136	2	1	578 980,86 \$
Sous-total		830	5 141,45	583	244	2	1	917 955,14 \$
04 Ouvriers	Ouvriers	9	90,67	4	5	0	0	13 438,58 \$
	Sous-total	9	90,67	4	5	0	0	13 438,58 \$
Total		1 738	11 524,73	1 210	513	14	1	2 912 495,74 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

QUESTIONS 15 h) à r)

Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour l'exercice budgétaire 2017-2018 (au 28 février 2018).

**Question:
15 h)**

Le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique :

Non pertinent

**Question:
15 i)**

Nombre de personnes par catégorie d'emploi qui reçoit une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère et qui reçoit également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers:

En ce qui a trait à l'information recherchée concernant la liste du personnel, par catégories d'emploi, qui reçoit une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, nous vous informons que ces renseignements renferment des renseignements personnels confidentiels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. Le paragraphe 1^o de l'article 53, ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

**Question:
15 J)**

Effectifs réguliers par catégories d'emploi (cadres, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions) :

	2017-2018	
	Québec	Montréal
Cadres & HC	90	3
Professionnels	774	17
Fonctionnaires	610	94
Ouvriers	7	0
Sous-total	1 481	114
Total	1595	

Données au 28 février 2018

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

Question :
15 k) Nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir :

Les échelles de traitement des professionnels, conseillers en gestion des ressources humaines et ingénieurs comprennent les classes «expert et émérite».

2017-2018	
Classe	Nombre
Expert	176
Émérite	12

Données au 28 février 2018

Question :
15 l) Nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie :
(hors échelle - personnel régulier)

2017-2018	
Réguliers	13

Données au 28 février 2018

Question :
15 m) Nombre de postes occupés par catégorie d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions).

	2017-2018		
	Total	Québec	Montréal
Dirigeants d'organisme	5	5	0
Cadres	88	85	3
Professionnels	806	789	17
Fonctionnaires	830	719	111
Ouvriers	9	9	0
Total	1 738	1 607	131

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

- Question :**
15 n) Niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour les cinq prochains exercices budgétaires :
La réponse sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor
- Question :**
15 o) Nombre d'employés permanents et temporaires :
La réponse sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor
- Question :**
15 p) Nombre de départs volontaires pour les employés réguliers, ventilés par raison du départ
La réponse sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor
Nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi, pour 2017-2018
- Question :**
15 q) La Régie a aboli trois postes d'opérateur en informatique en 2017-2018.
- Question :**
15 r) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs, par année, depuis l'instauration de la loi.
La réponse sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 16

- a) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de départs à la retraite en 2016-2017 et en 2017-2018, incluant le total et la ventilation des indemnités versées.
- b) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines.
- c) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2018-2019 et 2019-2020 et les indemnités de retraite qui seront versées.
- d) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

RÉPONSE NO 16

- a) La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.
- b) Les départs à la retraite ont été remplacés en fonction des besoins des unités dans le respect de la cible octroyée par le Secrétariat du Conseil du trésor.
- c) Veuillez référer à la réponse de la question 16 a.
- d) En 2017-2018, aucun contrat n'a été octroyé à un retraité de la fonction publique

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 17

Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2017-2018 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de location au mètre carré;
- f) le coût total de ladite location;
- g) les coûts d'aménagement, de rénovations réalisées depuis le 1^{er} avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) le propriétaire de l'espace loué;
- j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

RÉPONSE NO 17

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ (<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/regie/acces-information/Pages/diffusion-information.aspx>) en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (**art. 4, paragraphe 27**).

La Régie loue auprès de la SQI des espaces à bureaux à Montréal ainsi que pour certaines unités administratives et de l'entreposage à Québec, à l'extérieur de son siège social au 1125, Grande Allée Ouest. Les détails de ces espaces locatifs pour l'exercice 2017-2018 sont :

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Montréal

	2017-2018
Emplacement	425, de Maisonneuve Ouest Rez-de-chaussée, 4 ^e , 6 ^e et 8 ^e étages occupés partiellement, 2 ^e et 3 ^e étages occupés complètement
Superficie	5 412,16 m ²
Coût de location annuel	1 392 997,56 \$
Coûts d'aménagement	1 905 888,68 \$ ¹
Durée du bail	10 ans (fin le 2019-07-05)
Propriétaire de l'espace loué	La Capitale immobilière MFQ inc. (gestionnaire des baux) - La Capitale - Assureur de l'administration publique (propriétaire des RDC, 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e étages) - La Capitale - Assurances générales (propriétaire des 6 ^e et 8 ^e étages)

¹ Les coûts d'aménagement indiqués correspondent aux coûts totaux depuis le début de l'entente, soit le 6 juillet 2009.

Québec

	2017-2018
Emplacement	- 1122, Grande Allée Ouest, 1 ^{er} SS, 1 ^{er} et 2 ^e étages occupés partiellement et 3 ^e étage complètement - 1134, Grande Allée Ouest, 1 ^{er} étage occupé complètement et 2 ^e étage partiellement - 1126, Grande Allée Ouest, RC, 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e , 7 ^e et 8 ^e étages occupés complètement Sous-sol : partiellement
Superficie	11 581,72 m ²
Coût de location annuel	2 725 191,72 \$
Coûts d'aménagement	589 563,41 \$ ¹
Durée du bail	5 ans (fin le 2018-06-30)
Propriétaire de l'espace loué	Industrielle Alliance

¹ Les coûts d'aménagement correspondent aux coûts totaux depuis le début de l'entente, soit le 1^{er} juillet 2013.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Québec

	2017-2018
Emplacement	787, boul. Lebourgneuf, Rez-de-chaussée occupé partiellement
Superficie	287,24 m ²
Coût de location annuel	66 050,76 \$
Coûts d'aménagement	0 \$
Durée du bail	Renouvellement annuel au 11 décembre de chaque année
Propriétaire de l'espace loué	Groupe de Bertin Entente avec le MTESS (Partenariat avec la SAAQ et Services Québec)

Québec

	2017-2018
Emplacement	200, Chemin Sainte-Foy Entrepôt
Superficie	353,30 m ²
Coût de location annuel	44 157,48 \$
Coûts d'aménagement	0 \$
Durée du bail	Renouvellement annuel au 1 ^{er} mai de chaque année
Propriétaire de l'espace loué	Whiterock 200 Ste-Foy inc

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Québec

	2017-2018
Emplacement	800, Place d'Youville 5 ^e étage occupé complètement
Superficie	1 185,17 m ²
Coût de location annuel	267 431,16 \$
Coûts d'aménagement	105 161,14 \$
Durée du bail	3 ans (Fin le 31 mars 2018)
Propriétaire de l'espace loué	Euromart Corporation Canada

¹ Les coûts d'aménagement indiqués correspondent aux coûts totaux depuis le début de l'entente d'occupation en février 2015.

Québec

	2017-2018
Emplacement	525 René Lévesque Est 6 ^e étage occupé complètement
Superficie	2 392,54 m ²
Coût de location annuel	622 120,08 \$
Coûts d'aménagement	854 217,40 \$ ¹
Durée du bail	3 ans (Fin le 31 mars 2018)
Propriétaire de l'espace loué	La Capitale Immobilière MFQ inc.

¹ Les coûts d'aménagement indiqués correspondent aux coûts totaux réels depuis le début de l'entente d'occupation en février 2015.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Québec

	2017-2018
Emplacement	2535, boulevard Laurier Entrepôt
Superficie	59,07 m ²
Coût de location annuel	6 781,44 \$
Coûts d'aménagement	0 \$
Durée du bail	Renouvellement mensuel
Propriétaire de l'espace loué	Société québécoise d'infrastructures (SQI)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 18

Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir la ventilation des coûts, pour 2017-2018, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir :

- a) la ou les dates des travaux;
- b) les coûts;
- c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

RÉPONSE NO 18

Coût des travaux : 242 000 \$ s'inscrit dans le « Projet de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du siège social ».

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 19

Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2017-2018, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- e) la prime de départ versée, le cas échéant;
- f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2017-2018;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2016-2017 et 2017-2018;
- l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : *Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.*

RÉPONSE NO 19

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 20

Liste des sommes d'argent versées en 2017-2018 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
- b) la circonscription électorale;
- c) le montant attribué;
- d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

RÉPONSE NO 20

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 21

Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
- e) la date de l'assignation hors structure;
- f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

RÉPONSE NO 21

Aucune personne hors structure n'est rémunérée par la Régie de l'assurance maladie du Québec alors qu'elle n'occupe aucun poste dans l'organisation.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 22

Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :

- a) le poste initial;
- b) le salaire;
- c) le poste actuel, s'il y a lieu;
- d) la date de la mise en disponibilité;
- e) les prévisions pour 2018-2019.

RÉPONSE NO 22

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 23

Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2017-2018, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en ventilant :

- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
- b) prévisions pour 2018-2019;
- c) par catégorie d'âge.

RÉPONSE NO 23

La réponse sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 24

Pour chaque ministère et organisme, depuis cinq ans, fournir le nombre de postes abolis par bureau régional et par catégorie d'emploi, ainsi que les prévisions pour 2018-2019.

RÉPONSE NO 24

La Régie a aboli trois postes d'opérateur en informatique en 2017-2018.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 25

Pour chaque ministère et organisme, liste des bureaux régionaux et de l'effectif étant rattaché, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux. Présenter l'évolution depuis cinq ans, ainsi que les prévisions pour 2018-2019, par mission.

RÉPONSE NO 25

Veillez référer réponse de la question générale 15 j).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 26

Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale;
- e) l'assignation actuelle;
- f) la date de l'assignation hors structure;
- g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

RÉPONSE NO 26

Aucun membre du personnel n'est rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 27

Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2017-2018, en précisant pour chaque abonnement :

- a) coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service.

Ventiler le montant total par catégories.

RÉPONSE NO 27

Voir le détail dans le tableau à la page suivante.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

NOMS	DESCRIPTIONS	TOTAL
1105 MEDIA INC.	Services Internet d'information	4 650,48 \$
ANTIMICROBIAL THERAPY, INC.	Services Internet d'information	63,72 \$
ASSOCIATION DES PHARMACIENS DU CANADA	Services Internet d'information	5 685,00 \$
AUDIOTHÈQUE L'OREILLE QUI LIT	vidéo, cassette, photos	3 200,00 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ)	Bulletins électroniques et/ou papier	1 470,90 \$
	Services Internet d'information	8 571,09 \$
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU CANADA	Livres	331,25 \$
GARTNER CANADA	Services Internet d'information	87 253,50 \$
LE COURRIER PARLEMENTAIRE	Magazines	2 000,00 \$
LE DEVOIR INC.	Journaux	186,74 \$
LE SOLEIL	Journaux	238,99 \$
LES CONSULTANTS VIGILANCE-SANTÉ (1999) INC.	Services Internet d'information	40 000,00 \$
LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD INC.	Bulletins électroniques et/ou papier	125,00 \$
LES ÉDITIONS YVON BLAIS	Bulletins électroniques et/ou papier	829,00 \$
	Livres	705,00 \$
	Magazines	201,00 \$
	Services Internet d'information	240,93 \$
LEXISNEXIS CANADA INC.	Services Internet d'information	636,52 \$
MESSAGERIES DYNAMIQUES	Journaux	595,24 \$
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MTESS)	vidéo, cassette, photos	4 935,00 \$
PEPID CANADA INC.	Services Internet d'information	350,53 \$
PHARMACIST'S LETTER	Bulletins électroniques et/ou papier	2 976,42 \$
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)	Livres	500,00 \$
	Services Internet d'information	2 297,00 \$
THE MEDICAL LETTER, INC.	Services Internet d'information	2 055,42 \$
TOXYSCAN TECHNOLOGIE INC.	Services Internet d'information	1 693,49 \$
WILSON & LAFLEUR LTÉE	Bulletins électroniques et/ou papier	485,00 \$
	Livres	2 155,00 \$
	Services Internet d'information	135,00 \$
WOLTERS KLUWER LIMITED	Livres	1 604,00 \$
WOLTERS KLUWER QUÉBEC LTÉE	Bulletins électroniques et/ou papier	1 351,00 \$
	Livres	1 398,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 28

Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

RÉPONSE NO 28

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 29

Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
- b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
- c) les coûts de construction du site;
- d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
- e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site (nombre de « hits »);
- g) la fréquence moyenne de mise à jour;
- h) le responsable du contenu sur le site.

RÉPONSE NO 29

La Direction des communications et du Web est responsable du contenu sur le site.

- a) Nom du site Web.

2017-2018

Site principal :

Le site se nomme Régie de l'assurance maladie du Québec (www.ramq.gouv.qc.ca).

- b-c) Nom de la firme ou du professionnel ayant conçu le site et les coûts de construction.

Aucun coût de construction pour l'année 2017-2018.

- d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour.

Pour l'année 2017-2018, les coûts sont de 37 000 \$.

- e) Coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement).

Aucun coût de modernisation ou de refonte pour l'année 2017-2018.

- f) Fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (nombre de « hits »).

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

g) Fréquence moyenne de mise à jour

Quotidienne

h) Responsable du contenu sur le site

- Direction des communications et du web
- Centre d'information et d'assistance aux professionnels,
- Direction des services à la clientèle professionnelle, Vice-présidence à la rémunération des professionnels

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 30

Nominations, pour 2017-2018, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée :

- a) la liste;
- b) le nom de la personne;
- c) les mandats de chacune de ces personnes;
- d) le détail des contrats octroyés pour chaque mandat;
- e) le résultat du travail effectué;
- f) les échéances prévues;
- g) les sommes impliquées.

RÉPONSE NO 30

La réponse à cette question est fournie à la question générale 7 de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 31

Pour 2017-2018, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions et en précisant l'objet de la visite pour chacune d'entre elles et en précisant l'objet des rencontres et les personnes ou organismes rencontrés.

RÉPONSE NO 31

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 32

Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2016-2017 et 2017-2018 :

- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
- b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
- c) le nombre total de demandes reçues;
- d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
- e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
- g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.

RÉPONSE NO 32

L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au rapport annuel 2017-2018 des ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 33

La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2017-2018 :

- a) coût (déplacements, etc.);
- b) le nombre de ressources affectées;
- c) le nombre de rencontres;
- d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.
- e) l'objet
- f) les dates

RÉPONSE NO 33

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 34

Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.

RÉPONSE NO 34

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 35

La liste des ententes et leur nature, signées en 2017-2018 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.

RÉPONSE NO 35

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 36

Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019.

RÉPONSE NO 36

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 37

L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2018-2019.

RÉPONSE NO 37

L'information concernant la *Politique de financement des services publics* sera présentée au **Rapport annuel 2017-2018** des ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 38

Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2017-2018 et les prévisions 2018-2019.

RÉPONSE NO 38

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

QUESTION NO 39

Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 et 2019-2020, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

RÉPONSE NO 39**Facturation pour les services hospitaliers rendus au Québec
à des résidents des autres provinces**

Province	Total facturé ¹
Alberta	2 533 058 \$
Colombie-Britannique	2 025 110 \$
Île-du-Prince-Édouard	166 110 \$
Manitoba	437 288 \$
Nouveau-Brunswick	14 254 432 \$
Nouvelle-Écosse	1 567 796 \$
Nunavut	133 159 \$
Ontario	19 936 763 \$
Saskatchewan	438 173 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	2 198 837 \$
Territoires du Nord-Ouest	47 479 \$
Yukon	34 079 \$
TOTAL	43 772 284 \$

¹ Données au 28 février 2018

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 40

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2017-2018, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.

RÉPONSE NO 40

Le montant total des bonis pour rendement exceptionnel versé en 2017-2018 : **201 228,78 \$**

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 41

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2017-2018, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.

RÉPONSE NO 41

Aucune prime de départ en 2017-2018.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 42

Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2017-2018 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

RÉPONSE NO 42

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 43

Pour 2017-2018, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.

RÉPONSE NO 43

Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui reçoit une rémunération sans exercer de fonctions.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 44

Pour 2017-2018, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite des remaniements ministériels? Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) fournir la liste des salaires versés.

RÉPONSE NO 44

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 45

La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.

RÉPONSE NO 45

La Régie de l'assurance maladie du Québec ne participe à aucun de ces comités.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 46

Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.

RÉPONSE NO 46

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 47

Coûts de reconduction des programmes existants : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2017-2018 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2018-2019. Pour chacun de ces programmes existants en 2017-2018, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2018-2019, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.

RÉPONSE NO 47

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 48

Liste des situations en 2017-2018 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le budget de dépenses 2014-2015.

RÉPONSE NO 48

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 49

Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.

RÉPONSE NO 49

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 50

Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés au Plan Nord en 2017-2018 et prévisions pour 2018-2019.

RÉPONSE NO 50

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 51

Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord pour 2017-2018 et prévision pour 2018-2019.

RÉPONSE NO 51

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 52

Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2017-2018 et prévisions pour 2018-2019.

RÉPONSE NO 52

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif (Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 53

Ventilation du budget du ministère consacré à la Stratégie maritime pour 2017-2018 et prévisions pour 2018-2019.

RÉPONSE NO 53

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif (Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 54

Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert.

RÉPONSE NO 54

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et à la Lutte contre les changements climatiques (Fonds vert).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 55

Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds des ressources naturelles.

RÉPONSE NO 55

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (Fonds des ressources naturelles).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 56

Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds du Plan Nord.

RÉPONSE NO 56

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 57

Pour chacune des cinq dernières années, la somme allouée à l'externe pour tout type de service juridique.

RÉPONSE NO 57

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Justice pour tous les ministères et les organismes budgétaires en divulguant les informations accessibles au sujet des contrats de services juridiques autorisés par la ministre de la Justice durant l'année financière, en indiquant notamment les honoraires approuvés dans la gestion de ces contrats.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 58

Portrait global et montant global de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2017-2018 qui ont fait l'objet de coûts additionnels sans être autorisés directement par les sous-ministres ou les dirigeants d'organismes publics, mais plutôt à la suite d'une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information en faisant la distinction entre les coûts additionnels autorisés par le dirigeant de l'organisme et les coûts additionnels autorisés à la suite d'une délégation de pouvoir.

Fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
- d) le montant accordé;
- e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;
- f) les motifs de la demande;
- g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

Indiquer si oui ou non les ministères ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par le biais de son site internet ou autre moyen de communication

RÉPONSE NO 58

Pour l'année 2017-2018, aucun contrat octroyé durant cette période n'a fait l'objet de coûts additionnels autorisés à la suite d'une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

S'il y avait lieu, ces informations seraient disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <http://www.seao.ca/>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 59

Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) et ce, pour 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019 :

- la dépense totale (opération et capital);
- les grands dossiers en cours;
- le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques;
- préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI ;
- le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.

RÉPONSE NO 59

- Informations provenant de la programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI, section C), pour 2017-2018 (en milliers de dollars) :

C. Grand total des ressources informationnelles												
		Services internes		Services externes		Rémunération du personnel		Acquisition et location de biens	Frais connexes	Provision	Déduction	Total
		Coûts	J/P	Coûts	J/P	Coûts	ETC	Coûts	Coûts	Coûts	Coûts	Coûts
Encadrement	Prévu	0,0	0,0	213,3	492,9	6 874,0	73,8	0,0	0,0	0,0	0,0	7 087,3
Continuité	Prévu	5 887,3	0,0	13 309,3	46 306,7	27 127,6	306,8	6 315,8	10 544,3	2 000,0	0,0	65 184,3
Projets	Prévu	0,0	0,0	9 453,6	17 680,7	7 312,5	72,2	2 353,1	5 830,2	11 361,0	0,0	36 310,4
Grand total	Prévu	5 887,3	0,0	22 976,2	64 480,3	41 314,1	452,8	8 668,9	16 374,5	13 361,0	0,0	108 582,0
Explication des provisions et déductions	Montant prévisionnel pour les projets qui passeront à l'étape de réalisation en cours d'année et pour les projets du dossier de santé du Québec (DSQ) 149 de 500											

- Les informations sont disponibles au tableau de bord (site Internet – <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/>)
- Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.
- La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.
- Veillez référer à la réponse de la question n^o 11.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

QUESTION NO 60

- a) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2017-2018, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale.
- b) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2017-2018, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : des indemnités de retraite, s'il y a lieu.

RÉPONSE NO 60

- a) La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.
- b) Indemnités de retraite payées entre le 1^{er} avril 2017 et le 28 février 2018 :

Catégorie d'emploi	Montant (\$)
Cadres	28 981,76 \$
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	36 431,45 \$
Professionnels	76 808,45 \$
Ouvriers	0,00 \$
Total	142 221,77 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 61

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2017-2018, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.

RÉPONSE NO 61

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 62

Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du Conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre :

- a) du Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes visant une réduction d'au minimum 2 % de leur niveau d'effectifs;
- b) du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;
- c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération;
- d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels.

Fournir les prévisions pour 2018-2019.

RÉPONSE NO 62

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 63

Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées et/ou amorcées en 2017-2018 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

RÉPONSE NO 63

L'information sera présentée au *Rapport annuel 2017-2018* de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 64

Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2016-2017 et 2017-2018 en indiquant pour chacun :

- a) le sujet;
- b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;
- c) les coûts reliés à sa réalisation;
- d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

RÉPONSE NO 64

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 65

Pour chaque ministère et organisme public, incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, pour les années 2016-2017 et 2017-2018, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisation à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnel en indiquant :

- la dépense totale relative au paiement des cotisations;
- la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation;
- la liste des employés, cadres, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.

RÉPONSE NO 65

Ordre professionnel	2017-2018	
	Nombre cotisations	Montant
Barreau du Québec	31 ¹	51 337,30 \$ ²
Chambre des notaires du Québec	3	4 068,36 \$
Association des archivistes du Québec	1	235,70 \$
Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec	1	369,40 \$
Total	36	56 010,76 \$

¹ Inclut le paiement, au prorata, d'une cotisation professionnelle 2016-2017 suite à un recrutement (avocat)

² Inclut la montant de 154,87 \$ de la cotisation professionnelle 2016-2017 versée sur la paie 1 de 2017-2018

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 66

Pour chaque ministère et organisme public, pour les années 2016-2017 et 2017-2018, les ressources affectées en évaluation des programmes en indiquant pour chacun :

- a) les effectifs (en ETC), ventilés par catégorie d'emploi ;
- b) le budget total affecté au département ou à la direction responsable de l'évaluation des programmes, ainsi que le détail de son mandat ;
- c) le nombre et la liste des programmes faisant l'objet d'une évaluation ;
- d) le nombre et la liste des évaluations transmises au Secrétariat du Conseil du trésor.

RÉPONSE NO 66

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 67

Pour 2017-2018, la liste de toute rencontre d'accueil de dignitaires étrangers en visite au Québec, de rencontres diplomatiques ou de sommets gouvernementaux, de grandes rencontres politiques et de négociations importantes, de toute nature, auxquelles a pris part le ministère ou organisme. Pour chaque rencontre, indiquer la date, la nature, et le lieu de la rencontre.

RÉPONSE NO 67

La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

RÉPONSES AUX QUESTIONS PARTICULIÈRES
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 451

Ventilation détaillée de toutes les compressions financières réalisées et à venir dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour 2017-2018, ainsi que les prévisions pour 2018-2019. Fournir également le détail de toute autre demande de compressions du Conseil du Trésor.

RÉPONSE NO 451

Aucune compression réalisée et à venir dans le cadre de l'exercice 2017-2018 et 2018-2019

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 452

Sommes dépensées en 2017-2018 par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Précisez s'il s'agit d'achat de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

RÉPONSE NO 452

Provenance	Dépenses en informatique 2017-2018 (au 28 février 2018)			
	Interne	Externe	CSPQ	TOTAL
Logiciels	-	295 557,92 \$	-	295 557,92 \$
Matériel	-	778 155,05 \$	-	778 155,05 \$
Services informatiques*	-	4 607 307,47 \$	3 559 320,81 \$	8 166 628,28 \$
Services professionnels	-	6 599 182,51 \$	3 603 290,54 \$	10 202 473,05 \$
Total	-	12 280 202,95 \$	7 162 611,35 \$	19 442 814,30 \$

*Contrats d'entretien et d'évolution

Note : Ces coûts tiennent compte des budgets opérationnels seulement.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 453

Liste de tous les sondages effectués en 2017-2018, incluant les coûts, les sujets et le nom des firmes les ayant réalisés.

RÉPONSE NO 453

Liste des contrats octroyés pour les sondages en 2017-2018 :

Sujet	Coût total	Firme retenue
Sondage pour la connaissance de la population relativement aux frais accessoires (contrat terminé)	2 500 \$	Stratégie Organisation et Méthode SOM Inc.
Groupes de discussion pour l'Avis de renouvellement de la carte d'assurance maladie (contrat terminé)	11 575 \$	Bureau des Intervieweurs professionnels (B.I.P.) inc.
Sondage des utilisateurs du service en ligne de remplacement de la carte d'assurance maladie pour leur satisfaction et des non-utilisateurs de ce service en ligne pour savoir pourquoi ils ne l'ont pas utilisé (contrat terminé)	7 500 \$	Segma Recherchee
Sondage de la satisfaction des personnes ayant utilisé le Guichet d'accès à un médecin de famille en ligne (contrat terminé)	5 890 \$	Advanis Jolicoeur
Sondage de la satisfaction des personnes s'étant présenté à un bureau d'accueil (contrat terminé)	8 200 \$	INFRAS, INFormation, Recherche et Analyse de la Société inc.
Sondage de la satisfaction des médecins et du personnel administratif ayant utilisé FacturActe, un système de facturation à l'acte des médecins (contrat en cours)	11 950 \$	Stratégie Organisation et Méthode SOM Inc.
Sondage de l'opinion, des intentions et de l'impact du Carnet santé Québec auprès des omnipraticiens touchés par le projet-pilote (contrat en cours)	11 300 \$	Stratégie Organisation et Méthode SOM Inc.
TOTAL	58 915 \$	

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 454

Liste des services médicaux assurés en 2017-2018 et les dépenses effectuées pour chacun de ces services.

RÉPONSE NO 454

Les services médicaux assurés sont ceux qui sont requis au point de vue médical et qui sont rendus par les médecins omnipraticiens et les médecins spécialistes en établissement, en cabinet privé ou au domicile des malades. Ces services sont, entre autres :

- les visites et les examens;
- les consultations;
- les traitements psychiatriques;
- les actes diagnostiques et thérapeutiques;
- la chirurgie;
- la radiologie;
- l'anesthésie.

La plupart des services de laboratoire et certains examens spécialisés, tels l'ultrasonographie, la thermographie, la tomодensitométrie, l'usage des radionucléides in vivo et l'imagerie par résonance magnétique, ne sont assurés qu'en centre hospitalier.

Voir le tableau à la page suivante pour les coûts 2017-2018 de ces services assurés.

Dépenses des services médicaux 2017-2018 *

<u>Type de rémunération</u>	<u>Type de service</u>	<u>000 \$</u>	<u>%</u>
Rémunération à l'acte et mixte	Examen et visite	2 850 145	60,4%
	Chirurgie	787 971	16,7%
	Consultation	-	-
	Diagnostique et thérapeutique (PDT)	626 504	13,3%
	Radiologie diagnostique	269 972	5,7%
	Medico-administratif	107 297	2,3%
	Anesthésie - réanimation	56 578	1,2%
	Frais de déplacement	9 180	0,2%
	Autres	9 416	0,2%
	<i>Sous-total à l'acte (médecine et mixte)</i>	4 717 063	100,0%
	Frais de garde	637 758	
	Rémunération mixte à forfait	453 807	
	Services de laboratoire	166 896	
	Forfaitaires, Hors Québec, ajustements, ...	225 695	
	sous-total (rémunération à l'acte et mixte)	6 201 219	
Rémunération à salaire et à la vacation			
. Vacation et honoraires		327 732	
. Salaire et honoraires fixes		57 467	
	sous-total (salaire et vacation)	385 199	
Rémunération à forfait et à primes			
. Forfaits		290 837	
. Primes		13 419	
	sous-total (forfaits et primes)	304 256	
Groupe de médecine familiale			
		77 977	
Avantages prévus au régime			
. Mesures incitatives et particulières		107 663	
. Assurance responsabilité professionnelle		58 829	
	sous-total (avantages prévus au régime)	166 492	
Autres programmes			
. Rémunération des résidents en médecine		264 700	
	TOTAL Services médicaux 2017-2018	7 399 843	

* Dépenses estimées 2017-2018

QUESTION NO 455

Liste des services non assurés en 2017-2018.

RÉPONSE NO 455

Extrait de règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie (chapitre A-29, r. 5)

SECTION V

SERVICES QUI NE SONT PAS CONSIDÉRÉS COMME ASSURÉS

22. Les services mentionnés sous cette section ne doivent pas être considérés comme des services assurés aux fins de la Loi:

a) tout examen ou service non relié à un processus de guérison ou de prévention de la maladie; sont notamment considérés comme tels les examens ou services pour les fins:

ii. d'emploi ou en cours d'emploi, ou lorsque tel examen ou service est requis par un employeur ou son représentant à moins qu'un tel examen ou service soit exigé par une loi du Québec autre que la Loi sur les décrets de convention collective (chapitre D-2);

iii. de passeport, de visa ou d'autres fins analogues;

b) la psychanalyse sous toutes ses formes, à moins que tel service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement autorisé à cette fin par le ministre de la Santé et des Services sociaux;

c) tout service dispensé à des fins purement esthétiques. Sont notamment considérés comme tels, les services suivants:

i. la rhytidectomie;

ii. toute correction d'une cicatrice localisée ailleurs qu'à la face ou au cou et qui ne provoque pas d'interférence fonctionnelle;

iii. toute excision ou dermabrasion d'un tatouage non traumatique;

iv. toute greffe capillaire correctrice d'alopecie héréditaire;

v. toute électrolyse, sauf dans le cas d'hirsutisme pathologique ou de folliculite;

vi. toute correction de déformation congénitale non symptomatique;

vii. toute correction de prauminauris chez une personne âgée de 18 ans et plus;

viii. toute mammoplastie à moins que tel service ne soit rendu pour:

A) la correction d'aplasie mammaire;

B) la correction d'asymétrie sévère (au moins 150 g) ou d'hyperplasie sévère bilatérale (au moins 250 g par sein);

ou

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

C) la reconstruction ipsi ou controlatérale suite à une chirurgie mammaire considérée comme un service assuré.

ix. toute excision d'excès de tissus graisseux non symptomatique;

c.1) toute chirurgie réfractive, sauf dans les cas suivants où il y a eu échec documenté au port de verres correcteurs et de lentilles cornéennes:

i. astigmatisme de plus de 3,00 dioptries, mesuré au plan cornéen, acquis à la suite d'un traumatisme, d'une pathologie cornéenne ou d'une chirurgie de la cornée considérée comme un service assuré et non secondaire à une chirurgie réfractive effectuée pour une condition autre que celle prévue au sous-paragraphe ii;

ii. anisométrie de plus de 5,00 dioptries, mesurée au plan cornéen, entraînant un déficit fonctionnel de la vision et non secondaire à une chirurgie réfractive effectuée pour une condition autre que celles prévues au sous-paragraphe i;

d) tout service fourni par correspondance ou par voie de télécommunication, sauf les services de télésanté visés à l'article 108.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) dont la rémunération est payable en vertu de la Loi;

e) tout service rendu par un professionnel à son conjoint ou à ses enfants;

f) tout examen, toute expertise, tout témoignage, tout certificat ou autres formalités lorsque requis aux fins de la justice, ou par une personne autre que celle qui a reçu un service assuré, sauf dans les cas suivants:

i. la constatation de décès;

ii. l'examen médico-légal des victimes d'assauts sexuels;

iii. l'examen exigé en vertu de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (chapitre P-38.001);

iv. l'examen exigé en vertu de la Loi sur le curateur public (chapitre C-81);

v. l'examen exigé en vertu de la Loi sur le régime de rentes du Québec (chapitre R-9);

vi. l'examen exigé en vertu de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (chapitre A-13.1.1) sauf le nouvel examen exigé par le ministre de la Sécurité du revenu en vertu de l'article 31 de cette Loi;

vii. l'examen exigé en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (chapitre P-34.1);

g) toute visite faite dans le seul but d'obtenir le renouvellement d'une ordonnance;

h) tout examen, tout vaccin, toute immunisation, toute injection faits:

i. à un groupe de personnes à moins que le professionnel duquel on requiert tel service n'ait obtenu au préalable l'autorisation par écrit de la Régie;

ii. aux fins de scolarité à tous les degrés, de camps de vacances ou autres, d'une association ou d'un organisme;

i) tout service rendu par un professionnel sur la base d'une entente ou d'un contrat avec un employeur ou une association ou organisme aux fins de rendre des services assurés à ses employés ou à leurs membres;

j) parmi les services visés au paragraphe c du premier alinéa de l'article 3 de la Loi, les services suivants ne peuvent être considérés comme assurés s'ils sont rendus plus d'une fois au cours de 2 années civiles consécutives par un optométriste à une personne assurée qui détient un carnet de réclamation en vigueur délivré suivant l'article 71 ou 71.1 de la Loi et qui est âgée de 18 ans ou plus et de moins de 65 ans ou s'ils sont rendus plus d'une fois au cours d'une année civile par un optométriste à toute autre personne assurée visée à l'article 34:

i. examen complet de la vision;

ii. étude extensive de la vision des couleurs;

j.1) (*paragraphe abrogé*);

k) tout ajustement de lunettes ou de lentilles de contact;

k.1) parmi les services visés au deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi, les services suivants ne peuvent être considérés comme assurés s'ils sont rendus plus d'une fois par période de 12 mois par un dentiste;

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

- i. examen, sauf un examen d'urgence ou, lorsque la personne assurée est suivie à des fins oncologiques par un dentiste exerçant dans un établissement qui exploite un centre hospitalier mentionné à l'annexe E, un deuxième examen;
- ii. enseignement et démonstration des mesures d'hygiène buccale;
- iii. nettoyage des dents;
- iv. détartrage;
- v. application topique de fluorure;
- l) toute ablation chirurgicale d'une dent ou d'un fragment dentaire faite par un médecin à moins que tel service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier dans l'un ou l'autre des cas suivants:
 - i. à une personne assurée âgée de moins de 10 ans;
 - ii. à une personne assurée qui détient un carnet de réclamation en vigueur délivré suivant l'article 71.1 de la Loi;
 - iii. par anthrostomie;
- m) tous les actes d'acupuncture;
- n) l'injection de substances sclérosantes et l'examen dispensé à cette occasion:
 - i. dans les télangiectasies;
 - ii. dans les pinceaux artério-veineux;
 - iii. dans les varicosités des membres inférieurs;
 - iv. dans les veines variqueuses des membres inférieurs lorsque ce service n'est pas rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;
- o)
 - i. la thermographie, à moins que ce service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;
 - ii. la mammographie utilisée pour fins de dépistage, à moins que ce service ne soit rendu sur ordonnance médicale, dans un lieu désigné conformément au paragraphe b.3 du premier alinéa de l'article 69 de la Loi, à une personne assurée âgée de 35 ans ou plus et à la condition qu'un tel examen n'ait pas été subi par cette personne depuis 1 an;
- p) l'usage des radionucléides *in vivo* chez l'humain, à moins que ce service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;
- q) l'ultrasonographie, sauf dans l'un ou l'autre des cas suivants:
 - i. ce service est rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;
 - ii. ce service est rendu par un radiologiste;
 - iii. ce service est rendu, à des fins obstétricales, dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre local de services communautaires mentionné à l'annexe D;
- q.1) la tomодensitométrie, à moins que ce service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;
- q.2) l'imagerie par résonance magnétique, à moins que ce service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;
- q.3) la tomographie optique du globe oculaire et l'ophtalmoscopie confocale par balayage laser du nerf optique, à moins que ces services ne soient rendus dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier ou qu'ils ne soient rendus dans le cadre du service d'injection intravitréenne d'un médicament antiangiogénique en vue du traitement de la dégénérescence maculaire liée à l'âge, de l'œdème maculaire causé par une occlusion veineuse, de l'œdème maculaire diabétique, de la rétinopathie du prématuré, de la myopie pathologique, du glaucome néovasculaire ou de la rétinopathie diabétique néovasculaire;
- r) tout service de radiologie rendu par un médecin;

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

- i. s'il est requis en vue de dispenser un service non assuré ou non considéré comme assuré par règlement ou par la Loi;
- ii. s'il est requis par une personne autre qu'un médecin ou un dentiste;
- iii. s'il est rendu dans un laboratoire en vertu d'une entente conclue avec l'exploitant d'un centre médical spécialisé en application du premier alinéa de l'article 333.6 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2);
- s) tout service d'anesthésie rendu par un médecin, s'il est requis en vue de dispenser un service non assuré ou non considéré comme assuré par règlement ou par la Loi, à l'exception d'un service dentaire rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;
- t) tout service de chirurgie rendu à des fins de transsexualisme, à moins que le service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier et sur la recommandation du chef du département clinique responsable des services de transsexualisme à l'Hôtel-Dieu de Montréal ou à l'Hôpital général de Montréal, ainsi que sur la recommandation d'un psychiatre exerçant dans un de ces 2 centres hospitaliers.
- u) tout service qui n'est pas associé à une pathologie et qui est rendu par un médecin à une personne assurée âgée de 18 ans ou plus et de moins de 65 ans, à moins que cette personne ne détienne un carnet de réclamation en vigueur délivré suivant l'article 71 ou 71.1 de la Loi, pour un problème de daltonisme ou de réfraction dans le but d'obtenir ou de renouveler une ordonnance pour des lunettes ou des lentilles de contact;
- v) tout service de procréation assistée, sauf les services d'insémination artificielle y compris les services de stimulation ovarienne visés au paragraphe e du premier alinéa de l'article 3 de la Loi.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 456

Nombre de personne ayant été prise en charge par un médecin de famille par le biais du GAMF.

RÉPONSE NO 456

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 114 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 457

Nombre de patients inscrits auprès d'un médecin de famille et nombre de patients en attente (GAMF), au 31 mars 2018, par région, par tranche d'âge.

RÉPONSE NO 457

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 116 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 458

Nombre de patients inscrits au GAMF depuis moins de trois mois, entre 3 et 6 mois, entre 6 et 9 mois, entre 9 et 12 mois, et depuis plus d'un an.

RÉPONSE NO 458

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 117 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 459

Nombre de médecins omnipraticiens inscrits au GAMF pour obtenir des patients.

RÉPONSE NO 459

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 118 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 460

Nombre et pourcentage des spécialistes inscrits au Centre de répartition des demandes de services, par région. Nombre de rendez-vous présentement en attente d'être répartis à un spécialiste, par région. Nombre de rendez-vous référés par ce centre de répartition depuis sa mise en place.

RÉPONSE NO 460

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 119 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 461

Répartition des médecins selon leur taux d'assiduité, en vertu des balises fixées par le ministre.

RÉPONSE NO 461

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 79 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 462

Bilan de l'entente conclue en mai 2015 avec la FMOQ concernant le taux d'assiduité des médecins et la prise en charge de patients. État de situation et tableau de bord détaillé de l'atteinte des objectifs.

RÉPONSE NO 462

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 123 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 463

Copie des rapports trimestriels transmis par le comité paritaire en 2017-2018 en vertu des articles 26, 27, 31 et 33 de l'entente conclue avec la FMOQ en vue de surseoir à la mise en vigueur du projet de loi 20.

RÉPONSE NO 463

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 124 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 464

État de situation sur les frais accessoires.

RÉPONSE NO 464

Le 10 novembre 2015, la *Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée* a été sanctionnée. La loi clarifie et renforce les interdictions concernant notamment les paiements pour des frais engagés aux fins de la dispensation d'un service assuré. Cette loi donne aussi au gouvernement le pouvoir habilitant de prescrire par règlement des cas et des conditions pour lesquels un paiement est autorisé. De plus, des dispositions transitoires prévoient le maintien des exceptions prévues aux ententes de rémunération jusqu'à l'adoption d'un règlement.

Le 7 décembre 2016, la *Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec, à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicament ainsi qu'à protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse* a été sanctionnée. Cette loi qui vise à donner à la Régie des leviers pour faire respecter les lois dicte une approche totalement différente en ce qui concerne le remboursement des frais accessoires. En effet, la législation adoptée transforme l'approche réactive (la Régie ne pouvait agir sans une demande d'une personne assurée) en une approche proactive (lorsque la Régie a connaissance d'une situation, elle peut recouvrer la somme du professionnel et rembourser la personne assurée). Les délais pour demander un remboursement pour un paiement indu passent de 1 an à 5 ans et des sanctions administratives pécuniaires de 15 % du montant reçu peuvent être imposées au professionnel concerné dans ce cas. Les amendes ont augmenté substantiellement et peuvent aller jusqu'à 150 000 \$.

Le 26 janvier 2017, un règlement intitulé *Règlement abolissant les frais accessoires liés à la dispensation d'un service assuré et régissant les frais de transport des échantillons biologiques* est entré en vigueur. Seuls des frais pour le transport des échantillons biologiques y sont autorisés. Entre autres, l'adoption de ce règlement a eu pour conséquence d'interdire la facturation des médicaments et substances anesthésiques utilisés lors de services assurés.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 465

Liste des cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ au cours des trois dernières années, par région, avec le nom et l'adresse de chacun.

RÉPONSE NO 465

Voir le tableau des laboratoires d'orthèses et de prothèses aux pages suivantes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

¹⁾ Laboratoires qui ne fournissent que des orthèses et/ou des prothèses

²⁾ Laboratoires qui ne fournissent que des produits pour le lymphoedème

Note : La liste des laboratoires et des succursales est disponible sur le site Internet de la RAMQ

Région 01 - Bas-Saint-Laurent
Laboratoires orthopédiques Nouvelle Génération Inc. (1) 102-176, rue Rouleau Rimouski QC G5L 8W1
Ortho-Service (2330-2029 Québec inc.) 110-98, rue Amyot Rivière-du-Loup QC G5R 3G3
Région 02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean
Idectro Inc. 201-390, rue de la Rivière Sainte-Hedwidge QC G0W 2R0
Solution C.M. Inc. 330, rue Saint-Vallier Chicoutimi QC G7H 4J1
Clinique Orthèses du Lac 80, avenue Hudon Alma QC G8B 0A4
Clinique orthèses du Fjord 302, rue Saint-Vallier Chicoutimi QC G7H 4J1
Région 03 - Capital-Nationale
Laboratoire Orthobourg Inc. 5150, boulevard Henri-Bourassa Québec QC G1H 3A8
Clinique d'orthèses plantaires Maheux & Perreault 1-340, rue Seigneuriale Québec QC G1C 3P9
Clinique Roy Boivin Orthésistes du pied 130-990 avenue de Bourgogne Québec QC G1W 0E8
Laboratoire Orthèses-Prothèses M. Tremblay Inc. (1) 823, 3e Avenue Québec QC G1L 2W8
Savard ortho confort Inc. 1350, rue Cyrille-Duquet Québec QC G1N 2E5
Komforto clinique d'orthèses Inc. 130-777, boulevard Lebourneuf Québec QC G2J 1C3
Prothèses & Orthèses La Capitale Inc. (1) 189-850, boulevard Pierre-Bertrand Québec QC G1M 3K8
Clinique Piedestal (1) 113-1340, boulevard des Chutes Québec QC G1E 0K6
Orthèses Bionick Québec (9228-7101 QC INC) 430-3165, chemin Saint-Louis Québec QC G1W 4R4

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

Laboratoire Pouliot Inc. 2815, chemin des Quatre-Bourgeois Québec QC G1V 1X8
Orthesia+ 107-3291, chemin Sainte-Foy Québec QC G1X 3V2
Clinique du pied de Québec (1) 375, rue Soumande Québec QC G1M 1A5
Orthèse Go Inc. (1) 3350, rue Hertel Québec QC G1X 2J5
Région 04 - Mauricie et Centre-du-Québec
9260-9528 Québec Inc. (Savard Ortho-Confort) 400A-350, rue Saint-Jean Drummondville QC J2B 5L4
Orthocentre Québec (1) B-950, boulevard Saint-Joseph Drummondville QC J2C 2C5
9207-7056 Québec Inc. Postur-O-Pieds (1) 1565, boulevard Lemire Drummondville QC J2B 4T6
Les Cliniques Orthésium Inc. 102-1785, boulevard du Carmel Trois-Rivières QC G8Z 3R8
Orthèse Bionick (9359-7599 Québec Inc.) (1) 481 boulevard des Bois-Francis sud Victoriaville QC G6P 4T3
Région 05 - Estrie
Laboratoire Evo Inc. (1) 360, rue Galt E Sherbrooke QC J1G 1X9
Orthèse Prothèse Rive Sud Inc. 1169, 12e Avenue Nord Sherbrooke QC J1E 2T4
Innovation paramédicale D.S. (1) 1-70, place du Commerce Magog QC J1X 5G6
Laboratoire J.G. Langelier (1) 45 rue Saint-Patrice est Magog QC J1X 1T5
Région 06 - Montréal
Laboratoire Orthopédique St-Laurent Inc. 1435, rue du Collège Saint-Laurent QC H4L 2L5
Laboratoire orthopédique Alfaro-Fortier Inc. 40-7272, rue Maurice-Duplessis Rivière-des-Prairies QC H1E 6Z7
Appareils Orthopédiques B.B.G. Inc. 5930, rue Sherbrooke Ouest Montréal QC H4A 1X7

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

Les Équipements Médicus Ltée 5050, boulevard Saint-Laurent Montréal QC H2T 1R7
Centre Orthomedic P&S (1984) Inc. 3842, rue Jean-Talon Est Montréal QC H2A 1Y4
J. Slawner Ltée 4980, Jean-Talon Ouest Montréal QC H4P 1W9
J-E. Hanger de Montréal Inc. 5545, rue Saint-Jacques Montréal QC H4A 2E3
9149-7362 Québec Inc. (Action Ortho Santé) 1560, avenue Dollard Lasalle QC H8N 1T6
2330-2029 Québec Inc. (Médecus) 100-2520 boulevard Saint-Joseph Montréal QC H1Y 2A2
Laboratoire Bergeron 2540, boulevard Henri-Bourassa Est Montréal QC H2B 1V2
Orthosport Canada (1997) Inc. (1) 4051, rue Sainte-Catherine Ouest Westmount QC H3Z 3J8
Clinique & Laboratoire d'Orthèses J.B. Inc. 2495, rue Provost Lachine QC H8S 1R1
9038-7911 Québec Inc. (Actimed) 110-1605, boulevard Marcel-Laurin Saint-Laurent QC H4R 0B7
2863-4038 Qc Inc. (Centre orthopédique HS) (1) 3971, boulevard Lasalle Verdun QC H4G 2A4
Laboratoire Pierre Marchildon Inc. (2) 10125, boulevard Saint-Laurent Montréal QC H3L 2N5
Région 07 - Outaouais
Orthèses MJ (1) 41, rue Dumas Gatineau QC J8Y 2N1
Les orthèses V.R.A.M. Inc. (1) 87, boulevard Saint-Raymond Gatineau QC J8Y 1S6
4340850 Canada Inc. Clinique Ortho Namac (1) 332 rue Main Gatineau QC J8P 5K3
Les orthèses Marc-André Catafard (1) 332 rue Main Gatineau QC J8P 5K3
Laboratoire orthopédique Pro-Orthotek Inc. (1) 665, boulevard de la Gappe Gatineau QC J8T 8G1

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

Région 08 - Abitibi-Témiscamingue
Stéphanie Ménard, Orthésiste 1-51, 13e Rue Rouyn-Noranda QC J9X 5H6
Région 11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Ortho ML 587, Boul. Perron Maria QC G0C 1Y0
Région 12 - Chaudière-Appalaches
Clinique et laboratoire orthopédique Appalaches (9069-0421 Québec Inc.) 58, rue Notre-Dame Ouest Thetford Mines QC G6G 1J3
Ortho+ Laboratoire orthopédique et cordonnerie (2) 120-2055 boulevard Guillaume-Couture Lévis QC G6W 2S5
Orthèses Bionick (9137-0080 Québec Inc.) 140-5500, boulevard de la Rive-Sud Lévis QC G6V 4Z2
Orthèse et Prothèse de Beauce Inc. 543, 90e Rue Est Saint-Georges-de-Beauce QC G5Y 3L1
Orthèses Novacorps Inc. 733 boulevard Vachon Nord Sainte-Marie-de-Beauce QC G6E 1M3
Les orthèses Audet 1568, Route 277 bur. B Lac-Etchemin QC G0R 1S0
Équipied orthèse prothèses Inc. 145-1855 route des Rivières Lévis QC G7AX 4X8
Région 13 - Laval
Ortho Solution (1) 2171, boulevard Fleury Est Montréal QC H2B 1J9
Équilibre 100-2101 boulevard du Carrefour Laval QC H7S 2J7
Laboratoire d'analyse du Pied M.D. Inc. (1) 240-1575, Boul. de l'Avenir Laval QC H7S 2N5
Arthro-Med inc. (1) 1769, boulevard des Laurentides Laval QC H7M 2P5
Biotonik Laboratoire Orthopédique (1) 910 rue Drouin Laval QC H7X 2X4
Collège d'enseignement général professionnel Montmorency (1) 475 boulevard de l'Avenir Laval QC H7N 5H9
Laboratoire Podotech Inc. 103-4704 boulevard des Laurentides Laval QC H7K 3G4

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

Région 14 - Lanaudière
Orthèses Prothèses Terrebonne
1620, chemin Gascon Terrebonne QC J6X 3A3
Laboratoire Bi-Op Inc.
30, chemin du Golf Ouest Saint-Charles-Borromée QC J6E 8X6
Centre orthopédique Joly Inc.
985, rue Papineau Joliette QC J6E 2L8
Chaussures Villeneuve Inc.
123, boulevard Industriel Repentigny QC J6A 7K4
Rémi Papineau OP (1)
2155 rue Boisvert Terrebonne QC J6Y 1J7
Région 15 - Laurentides
Centre Orthopédique Julie Larouche
495, boulevard Arthur-Sauvé Saint-Eustache QC J7P 4X4
Laboratoire Orthométrie Inc.
32, rue Dubois Saint-Eustache QC J7P 4W9
Laboratoire Actimed Inc.
100-519 rue Curé-Labelle Blainville QC J7C 2H6
Trimétrie inc. (1)
32, rue Dubois Saint-Eustache QC J7P 4W9
C.E.O. Medic Enr.
110-70, rue Dubois Saint-Eustache QC J7P 4W9
Equilibrium Inc.
6-500, boulevard Industriel Saint-Eustache QC J7R 5V3
Laboratoire Bélanger
1052, rue Valiquette Sainte-Adèle QC J8B 2M3
Laboratoire Jean-Marc Ross Inc. (1)
720, rue de Saint-Jovite Mont-Tremblant QC J8E 3J8
Ortho-Mobile
314 rue de Milan Saint-Eustache QC J7P 4R3
Région 16 - Montérégie
Les équipements orthopédiques de St-Hyacinthe Inc.
3380, avenue Cusson Saint-Hyacinthe QC J2S 8N9
Clinique d'orthèses plantaires Catherine Ducharme Inc.
535, rue Dufferin Granby QC J2G 9G3

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

Laboratoire Julien Paul Inc. 49, rue George
Sorel-Tracy QC J3P 1B9
9096-1251 Québec Inc. (Sporthotec) (1) 160-72, boulevard Saint-Jean-Baptiste Châteauguay QC J6K 4Y7
Équilibre 200-675, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier Beloeil QC J3G 4J1
G.O. Médical (1) 1042, rue de Parfondeval Boucherville QC J4B 6C2
Ortoech Inc. 5-3250, boulevard Rome Brossard QC J4Y 1V9
Ortho-Action Inc. 3288, boulevard Taschereau Greenfield Park QC J4V 2H6
Centre Orthèses-Prothèses Manus Ltée (1) 22A, rue Ellice Salaberry-de-Valleyfield QC J6T 1C9
Orthèse Conseil 2082, boulevard Industriel Chambly QC J3L 4V2
Laboratoire orthopédique de la région 22A, rue Ellice Salaberry-de-Valleyfield QC J6T 1C9
Orthèse Prothèse Rive Sud Inc. 127, rue Saint-Louis Lemoyne QC J4R 2L3
Olivier Foulquier Orthésiste (1) 125-100 boulevard de Montarville Boucherville QC J4B 5M4
L'Habel Orthèse (1) 72, avenue du Dauphine Candiac QC J5R 6E3
9018-8616 Québec Inc. (Orthèse Plus) (1) 127, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Basile-le-Grand QC J3N 1M2
Laboratoire Novamedic (1) 214-2780 avenue Raymond Saint-Hyacinthe QC J2S 5W7
9096-1251 Québec Inc. (Sporthotec) (1) 160-72 boulevard Saint-Jean-Baptiste Châteauguay QC J6K 4Y8

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 466

Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2017 et au 31 mars 2018, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour :

- a. les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail;
- b. les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptes au travail;
- c. les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti;
- d. les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti maximum;
- e. les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément de revenu;
- f. les adhérents (adultes, étudiants, etc.);
- g. les autres clientèles.

RÉPONSE NO 466

La période d'avril 2017 à janvier 2018 est présentée dans le tableau de la page suivante

SOMMAIRE DU RÉGIME PUBLIC D'ASSURANCE MÉDICAMENTS

Avril 2017 à janvier 2018 (*)

CLIENTÈLE	NOMBRE DE PARTICIPANTS (****)	COÛT BRUT (M\$)	COÛT RAMQ (M\$)	FRANCHISE (M\$)	COASSURANCE (M\$)
PRESTATAIRES D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS (PAFDR)					
PAFDR adulte	144 198	158,5 \$	158,5 \$	-	-
PAFDR adulte (CSE) (**)	124 896	457,3 \$	457,3 \$	-	-
PAFDR moins de 18 ans	45 967	18,8 \$	18,8 \$	-	-
PAFDR étudiant 18-25 ans	4 831	2,1 \$	2,1 \$	-	-
Sous-total	319 892	636,7 \$	636,7 \$	-	-
PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI (SRG)					
SRG max	30 042	72,5 \$	72,5 \$	-	-
SRG 94 %	37 945	95,4 \$	95,4 \$	-	-
SRG partiel	472 271	1 028,5 \$	836,5 \$	83,9 \$	108,2 \$
Sans SRG	762 980	1 280,4 \$	935,8 \$	128,5 \$	216,0 \$
Sous-total	1 303 237	2 476,8 \$	1 940,2 \$	212,4 \$	324,1 \$
ADHÉRENTS (AD)					
AD adulte	932 966	824,2 \$	607,8 \$	103,8 \$	112,5 \$
AD moins de 18 ans et dépendant handicapé	179 018	62,4 \$	62,4 \$	-	-
AD étudiant 18-25 ans	29 749	14,0 \$	14,0 \$	-	-
Sous-total	1 141 732	900,6 \$	684,3 \$	103,8 \$	112,5 \$
AUTRES (****)		4,3 \$	4,3 \$		
ENSEMBLE	2 764 860	4 018,4 \$	3 265,4 \$	316,3 \$	436,7 \$

(*) Excluant les montants des ristournes provenant des ententes d'inscription avec les fabricants de médicaments.

(**) Contraintes sévères à l'emploi.

(***) Autres programmes confiés à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) : MTS, Tuberculose, Achats de lits, Prestation de service pour contraception orale d'urgence, frais d'emballage et transport d'urgence pour les thérapies parentérales, naloxone et pilule abortive.

(****) Nombre de personnes ayant bénéficié du régime public d'assurance médicaments (RPAM).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 467

Indiquer le nombre d'enfants (0-18 ans) bénéficiant du Régime public d'assurance médicaments, en précisant le nombre pour chaque année depuis 1997.

RÉPONSE NO 467

Pour l'exercice 2017-2018, 224 985 enfants de moins de 18 ans (8,1 % des participants) ont bénéficié¹ du RPAM. À noter que cette dernière donnée est **jusqu'au 31 janvier 2018**.

¹Ces enfants ont reçu au moins une ordonnance de médicaments dans le cadre du RPAM durant la période.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 468

Indiquez la croissance, en pourcentage, des coûts des médicaments assurés pour chaque année depuis 1997. Ajouter les prévisions pour 2018-2019.

RÉPONSE NO 468

Croissance en pourcentage des coûts de médicaments assurés

	2016-2017 ¹
Coûts nets (en M\$)	3 628,0
Croissance	4,9 %

¹ Inclut des sommes perçues prévues à l'Entente 2015-2018 entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et l'AQPP, ainsi que des sommes provenant de l'application des ententes d'inscription conclues entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et les fabricants de médicaments innovateurs.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 469

Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicament des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies.

RÉPONSE NO 469

Depuis le 19 octobre 2017, en vertu du décret modifiant le Règlement sur les avantages autorisés à un pharmacien, le maximum permis est de 15 %.

Ces allocations professionnelles doivent être utilisées pour financer les activités reliées à l'exploitation de la pharmacie en vue d'améliorer la prestation de services à la population. Par ailleurs, les chaînes et bannières de pharmacies ainsi que les fabricants de médicaments innovateurs ne peuvent pas consentir d'allocations professionnelles (de ristournes) aux pharmaciens.

La réglementation, en vigueur depuis le 4 novembre 2007, précise que le fabricant de médicaments génériques doit transmettre à la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) au 1^{er} mars un rapport annuel faisant état des ventes de médicaments génériques inscrits sur la *Liste de médicaments* ainsi que de tous les avantages consentis aux pharmaciens. De plus, la réglementation spécifie que le pharmacien propriétaire doit tenir à jour un registre de tous les avantages dont il a bénéficié de la part d'un fabricant

Pour la période de janvier – décembre 2017, la réception des rapports annuels des fabricants est en cours.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 470

Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit de celui de la RAMQ.

RÉPONSE NO 470

Depuis sa création en 1996, la Loi sur l'assurance médicaments n'obligeait pas les entreprises, les organismes et les ordres professionnels qui voulaient abandonner leur régime collectif à informer la RAMQ de leur intention. Seuls leurs employés ou membres en étaient informés et ceux-ci devaient s'inscrire à la RAMQ s'ils n'avaient pas accès à un régime privé.

La Loi sur l'assurance médicaments prévoit, depuis 2005, que tout assureur en assurance collective, ou toute personne, qui administre un régime d'avantages sociaux, doit informer la RAMQ de toute modification à un contrat d'assurance collective ou à un régime d'avantages sociaux ayant pour effet de transférer des personnes admissibles couvertes par ce contrat ou ce régime au régime public. Il s'agit habituellement de fermetures d'usine, de grèves ou de lock-out, de mises à pied ou d'abandons de couverture.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 471

Liste des comités formés avec l'industrie pharmaceutique, nom des membres et nombre de rencontres à ce jour.

RÉPONSE NO 471

La Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) a deux rencontres annuelles prévues avec l'association nationale Médicaments novateurs Canada (anciennement Rx&D) qui représente l'industrie pharmaceutique innovatrice canadienne. L'objectif de ces rencontres est d'informer les compagnies pharmaceutiques sur les processus administratifs de la Régie, notamment la codification des médicaments d'exception, ainsi que sur le développement d'outils destinés aux prescripteurs (par exemple : les formulaires spécifiques et les formulaires interactifs). En informant les compagnies, elles peuvent contribuer à la diffusion des outils, mais aussi à donner des renseignements exacts concernant les façons de faire de la Régie.

Au cours de la dernière année financière, une rencontre a eu lieu, soit le 4 décembre 2017. Lors de cette rencontre, deux représentants de la Régie étaient présents, soit madame Suzanne Berthiaume, directrice de l'évolution et de l'expertise pharmaceutique, et monsieur Alain Albert, pharmacien expert dans cette même direction. Du côté de Médicaments novateurs Canada, les représentants étaient monsieur Philippe Carrier (Novartis Canada) ainsi que mesdames Josée Lefebvre (Eli Lilly Canada inc.) et Sophie Rochon (Janssen inc.).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 472

Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années :

- Nombre de médicaments génériques dans cette situation;
- Montant remboursé par la RAMQ;
- Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.

RÉPONSE NO 472

Période de référence	Médicaments génériques ¹						Total du coût Régie M\$
	PMP ⁵			Non PMP			
	Nombre de DIN ²	Coût Régie ³ M\$	Excédent assuré ⁴ M\$	Nombre de DIN ²	Coût Régie ³ M\$	Excédent assuré ⁴ M\$	
Du 1 ^{er} avril 2017 au 31 janvier 2018	79	10,8	2,1	5 510	1 143,6	NA	1 154,4

¹ La classification innovateur/générique est faite en fonction de l'indicateur présent dans les bases des données de la Régie au 31 janvier 2018.

² Un numéro d'identification d'un médicament (DIN) soumis au PMP seulement une partie de la période de référence sera compté au niveau de chaque colonne « Nombre de de DIN ».

³ Coût net payé par la Régie après contribution de l'assuré s'il y a lieu.

⁴ Montant payé par l'assuré non exempté de contribution en plus de sa contribution s'il y a lieu.

⁵ Le PMP (Prix maximum payable) est le montant maximal que paie la Régie pour un médicament.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 473

Détail des ententes conclues depuis l'entrée en vigueur du projet de loi 28, *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (sommes déboursées, économies réalisées, médicaments visés, etc.).

RÉPONSE NO 473

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 201 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 474

Montant remboursé pour des médicaments génériques qui respectent la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années.

RÉPONSE NO 474

Voir tableau à la question 472. Il s'agit des médicaments génériques non soumis à un prix maximum payable au moins un jour pendant la période de référence.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 475

Nombre de médicaments innovateurs qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années :

- Nombre de médicaments innovateurs dans cette situation;
- Montant remboursé par RAMQ;
- Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.

RÉPONSE NO 475

Période de référence	Médicaments innovateurs ¹						Total du coût Régie M\$
	PMP ⁵			Non PMP			
	Nombre de DIN ²	Coût Régie ³ M\$	Excédent assuré ⁴ M\$	Nombre de DIN ²	Coût Régie ³ M\$	Excédent assuré ⁴ M\$	
Du 1 ^{er} avril 2017 au 31 janvier 2018	44	9,5	1,6	2 672	2 060,1	NA	2 069,6

¹ La classification innovateur/générique est faite en fonction de l'indicateur présent dans les bases des données de la Régie au 31 janvier 2018.

² Un numéro d'identification d'un médicament (DIN) soumis au PMP seulement une partie de la période de référence sera compté au niveau de chaque colonne « Nombre de de DIN ».

³ Coût net payé par la Régie après contribution de l'assuré s'il y a lieu.

⁴ Montant payé par l'assuré non exempté de contribution en plus de sa contribution s'il y a lieu.

⁵ Le PMP (Prix maximum payable) est le montant maximal que paie la Régie pour un médicament.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 476

Montant remboursé pour des médicaments d'exception, par année, pour les trois dernières années.

RÉPONSE NO 476

Pour l'année civile 2017, le montant du composant médicament pour les médicaments d'exception est de 1 458,8 M\$¹.

¹ Ce montant exclut les honoraires payés aux pharmaciens. C'est le coût du composant médicament incluant la marge du grossiste s'il y a lieu.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 477

Montant remboursé pour des médicaments génériques, par année, pour les trois dernières années.

RÉPONSE NO 477

Voir tableau à la question 472. Il s'agit de l'ensemble des médicaments génériques avec et sans prix maximum payable.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 478

Montant remboursé pour des médicaments innovateurs, par année, pour les trois dernières années.

RÉPONSE NO 478

Voir tableau à la question 475. Il s'agit de l'ensemble des médicaments innovateurs avec et sans prix maximum payable.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 479

État de situation concernant la participation du Québec à l'Alliance pancanadienne pharmaceutique. Économies réalisées en 2017-2018 et projections pour 2018-2019.

RÉPONSE NO 479

La réponse se retrouve à la question numéro 201 des questions particulières de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 480

Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer :

- a. le budget total pour 2017-2018 et indiquer la comparaison avec 2018-2019;
- b. la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2018-2019.

RÉPONSE NO 480

La dépense probable pour 2017-2018 est de 2 909,5 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 481

Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer :

- a. le budget total pour 2017-2018 et indiquer la comparaison avec 2018-2019;
- b. la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2018-2019.

RÉPONSE NO 481

La dépense probable pour 2017-2018 est de 4 701,5 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 482

Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.

RÉPONSE NO 482

Voir le tableau à la page suivante.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique

Revenus moyens des médecins spécialistes
du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Spécialité	Nombre	Revenus moyens bruts	Frais de cabinet	Revenus moyens nets
Allergie	61	413 040 \$	77 364 \$	335 676 \$
Cardiologie	423	567 495 \$	19 542 \$	547 953 \$
Dermatologie	154	405 354 \$	90 967 \$	314 386 \$
Gastroentérologie	223	496 391 \$	16 121 \$	480 271 \$
Pneumologie	222	430 844 \$	11 699 \$	419 145 \$
Médecine interne	507	447 446 \$	8 373 \$	439 073 \$
Physiatrie	69	407 562 \$	83 114 \$	324 448 \$
Neurologie	237	374 499 \$	30 536 \$	343 963 \$
Pédiatrie	568	387 047 \$	31 208 \$	355 839 \$
Psychiatrie	965	421 284 \$	10 780 \$	410 504 \$
Radio-oncologie	117	466 357 \$	104 \$	466 254 \$
Néphrologie	174	421 268 \$	7 793 \$	413 474 \$
Endocrinologie	140	328 305 \$	37 152 \$	291 154 \$
Rhumatologie	100	353 150 \$	56 632 \$	296 518 \$
Santé communautaire	167	259 638 \$	2 744 \$	256 894 \$
Gériatrie	68	449 699 \$	7 \$	449 692 \$
Médecine d'urgence	132	440 684 \$	553 \$	440 131 \$
Spécialités médicales	4327	426 480 \$	21 099 \$	405 381 \$
Anesthésiologie	657	485 924 \$	988 \$	484 935 \$
Chirurgie générale	467	500 832 \$	15 450 \$	485 381 \$
Chirurgie orthopédique	284	473 683 \$	10 815 \$	462 868 \$
Chirurgie plastique	87	443 721 \$	10 143 \$	433 579 \$
Obstétrique-gynécologie	441	428 743 \$	39 089 \$	389 654 \$
Neurochirurgie	64	510 001 \$	2 627 \$	507 374 \$
Ophtalmologie	299	691 651 \$	109 604 \$	582 047 \$
Oto-rhino-laryngologie	201	459 967 \$	59 699 \$	400 267 \$
Urologie	153	467 268 \$	35 633 \$	431 635 \$
Chirurgie cardio-vasculaire et thoracique	64	637 948 \$	127 \$	637 820 \$
Chirurgie vasculaire	39	501 761 \$	1 948 \$	499 813 \$
Spécialité chirurgicales	2099	504 945 \$	37 581 \$	467 364 \$
Anatomo-pathologie*	218	444 483 \$	460 \$	444 023 \$
Microbiologie	181	430 040 \$	1 724 \$	428 316 \$
Biochimie	55	341 891 \$	723 \$	341 168 \$
Hématologie-oncologie	248	448 339 \$	950 \$	447 390 \$
Radiologie	575	715 550 \$	139 455 \$	576 095 \$
Médecine nucléaire	94	427 651 \$	- \$	427 651 \$
Génétique	31	397 715 \$	610 \$	397 105 \$
Spécialités laboratoire	1402	548 285 \$	57 698 \$	490 587 \$
Ensemble	8485	470 620 \$	29 667 \$	440 953 \$

*En date de avril 2018, le mode de rémunération des anatomo-pathologistes comprend une validation rétroactive qui n'est pas encore connue, ce qui pourrait avoir un impact sur les revenus présentés.

Seuls les médecins qui gagnent un revenu minimal de 14 163 \$ pour chacun des trimestres et un revenu annuel minimal de 127 133 \$ sont retenus.

Les revenus provenant de la CNESST sont inclus sauf l'expertise médicale.

Les bourses pour les chercheurs boursiers, la rémunération hors Québec, la rémunération hors budget ainsi que les remboursements pour frais de déplacement sont exclus. Les coupures pour les médecins qui atteignent un plafonnement de gains de pratique ou un plafonnement d'activité sont considérées.

Les frais de cabinet sont estimés à 35 % des revenus en cabinet privé sauf pour la radiologie où ces frais sont calculés à 70 %. Ces pourcentages sont historiques et n'ont pas fait l'objet de révision récente, il est donc recommandé d'analyser les revenus moyens nets avec prudence.

Les frais de cabinet provenant de la procréation assistée sont calculés distinctement par acte pour les revenus en cabinet privé des obstétriciens-gynécologues.

Les revenus présentés n'incluent pas la majoration payée aux médecins en territoires désignés ainsi que les primes d'éloignement ou d'isolement. Avec ces majoration et primes, le revenu moyen brut pour l'ensemble des médecins spécialistes passe à 484 743 \$ et le revenu moyen net à 455 076 \$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 483

Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien, en précisant le montant reçu pour la composante technique.

RÉPONSE NO 483

Revenus moyens des médecins omnipraticiens
incluant la composante technique

Pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

	<u>2016-2017</u>
Revenus moyens bruts :	307 609 \$
Frais de cabinet :	55 287 \$
Revenus moyens nets :	252 322 \$

Seuls les médecins qui gagnent un revenu minimal de 10 636 \$ pour chacun des trimestres et un revenu annuel minimal de 95 479 \$ sont retenus.

Les revenus provenant de la CNESST sont inclus sauf l'expertise médicale.

Les bourses pour les chercheurs en médecine de famille, la rémunération hors Québec, la rémunération hors budget ainsi que les remboursements pour frais de déplacement sont exclus. Les coupures pour les médecins qui atteignent le plafond trimestriel sont considérées.

Les frais de cabinet sont estimés à 35 % des revenus en cabinet privé.

Les revenus présentés n'incluent pas la majoration payée aux médecins en territoires désignés ainsi que les primes d'éloignement ou d'isolement. Avec ces majorations et primes, le revenu moyen brut passe à 319 716 \$ et le revenu moyen net à 264 429 \$.

QUESTION NO 484

Liste des critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins.

RÉPONSE NO 484

Les critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins sont basés sur l'identification des situations présentant des risques de non-conformité, de pratiques abusives ou frauduleuses. La Régie établit sa stratégie de priorisation des contrôles en fonction d'une analyse des risques.

L'identification des situations à risques provient de différentes sources d'information. L'évolution ou la modification des ententes négociées, la réception des appels de professionnels au centre d'assistance de la RAMQ, les dénonciations, les analyses actuarielles de la facturation des médecins sont autant d'intrants qui permettent d'identifier des situations qui peuvent représenter des risques de facturation non-conforme, abusive ou frauduleuse.

Chacune des situations est analysée afin d'identifier l'ampleur et la probabilité du risque encouru lors du paiement aux médecins. À la suite de ces analyses de risques, les décisions sont prises afin de déterminer la pertinence de mettre en place ou de bonifier des mesures de contrôle.

La Régie agit par la suite sur deux types de vérification, soit les mesures de contrôle systématique et spécifique.

Les mesures de contrôle systématique visent l'ensemble de la facturation des professionnels de la santé ou l'ensemble de la facturation d'une situation d'entente. Les contrôles systématiques sont réalisés manuellement, informatiquement, par échantillonnage ou par monitoring.

Les mesures de contrôle spécifique visent la facturation d'un professionnel ou un groupe restreint de professionnels pour lesquels des pratiques ont été identifiées comme étant à risque de non-conformité ou potentiellement abusives ou frauduleuses. Une vérification peut aussi être déclenchée à la suite d'une plainte ou d'une dénonciation.

Les mesures de contrôle spécifique se traduisent par des vérifications de services rendus auprès des personnes assurées, des inspections et des enquêtes administratives ou pénales. Finalement, les professionnels de la santé pour lesquels des pratiques sont non conformes, abusives ou frauduleuses sont soumis à des réclamations, des sanctions administratives pécuniaires ou des amendes.

Mesures systématiques

Les critères de vérification de la Régie pour l'application des mesures de contrôles systématiques sont déterminés de façon à s'assurer que la facturation des professionnels de la santé respecte les ententes négociées entre le ministre de la Santé et des Services Sociaux et les fédérations médicales.

En lien avec les contrôles informatiques, la Régie vérifie toutes les demandes de paiement qui lui sont transmises annuellement. Ce contrôle se fait de façon informatique et vérifie la présence et la validité de l'information inscrite sur la demande de paiement, par exemple :

- L'admissibilité des personnes ayant reçu les services au régime d'assurance maladie;
- L'admissibilité du médecin aux fins de facturation au Régime public;
- Le lieu de dispensation du service;
- Le contexte, par rapport aux patients ou à la période de la journée, dans lequel le service est facturé.

Le nouveau système de rémunération à l'acte pour les médecins est en place depuis le 4 avril 2016. Ce nouveau système informatique exige des professionnels ou de leur mandataire de fournir davantage d'éléments de facturation et de précisions quant au service fourni, ce qui permet une exploitation différente et plus diversifiée des données de facturation favorisant ainsi la mise en place de nouveaux outils de dépistage. Voici quelques exemples de nouvelles validations effectuées par le système qui ne pouvaient être automatisées dans l'ancien :

- application avant paiement des contrôles sur le nombre maximum d'actes par professionnel, peu importe le nombre de patients;
- validation des maximums de services rendus par établissement;
- validation optimisée de la facturation des professionnels pour les personnes assurées qui sont dans un état requérant des soins urgents et qui ne sont pas en mesure de présenter leur carte d'assurance maladie;
- gestion automatisée du calcul et du contrôle des honoraires en fonction de l'horaire;
- retrait de la section des renseignements complémentaires qui était un champ de saisi en texte libre. Le professionnel doit par conséquent saisir des champs d'information selon les situations propres à chaque professionnel et selon la nature de l'acte facturé.

Le nouveau système permet à la Régie de renforcer les contrôles de la facturation et d'élargir la portée des contrôles de la Régie et ainsi d'effectuer davantage de validation automatisée sur des situations permises aux ententes, mais questionnables d'un point de vue de la pratique. La Régie privilégie l'introduction de nouvelles validations avant paiement qui font en sorte que la Régie ne verse pas d'honoraires ou effectue des ajustements aux honoraires lorsque des vérifications supplémentaires sur une pratique questionnable sont ciblées par le système en fonction des validations introduites. Ces vérifications portent sur l'ensemble des demandes de paiement soumises annuellement à la Régie.

De plus, les nouvelles fonctionnalités du système permettront désormais d'identifier selon certains barèmes une facturation hors normes et de demander aux professionnels des pièces justificatives permettant de valider la situation (ex. : nombre d'heures d'un anesthésiologiste dans une même journée).

Mesures spécifiques

La Régie applique de nombreux contrôles systématiques et bonifie sa vérification en appliquant des contrôles spécifiques sur des situations que les systèmes informatiques ne peuvent déceler. Par exemple, les contrôles spécifiques permettent à la Régie de s'assurer que :

- Les services facturés correspondent aux services décrits par les médecins
- Les services facturés correspondent aux services reçus par les patients
- Les services facturés ont bel et bien été reçus par la personne assurée

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 485

Ventilation détaillée de la rémunération des médecins, en précisant la progression du tarif à l'acte, la progression du nombre d'actes et le coût total.

RÉPONSE NO 485

Ventilation détaillée de la rémunération des médecinsCoûts (en M\$)

	2016-2017
Rémunération à l'acte¹	4 959,8
Omnipraticiens	1 797,3
Spécialistes	3 162,5
Salaire et vacation	430,4
Mixte	1 483,5
Forfait et primes	301,2
Avantages prévus au Régime	181,2

¹ Certains chiffres des exercices précédents ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice en cours.

Nombre de services rendus ¹	2016-2017
Omnipraticiens	30 672 701
Spécialistes	64 602 126
Total	95 274 827

¹ Données tirées de la rémunération à l'acte et acte mixte des chaînes MOD, RFP (SYRA) et SLE incluses dans le programme 4 du MSSS.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -**

QUESTION NO 486

Nombre de médecins actifs en CLSC, en CH et en CHSLD, etc., et ce, au 31 mars 2017 et au 31 mars 2018.

RÉPONSE NO 486

	Nombre de médecins actifs
Type de centre	au 28 février 2018 ¹⁻²
CLSC	4 132
CH	15 029
CHSLD	230
Total	16 460 ³

Un médecin peut être actif dans plusieurs types de centres.

² L'année financière 2017-2018 est incomplète au moment où les données ont été extraites. La période de référence est basée sur la date du service.

³ Le total comptabilise le nombre de médecins distincts.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 487

Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites légales impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlés.

RÉPONSE NO 487

Dans le cadre de ses opérations régulières, la Régie de l'assurance maladie du Québec est appelée à rendre un certain nombre de décisions à l'égard des personnes assurées ou des professionnels de la santé. Ces décisions font parfois l'objet d'appel ou de contestation. Les procureurs de la Régie doivent alors intervenir pour supporter les décisions de la Régie.

À ce chapitre, les frais encourus pour la période du 1^{er} avril 2017 au 28 février 2018 sont de 1,435 M\$ alors que le montant obtenu de ces interventions est de l'ordre de 6,75 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 488

Liste des causes devant les tribunaux en 2017-2018. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement.

RÉPONSE NO 488

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 489

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés de la RAMQ, ainsi que leur liste, par région et par spécialité.

RÉPONSE NO 489

Entre le 1^{er} avril 2017 et le 28 février 2018, il y a 6 médecins qui ont été considérés comme désengagés pendant cette période.

Au 15 février 2018, il y avait 4 médecins désengagés :

- 1 spécialiste en chirurgie orthopédique dans la région de l'Estrie
- 3 omnipraticiens (Montréal, Montérégie, Saguenay-Lac St-Jean)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -**

QUESTION NO 490

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes non participants à la RAMQ, ainsi que leur liste, par région et par spécialité.

RÉPONSE NO 490

Au 15 février 2018, il y 409 médecins étaient non participants. Voici leur répartition par spécialité et par région.

Répartition des médecins non participants par région le 15 février 2018

RÉGIONS SOCIO-SANITAIRES	NOMBRE D'OMNIPRATICIENS NON PARTICIPANTS	NOMBRE DE SPÉCIALISTES NON PARTICIPANTS
Bas-Saint-Laurent	0	0
Saguenay-Lac-St-Jean	6	2
Capitale-Nationale	30	5
Mauricie et Centre-du-Québec	16	1
Estrie	20	1
Montréal	74	67
Outaouais	14	2
Abitibi-Témiscamingue	4	0
Côte-Nord	1	1
Nord-du-Québec	0	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0
Chaudière-Appalaches	10	1
Laval	18	16
Lanaudière	12	4
Laurentides	31	3
Montérégie	60	10
Nunavik	0	0
Terres-Cries-de-la-Baie-James	0	0
Total	296	113

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

Répartition des médecins non participants par spécialité le 15 février 2018

Ophthalmologie : 10	Obstétrique et gynécologie : 4	Médecine d'urgence : 2
Chirurgie vasculaire : 1	Endocrinologie et métabolisme : 2	Médecine interne : 3
Urologie : 2	Psychiatrie : 7	Chirurgie générale : 7
Cardiologie : 4	Médecine physique et réadaptation : 2	Anatomo-pathologie : 1
Dermatologie : 23	Gastroentérologie : 3	Anesthésiologie : 6
Chirurgie plastique : 15	Chirurgie orthopédique : 13	Oto-rhino-laryng./chir. cervico-faciale : 1
Neuro-chirurgie : 2	Radiologie diagnostique : 4	Santé pub./méd. préventive ou du travail : 1

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 491

Nombre de médecins qui ont cessé de pratiquer en 2017-2018:

- a. pour cause de retraite ;
- b. pour cause de décès ;
- c. pour cause de départ temporaire à l'étranger ;
- d. pour cause de départ définitif à l'étranger ;
- e. pour toute autre cause (bien vouloir spécifier, svp).

RÉPONSE NO 491

Les données détenues par la Régie aux fins de l'administration du régime d'assurance maladie lui sont transmises par le Collège des médecins du Québec et concernent le droit de pratique ainsi que l'inscription au tableau de l'Ordre.

Situations (Données officielles du CMQ)	Médecins omnipraticiens	Médecins spécialistes	Total
a. Retraite ¹	n\	n\	n\
b. Décès	12	12	24
c. Autres			
Abandon de pratique ou radiation ²	246	334	580
Inactifs ²	202	274	476
Actifs – Sans assurance responsabilité ³	37	52	89
Total	497	672	1169

La Régie ne dispose d'aucune donnée concernant les départs temporaires et définitifs à l'étranger, ces renseignements n'étant pas requis aux fins de l'administration de la *Loi sur l'assurance maladie*. Toutefois, le nombre de médecins ayant quitté pour l'étranger est inclus dans la catégorie « Abandon de pratique ou radiation ».

¹ Depuis le 1^{er} juillet 2016, le Collège des médecins du Québec ne fournit plus d'information sur les médecins qui ont cessé de pratiquer pour cause de retraite.

² Avec l'arrivée des nouvelles classes de cotisation entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2016, plusieurs médecins qui avaient un permis de médecin « inscrit - retraité » ont choisi, soit de devenir inactif, soit de démissionner.

³ Le médecin inscrit actif sans assurance responsabilité demeure inscrit au tableau de l'ordre en tant que membre actif mais sans détenir d'assurance responsabilité. Celui-ci ne peut donc pas exercer d'activités médicales mais conserve le titre de médecin. Cette nouvelle classe de cotisation a été créée pour les médecins gestionnaires mais nous avons remarqué que dans certains cas, ce sont des médecins en congé de maternité qui détiennent ce statut.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 492

Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, les domaines de pratique, etc.

RÉPONSE NO 492

Nombre de médecins : 16 (du 1^{er} mars 2017 ¹ au 28 février 2018)

Nombre de fois : 30 fois réparties sur quatre trimestres

Domaine de pratique : Le plafonnement sur la base trimestrielle concerne uniquement les médecins omnipraticiens.

¹ Il est à noter que le premier trimestre débute au 1^{er} mars et non au 1^{er} avril. Il s'agit d'une particularité découlant des ententes de rémunération afférentes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -**

QUESTION NO 493

Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique au Québec. Nombre de chirurgies effectuées en 2017-2018. Indiquer si les plafonds ont été atteints en cours d'année, le nombre de fois, etc. Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique.

RÉPONSE NO 493

Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique	50
Nombre d'actes effectués en 2017-2018	17 656 actes 4 647 personnes assurées
Nombre de dentistes ayant atteint les plafonds	Aucun
Nombre de fois	-
Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique	La Régie ne dispose pas de liste d'attente avec un nombre de patients calculé.

Ces données sont produites pour la période du 1^{er} avril 2017 au 28 février 2018.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 494

Nombre de médicaments et produits retirés de la *Liste des médicaments* 2017-2018. Indiquer le nom du médicament ou du produit et les motifs du retrait.

RÉPONSE NO 494

Le nombre de produits retirés de la *Liste des médicaments* entre le 1^{er} avril 2017 et le 28 février 2018 s'élève à 420. Parmi ces produits retirés, il y a 349 produits génériques (83 %) et 71 produits innovateurs (17 %).

La marque de commerce ou la dénomination commune, le numéro d'identification d'un médicament (DIN), l'indicateur innovateur - générique et le motif du retrait des produits concernés sont présentés dans le tableau ci-joint.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

Marque de commerce	DIN	Innovateur Générique
Abbott-Citalopram	2285819	Générique
Abbott-Citalopram	2285827	Générique
Abbott-Citalopram	2291002	Générique
Abbott-Clopidogrel	2301172	Générique
Abbott-Levetiracetam	2285851	Générique
Abbott-Levetiracetam	2294141	Générique
Abbott-Levetiracetam	2307669	Générique
Abbott-Pantoprazole	2266717	Innovateur
Abbott-Quetiapine	2260301	Générique
Abbott-Quetiapine	2285843	Générique
Abbott-Quetiapine	2294133	Générique
Abbott-Quetiapine	2354012	Générique
Abbott-Rabeprazole	2291975	Générique
Abbott-Rabeprazole	2302055	Générique
Abbott-Topiramate	2294044	Générique
Abbott-Topiramate	2306042	Générique
Abbott-Topiramate	2306050	Générique
Abenol	399302	Générique
Abenol	891797	Générique
Abenol	1919385	Innovateur
Accel-Celecoxib	2313979	Générique
Accel-Celecoxib	2354039	Générique
Accel-Citalopram	2266733	Innovateur
Accel-Citalopram	2297353	Générique
Accel-Citalopram	2307723	Générique
Acetest	2236964	Générique
ACT Bosentan	2227452	Générique
ACT Cabergoline	2429764	Générique
ACT Gliclazide MR	2247310	Innovateur
ACT Olanzapine	2223503	Générique
ACT Olanzapine	2236948	Générique
ACT Olanzapine	2239746	Générique
ACT Olanzapine	2240269	Générique
ACT Olanzapine	2244815	Générique
ACT Olanzapine	2246544	Générique
ACT Solifenacin	2230085	Générique
ACT Solifenacin	2241674	Innovateur
ACT Telmisartan/HCT	2244465	Générique
ACT Telmisartan/HCT	2244466	Générique
Actonel	2236963	Générique
Allevyn Compression (10 cm x 10 cm - 100 cm ²)	575240	Innovateur
Allevyn Compression (5 cm x 6 cm - 30 cm ²)	1934139	Générique
Allevyn Plus Adhésif (12,5 cm x 12,5 cm - 100 cm ²)	1919407	Innovateur
Allevyn Plus Adhésif (12,5 cm x 22,5 cm - 200 cm ²)	35106	Innovateur
Allevyn Plus Adhésif (17,5 cm x 17,5 cm - 225 cm ²)	2016095	Générique
Allevyn Thin (10 cm x 10 cm - 100 cm ²)	2089858	Générique
Allevyn Thin (15 cm x 20 cm - 300 cm ²)	1914030	Innovateur
Allevyn Thin (5 cm x 6 cm - 30 cm ²)	35122	Innovateur
Apo-Chlorpropamide	2237044	Générique

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC***- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -*

Apo-Chlorpropamide	2412640	Générique
Apo-Ramipril/HCTZ	2362805	Générique
Apo-Ramipril/HCTZ	2422247	Générique
Apo-Ramipril/HCTZ	2422638	Générique
Apo-Ramipril/HCTZ	99100821	Innovateur
Apo-Ramipril/HCTZ	99100822	Innovateur
Apo-Travoprost Z	2245330	Générique
Avandamet	2359472	Générique
Avandamet	2359480	Générique
Avandamet	2412969	Générique
Avandamet	2415739	Générique
Betaseron - Trousse de mise en route	1964968	Générique
Calcium 500	2307804	Générique
Calcium et Vitamine D 125	2258455	Générique
Captopril	24430	Innovateur
Captopril	894729	Innovateur
Captopril	2015951	Générique
Captopril	2145243	Générique
Cetrotide	2246990	Générique
Chlorure de Sodium 5%	2246547	Générique
Cipro	816132	Générique
Ciprofloxacine Perfusion Intraveineuse	720798	Générique
Clindamycine	2238768	Générique
Clinitest	2230086	Générique
Co Temazepam	2246984	Générique
Dermaflex	839213	Innovateur
Desferal	663	Innovateur
Divalproex	2362775	Générique
Divalproex	2401207	Générique
Divalproex	99100555	Innovateur
Emo-Cort	2355264	Générique
Emo-Cort	2410370	Générique
Euthyrox	2357208	Générique
Euthyrox	2386194	Générique
Euthyrox	2412667	Générique
Euthyrox	2412675	Générique
Euthyrox	2412942	Générique
Euthyrox	2435640	Générique
Euthyrox	80021091	Générique
Euthyrox	80021290	Générique
Euthyrox	80024301	Générique
Euthyrox	99100033	Innovateur
Euthyrox	99100034	Innovateur
Euthyrox	99100035	Innovateur
GD-Amlodipine	2288354	Générique
GD-Amlodipine	2288362	Générique
GD-Amlodipine/Atorvastatin	2258463	Générique
GD-Amlodipine/Atorvastatin	2258471	Générique
GD-Amlodipine/Atorvastatin	2281589	Générique
GD-Amlodipine/Atorvastatin	2290987	Générique
GD-Amlodipine/Atorvastatin	2301164	Générique

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC***- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -*

GD-Amlodipine/Atorvastatin	2309378	Générique
GD-Amlodipine/Atorvastatin	2309386	Générique
GD-Amlodipine/Atorvastatin	2325683	Générique
GD-Atorvastatin	2240350	Générique
GD-Atorvastatin	2240868	Générique
GD-Atorvastatin	2246546	Générique
GD-Atorvastatin	2247706	Innovateur
GD-Azithromycin	2258498	Générique
GD-Azithromycin	2306034	Générique
GD-Azithromycin	2325691	Générique
GD-Celecoxib	2266725	Innovateur
GD-Celecoxib	2352893	Générique
GD-Diclofenac/Misoprostol	2285835	Générique
GD-Diclofenac/Misoprostol	2354004	Générique
GD-Eletriptan	2291010	Générique
GD-Eletriptan	2301407	Générique
GD-Gabapentin	329320	Innovateur
GD-Gabapentin	2264439	Générique
GD-Gabapentin	2288370	Générique
GD-Gabapentin	2301156	Générique
GD-Gabapentin	2342243	Générique
GD-Latanoprost	2264447	Générique
GD-Latanoprost/Timolol	2290995	Générique
GD-Quinapril	2307677	Générique
GD-Quinapril	2311372	Générique
GD-Quinapril	2325713	Générique
GD-Quinapril	2354020	Générique
GD-Tranexamic Acid	2291983	Générique
GD-Venlafaxine XR	2264455	Générique
GD-Venlafaxine XR	2309394	Générique
GD-Venlafaxine XR	2310694	Générique
Isopto Carbachol	2355248	Générique
Isopto Carbachol	2414791	Générique
Jamp-Amlodipine	2361418	Générique
Jamp-Amlodipine	2393263	Générique
Jamp-Sodium Phosphate	2382873	Générique
K-10	2313987	Générique
Lansoprazole	317047	Innovateur
Lansoprazole-15	372846	Innovateur
Lutera 21	2229760	Générique
Lutera 28	2247767	Innovateur
Mesasal	2382903	Générique
Métrolotion	2091526	Innovateur
Metvix	2236942	Générique
Midazolam SDZ	2402483	Générique
Midazolam SDZ	99100823	Innovateur
Mucomyst	2355256	Générique
Mylan-Anastrozole	2229761	Générique
Mylan-Candesartan HCTZ	2247086	Innovateur
Mylan-Carbamazepine CR	2245783	Générique
Mylan-Cimetidine	2393271	Générique

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC***- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -*

Mylan-Donepezil	340731	Innovateur
Mylan-Donepezil	749834	Innovateur
Mylan-Etidronate	2246989	Générique
Mylan-Ezetimibe	2378035	Générique
Mylan-Finasteride	2238276	Générique
Mylan-Leflunomide	2239627	Générique
Mylan-Leflunomide	2246991	Générique
Mylan-Levofloxacin	2362767	Générique
Mylan-Levofloxacin	9910052	Innovateur
Mylan-Memantine	99100824	Innovateur
Mylan-Metoprolol (Type L)	2373769	Générique
Mylan-Metoprolol (Type L)	2373777	Générique
Mylan-Metoprolol (Type L)	2400499	Générique
Mylan-Pramipexole	2401185	Générique
Mylan-Pramipexole	80017422	Générique
Mylan-Pramipexole	80047562	Générique
Mylan-Pramipexole	99100241	Innovateur
Mylan-Quetiapine	2400502	Générique
Mylan-Quetiapine	2413191	Générique
Mylan-Quetiapine	80004046	Générique
Mylan-Quetiapine	80027202	Innovateur
Mylan-Ramipril	2374897	Générique
Mylan-Ramipril	2413205	Générique
Mylan-Ramipril	2422239	Générique
Mylan-Ramipril	80005934	Générique
Mylan-Ranitidine	2376350	Générique
Mylan-Ranitidine	2400510	Générique
Mylan-Rivastigmine	312711	Générique
Mylan-Rivastigmine	595802	Innovateur
Mylan-Rivastigmine	1977652	Générique
Mylan-Rivastigmine	2126486	Générique
Mylan-Tamoxifen	2177714	Générique
Mylan-Tamoxifen	2237046	Générique
Mylan-Tamsulosin	2247704	Innovateur
Mylan-Telmisartan HCTZ	2414570	Générique
Mylan-Telmisartan HCTZ	2414589	Générique
Mylan-Tizanidine	2236941	Générique
Mylan-Valsartan-HCTZ	2362813	Générique
Mylan-Valsartan-HCTZ	2414597	Générique
Mylan-Valsartan-HCTZ	2422646	Générique
Mylan-Valsartan-HCTZ	80019737	Générique
Mylan-Valsartan-HCTZ	99100031	Innovateur
Mylan-Verapamil SR	765384	Générique
Mylan-Warfarin	2210363	Générique
Mylan-Warfarin	2218321	Générique
Mylan-Warfarin	2223481	Générique
Mylan-Warfarin	2236543	Générique
Mylan-Warfarin	2237442	Innovateur
Mylan-Warfarin	2239146	Innovateur
Mylan-Warfarin	2244464	Générique
Mylan-Warfarin	2245826	Générique

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019
RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

Mylan-Warfarin	2246026	Innovateur
Navane	2088428	Générique
Navane	2430371	Générique
Néo-Cal-D 500	2326639	Générique
Neo-Cal-D Forte	2262886	Générique
Néo-Zol	2317125	Générique
Nérisone	2373068	Générique
Niaspan FCT	2246545	Générique
Novo-Desmopressin	2246030	Innovateur
Novo-Flurprofen	2207788	Générique
Novo-Moclobémide	2244463	Générique
Novo-Theophyl SR	2237441	Innovateur
Novo-Theophyl SR	2244404	Générique
Novo-Valproic	2244403	Générique
Novo-Valproic	2245782	Générique
Ocphyl	2368722	Générique
Ocphyl	2376385	Générique
Odan-Erythromycin	2373041	Générique
Ortho 0.5/35 (21)	2360039	Générique
Ortho 0.5/35 (28)	2412985	Générique
Ortho 1/35 (21)	2373742	Générique
Ortho 1/35 (28)	2360047	Générique
Ortho 7/7/7 (21)	80003414	Générique
Ortho 7/7/7 (28)	2420813	Générique
Pal-Lithium	24368	Innovateur
Pal-Lithium	607789	Générique
Pal-Lithium	1919393	Innovateur
Pegetron	372838	Innovateur
Pegetron	2412659	Générique
PegLyte (sachet de 70 g)	2126494	Générique
phl-Amiodarone	2298198	Générique
phl-Amlodipine	2281546	Générique
phl-Amlodipine	2309335	Générique
phl-Amlodipine	2341689	Générique
phl-Amoxicillin	2249359	Générique
phl-Amoxicillin	2268205	Innovateur
phl-Amoxicillin	2269333	Générique
phl-Amoxicillin	2321254	Générique
phl-Asa	2269430	Générique
phl-Asa E.C.	2272059	Générique
phl-Azithromycin	2264390	Générique
phl-Baclofen	2262894	Générique
phl-Baclofen	2326787	Générique
phl-Bicalutamide	2258013	Générique
phl-Bisoprolol	2298236	Générique
phl-Bisoprolol	2332833	Générique
phl-Calcium	2274566	Générique
phl-Calcium 500 + D 200 IU	2281554	Générique
phl-Calcium 500 + D 400 IU	2281562	Générique
phl-Cilazapril	192600	Innovateur
phl-Cilazapril	587818	Innovateur

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

phl-Cilazapril	2155974	Innovateur
phl-Ciprofloxacine	2251329	Générique
phl-Ciprofloxacine	2308347	Générique
phl-Ciprofloxacine	2332817	Générique
phl-Citalopram	2264323	Générique
phl-Citalopram	2271184	Générique
phl-Citalopram	2332825	Générique
phl-Clonazépam	2270722	Générique
phl-Clonazépam	2326760	Générique
phl-Clonazépam-R	2248945	Générique
phl-Cyclobenzaprine	2271192	Générique
phl-Dexaméthasone	2231184	Générique
phl-Dexaméthasone	2244462	Générique
phl-Dexaméthasone	2262851	Générique
phl-Docusate Sodium	2273543	Générique
phl-Fluconazole	2274531	Générique
phl-Fluoxétine	2262622	Générique
phl-Fluoxétine	2262630	Générique
phl-Fluvoxamine	2100509	Générique
phl-Fluvoxamine	2148625	Innovateur
phl-Gabapentin	2307812	Générique
phl-Gabapentin	2319225	Générique
phl-Indapamide	607797	Générique
phl-Leflunomide	2258447	Générique
phl-Leflunomide	2333280	Générique
phl-Levetiracetam	2264404	Générique
phl-Levetiracetam	2309327	Générique
phl-Levetiracetam	2324164	Générique
phl-Loperamide	2264358	Générique
phl-Lorazépam	2264366	Générique
phl-Lorazépam	2287730	Générique
phl-Lorazépam	2298201	Générique
phl-Lovastatin	2261863	Générique
phl-Lovastatin	2297361	Générique
phl-Méloxican	2264331	Générique
phl-Méloxican	2271206	Générique
phl-Metformin	2287498	Générique
phl-Méthylphénidate	2248440	Innovateur
phl-Méthylphénidate	2248441	Innovateur
phl-Méthylphénidate	2319233	Générique
phl-Minocycline	2325659	Générique
phl-Minocycline	2325667	Générique
phl-Ondansétron	2258439	Générique
phl-Ondansétron	2288346	Générique
phl-Oxybutynin	2297388	Générique
phl-Pioglitazone	2281570	Générique
phl-Pioglitazone	2325675	Générique
phl-Pioglitazone	2342235	Générique
phl-Ranitidine	2287501	Générique
phl-Ranitidine	2298090	Générique
phl-Risperidone	2264374	Générique

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC***- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -*

phl-Risperidone	2280140	Générique
phl-Risperidone	2281163	Générique
phl-Risperidone	2287749	Générique
phl-Risperidone	2309262	Innovateur
phl-Risperidone	2324156	Générique
phl-Sennosides	2251337	Générique
phl-Sennosides	2298228	Générique
phl-Sertraline	2298104	Générique
phl-Sertraline	2298163	Générique
phl-Sertraline	2326779	Générique
phl-Simvastatin	2248607	Générique
phl-Simvastatin	2248608	Générique
phl-Simvastatin	2262878	Générique
phl-Simvastatin	2307839	Générique
phl-Simvastatin	2307847	Générique
phl-Sotalol	2251310	Générique
phl-Sotalol	2287528	Générique
phl-Sumatriptan	2257858	Générique
phl-Sumatriptan	2278618	Générique
phl-Terazosin	2248944	Générique
phl-Terazosin	2268094	Innovateur
phl-Terazosin	2297973	Générique
phl-Terazosin	2308339	Générique
phl-Terbinafine	2274574	Générique
phl-Topiramate	2258005	Générique
phl-Topiramate	2278626	Générique
phl-Topiramate	2280132	Générique
phl-Trazodone	2270730	Générique
phl-Trazodone	2323273	Innovateur
phl-Verapamil SR	2278588	Générique
Phosphate-Novartis	2373564	Générique
Pilocarpine	2244467	Générique
Pilopine HS	2435632	Générique
Plan B	2385775	Générique
pms-Acétaminophène avec Codéine	2230540	Générique
pms-Deferoxamine	2414805	Générique
pms-Dexaméthasone	2246964	Générique
pms-Diazepam	2242055	Générique
pms-Hydromorphone	2245781	Générique
pms-lpratropium	2245824	Générique
pms-Ketoprofen	80021081	Générique
pms-Latanoprost	2376377	Générique
pms-Lopéramide	2207761	Générique
pms-Lovastatine	2356058	Générique
pms-Lovastatine	2357194	Générique
pms-Naproxen	2237314	Générique
pms-Nizatidine	2238557	Générique
pms-Oxybutynin	2238558	Générique
pms-Prednisolone	2223376	Générique
pms-Rivastigmine	2362759	Générique
pms-Rivastigmine	2373750	Générique

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019
RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

pms-Rivastigmine	2413000	Générique
pms-Ropinirole	80024360	Générique
Pro-Fluconazole	1916394	Générique
Progestérone	2248206	Innovateur
Pro-Levetiracetam-250	777838	Générique
Pro-Verapamil SR	2100630	Générique
Pro-Verapamil SR	2174545	Générique
Ramipril-HCTZ	2362821	Générique
Ramipril-HCTZ	2409097	Générique
Ramipril-HCTZ	2414627	Générique
Ramipril-HCTZ	2414783	Générique
ratio-Hemcort HC	2174553	Générique
ratio-Hemcort HC	2238555	Générique
ratio-Indométhacin	2241883	Générique
reclipsen 21	2247087	Innovateur
reclipsen 28	2238319	Générique
Reminyl ER	2237443	Innovateur
Reminyl ER	2246013	Générique
Reminyl ER	2246014	Générique
Restore Pansement alginate de calcium Argent 10,2x12-122 cm ²	2412993	Générique
Restore Pansement d'alginate calcium (10 cm x 10 cm-100 cm ²)	2414600	Générique
Restore Pansement d'alginate calcium (10 cm x 20 cm-200 cm ²)	99100579	Innovateur
Restore Pansement d'alginate calcium (5,1 cm x 5,1 cm-26cm ²)	2362783	Générique
Restore Pansement d'alginate calcium, Argent 5cm x 5cm-25cm ²	2362791	Générique
Rifater	2238556	Générique
Risperdal M-Tab	2017237	Générique
Risperdal M-Tab	2236548	Générique
Risperdal M-Tab	2239170	Innovateur
Risperdal M-Tab	2245827	Générique
Risperdal M-Tab	2412977	Générique
Riva-Glyburide	2267462	Générique
Riva-Glyburide	2321246	Générique
Sandomigran	816027	Générique
Sandostatin	2245532	Générique
Sandoz Carbamazepine Chewtabs	2373734	Générique
Sandoz Celecoxib	2376369	Générique
Sandoz Celecoxib	2414619	Générique
Sandoz Minocycline	2360020	Générique
Sandoz Paroxetine	99100036	Innovateur
Sandoz Sotalol	2417464	Générique
Sandoz Tobramycin	1981250	Innovateur
Selegiline	2145235	Générique
Taro-Carbamazepine Chewable	80021090	Générique
Taro-Carbamazepine Chewable	99100032	Innovateur
Temazepam-15	2373572	Générique
Temazepam-30	80021089	Générique
Terazol 7	602965	Innovateur
Teva-Desmopressin	2247355	Générique
Teva-Indapamide	2238769	Générique
Teva-Nabumétone	2245825	Générique
Teva-Nevirapine	2247705	Innovateur

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

Teva-Pramipexole	2247318	Générique
Topactin	874051	Générique
Topactin Emolliente	602957	Innovateur
Topiderm HC 2 %	2241755	Générique
Twinject	60240	Innovateur
Twinject	641324	Générique
U-Cal D800	2341697	Générique
Vibramycine	655	Innovateur
Vida_Cal D Fort	2264420	Générique
Vida_Cal D Régulier	2301148	Générique
Vitamine D	2268086	Innovateur
Vitamine D 1000 UI	2298570	Générique
Vitamine D 800 UI	2264412	Générique
Zanaflex	24457	Innovateur

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 495

Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception, par année, au cours des cinq dernières années.

RÉPONSE NO 495

La structure organisationnelle de suivi des coûts d'administration ne permet pas d'obtenir une évaluation précise des coûts reliés à chaque programme spécifique. Pour le programme de médicaments d'exception, on peut difficilement isoler son coût par rapport à celui du Régime public d'assurance médicaments (RPAM).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 496

Bilan détaillé des sommes investies dans le programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD), les heures de services rendus et les montants payés, détails sur le profil de la clientèle et la répartition des entreprises, depuis 2009-2010.

RÉPONSE NO 496

Voir les tableaux aux pages suivantes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

BILAN DES SOMMES INVESTIES

Sommes versées en aides fixes/variables et compensatoires (en millions \$)

	2017-2018 ¹
Aides fixes/variables versées aux clients	60,09
Aide compensatoire versée aux entreprises	21,15
TOTAL	81,24

¹ Données au 28 février 2018 concernant l'aide fixe/variable versée

Prendre note de l'entrée en vigueur de la nouvelle grille de calcul de l'aide variable le 2 octobre 2016 ayant un impact sur le 2^e semestre de l'année 2016-2017 et sur la totalité de l'année 2017-2018.

Aides fixes/variables : Résultats provenant du suivi des versements d'aide fixe et variable (réf. ADA1404A).

Aide compensatoire : Résultats provenant du suivi des versements d'aide compensatoire (réf. ADA1409A).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

Profil de la clientèle selon le sexe, l'âge, la composition familiale et le type d'aide

		28 février 2018 ¹	
Sexe		Nombre	Total
Femme		69 313	71%
Homme		27 867	29%
Âge		Nombre	Total
Moins de 65 ans		22 245	23%
65 - 74 ans		22 276	23%
75 ans ou plus		52 659	54%
Composition		Nombre	Total
Personne seule		66 603	69%
Couple ou famille		30 577	31%
Type d'aide	Âge	Nombre	Total
Fixe	Moins de 65 ans	10 410	11%
	65 -74 ans	5 688	6%
	75 ans ou plus	9 286	10%
Variable	Moins de 65 ans	11 835	12%
	65 -74 ans	16 588	17%
	75 ans ou plus	43 373	45%
Total		97 180	100%

¹ Données au 28 février 2018

Données provenant du tableau 5 du bilan administratif du PEFSAD (REQ 5A-B-C-D, réf AD16020101)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

Nombre d'heures de services rendus par
groupe d'âge et type d'aide financière

Catégorie d'âge	2017-2018 ¹
Moins de 65 ans	1 428 156
Aide fixe	572 916
Aide variable	855 240
65 ans à 74 ans	1 109 193
Aide fixe	254 147
Aide variable	855 046
75 ans et plus	3 025 008
Aide fixe	423 351
Aide variable	2 601 657
Total	5 562 356
Aide fixe	1 250 414
Aide variable	4 311 942

¹ Données au 28 février 2018 concernant l'aide

Données provenant du tableau 13 du bilan administratif du PEFSAD (réf. AD16020101).

Répartition des entreprises accréditées selon la région

Région	28 février 2018
	Nombre
Bas-Saint-Laurent	8
Saguenay-Lac Saint-Jean	5
Capitale Nationale	7
Mauricie et Centre-du-Québec	12
Estrie	8
Montréal	9
Outaouais	4
Abitibi-Témiscamingue	7
Côte-Nord	5
Nord-du-Québec	1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6
Chaudière-Appalaches	8
Laval	1
Lanaudière	5
Laurentides	6
Montérégie	9
Total des entreprises accréditées	101

Données provenant du tableau 1 du bilan administratif du PEFSAD (réf. AD16020101)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 497

Provenance des sommes affectées au PEFSAD (enveloppes, fonds, programme).

RÉPONSE NO 497

Le PEFSAD est un programme gouvernemental mis sur pied en 1997 dans le but de structurer l'offre de service en aide domestique, soutenir financièrement la demande des personnes âgées en perte d'autonomie et à faible revenu, créer de l'emploi et lutter contre le travail au noir.

Ce programme est placé sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Ce dernier en a confié la gestion à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) (décret 925-99).

Les sommes affectées au PEFSAD sont issues des fonds du MSSS. En 2016-2017, le MSSS a investi 80,6 millions de dollars dans le PEFSAD :

- 60,2 millions de dollars en aide aux clients
- 20,4 millions de dollars en aide aux entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD).

Le PEFSAD est accessible à toute la population québécoise. Sur la base de services d'aide domestique rendus par une entreprise d'économie sociale en aide domestique (EESAD) reconnue pour les fins du programme, une réduction du tarif horaire exigé par cette entreprise est consentie à la personne qui bénéficie du programme.

L'aide minimale et maximale, accordée sous forme d'exonération à la personne, est payée par la RAMQ à l'EÉSAD. Une exonération de 4 \$ est accordée par heure de service (aide fixe) et, depuis le 25 mars 2018, une exonération additionnelle de 1,28 \$ à 10,24 \$ (aide variable) aux personnes de 65 ans et plus à faible revenu ou de moins de 65 ans sur référence de l'établissement qui s'ajoute au 4 \$ d'aide fixe. Ceci porte à 14,24 \$ l'exonération totale maximale pour les personnes démunies financièrement. Ainsi, la personne ne paie que la différence entre le tarif exigé par l'entreprise et le montant d'aide qui lui est accordé.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 498

Nouvelles sommes ajoutées au PEFSAD en 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019.

RÉPONSE NO 498

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 283 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 499

Nombre de plaintes au total et nombre de plaintes concernant les frais accessoires.

RÉPONSE NO 499

Pour l'exercice 2017-2018, un total de 324 plaintes ont été reçues au bureau du Commissaire aux plaintes des personnes assurées de la Régie de l'assurance maladie du Québec concernant tous les services et programmes administrés.

En ce qui concerne les frais accessoires, le bureau du Commissaire aux plaintes des personnes assurées (BCAP) a traité, entre le 1^{er} avril et le 28 février, 172 dossiers. La très grande majorité de ces dossiers, soit 149, ont été comptabilisés comme des demandes d'assistance, les citoyens s'interrogeant sur la légalité de frais qui leurs étaient réclamés ou qu'ils avaient défrayés. Lorsqu'il s'agit de situations où, selon l'information fournie par le citoyen, les frais décrits ne semblent pas permis, ce dernier est alors invité à effectuer une demande de remboursement et le BCAP transmet au secteur concerné une dénonciation. Les 23 autres dossiers ont été comptabilisés comme des plaintes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 500

Nombre de communications reçues (courriels, lettres et appels téléphoniques) au sujet des frais accessoires, des questions sur la facturation et des demandes de remboursement.

RÉPONSE NO 500

- Courriels de demandes d'information en provenance des personnes assurées traitant de la facturation de frais accessoires: 1 909
- Courriels de demandes d'information en provenance des professionnels de la santé concernant les frais accessoires : 246
- Courriers de demandes d'information sur les frais accessoires: 23
- Courriers de demandes de remboursement de frais accessoires: 4 568
- Appels téléphoniques concernant les frais accessoires : 3 907 *

*Données au 31 mars 2018

Les courriels de demandes d'information en provenance des personnes assurées et des professionnels de la santé sont à l'origine des appels qui nécessitent un suivi auprès du demandeur. En effet, ces demandes d'information se transforment en courriels à l'interne pour obtenir l'information au suivi auprès des experts de contenu.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 501

Effectifs affectés :

- a. À l'étude ou à la mise en application des mesures contenues dans le projet de loi 83 et touchant la RAMQ;
- b. Au dossier des GMF;
- c. Au traitement des médicaments d'exception;
- d. Au DSQ;
- e. Au registre des consentements au don d'organes et de tissus.

RÉPONSE NO 501

- a. L'étude ou la mise en application des mesures contenues dans le projet de loi 83 touchant la RAMQ est complétée pour la mise en œuvre des projets depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection de certains renseignements de santé (LPCRS) en juin 2013.
- b. 1 826 heures rémunérées sont affectées au soutien opérationnel et à l'entretien de l'application en lien avec les GMF : inscription et mises à jour des GMF et des patients auprès d'un médecin de famille, le tout soutenu par une transaction en ligne ou par des échanges de système à système.
- c. 49 310 heures rémunérées sont affectées directement au traitement des demandes d'autorisation des patients et médicaments d'exception (en excluant les gestionnaires).
- d. 185 369 heures rémunérées sont affectés au DSQ.
- e. 9 132 heures rémunérées

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 502

Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordés aux délais d'attente pour les patients.

RÉPONSE NO 502

Dans sa *Déclaration de services aux citoyens*, la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) s'engage sur des délais habituels de réponse à une demande complète d'autorisation pour un médicament d'exception (ME), soit :

- 24 heures si cette demande porte sur un médicament requis de façon urgente (signalé par une étoile dans la *Liste des médicaments*);
- 48 heures pour les autres demandes (médicaments d'exception).

Au 28 février 2018, c'est 94,0 % des demandes de médicaments d'exception qui ont été traitées en 48 heures ou moins. En ce qui concerne les médicaments requis de façon urgente, ces derniers ont été traités dans un délai inférieur à 24 heures dans une proportion de 99,8 %.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 503

État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.).

RÉPONSE NO 503

Pour la période du 1^{er} avril 2017 au 28 février 2018, 11 350 personnes ont bénéficié du programme d'appareils fournis aux stomisés permanents pour un montant total de 8 891 876 \$.

Les personnes admissibles au programme ont droit, pour chaque stomie subie, à un montant d'aide financière de 700 \$, sur une base annuelle, pour les aider à assumer les coûts de l'appareillage (sacs et autres produits) qui leur sont nécessaires.

Lorsqu'il s'agit d'une personne prestataire d'une aide financière de dernier recours, les dépenses excédant cette aide financière de base peuvent également être remboursées dans le cadre de ce programme, sur présentation de pièces justificatives.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 504

Liste des études effectuées sur la question des coûts des médicaments pour les maladies graves et incurables. Étude des impacts pour la RAMQ d'assumer les coûts non couverts par des assurances privées pour ces maladies.

RÉPONSE NO 504

La Régie n'a fait aucune étude sur des maladies graves et incurables. En vertu de la Loi sur l'assurance médicaments, la couverture assumée par la Régie pour sa clientèle ne prend pas en compte les médicaments non couverts par une assurance privée.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 505

État de situation sur la méthode de calcul utilisée pour la détermination de la coassurance et de la franchise.

RÉPONSE NO 505

Paramètres de contribution* Régime public d'assurance médicaments (RPAM)

Adhérents	Personnes de 65 ans et plus				PAFDR*** sans contraintes sévères à l'emploi	
	SRG** maximal (100 %)	SRG presque maximal (de 94 % à 99 %)	SRG partiel (de 1 % à 93 %)	Aucun SRG (0 %)		
Franchise mensuelle (\$)						
2017	19,45	0,00	0,00	19,45	19,45	0,00
Coassurance						
2017	34,8 %	0 %	0 %	34,8 %	34,8 %	0 %
Contribution mensuelle maximale (\$)						
2017	88,83	0,00	0,00	52,65	88,83	0,00

Source : Communiqués de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

* Paramètres au 1^{er} juillet 2017.

** Supplément de revenu garanti

*** Prestataires d'une aide financière de dernier recours

Remarques

Certaines catégories d'assurés bénéficient d'une exemption de contribution :

- les enfants et étudiants de 18 à 25 ans assurés par le RPAM ont toujours été exemptés de contribution à l'achat de médicaments;
- les prestataires d'une aide financière de dernier recours (PAFDR) avec contraintes sévères à l'emploi sont totalement exemptés de contribution depuis le 1^{er} octobre 1999 alors que ceux sans contraintes sévères à l'emploi sont exemptés depuis le 1^{er} juillet 2007;
- les personnes de 65 ans ou plus recevant le SRG maximum ne paient plus de contribution à l'achat de médicaments depuis le 1^{er} juillet 2005;
- les personnes de 65 ans ou plus recevant de 94 % à 99 % du SRG maximum ont bénéficié de paramètres de contribution réduits à partir du 1^{er} mars 2003, soit les mêmes paramètres de contribution que les PAFDR sans contraintes sévères à l'emploi; depuis le 1^{er} juillet 2007, elles ne paient plus de contribution à l'achat de médicaments.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 506

Économies engendrées par l'abolition de la règle des 15 ans en 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019.

RÉPONSE NO 506

L'abolition de la règle des 15 ans a engendré des économies récurrentes de l'ordre de 150 M\$ par année financière.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 507

État de situation concernant les ruptures d'approvisionnement de médicaments, incluant notamment le nombre de ruptures en 2017.

RÉPONSE NO 507

Il est important de souligner que la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) n'a pas la responsabilité de déclarer les ruptures d'approvisionnement. Toutefois, dans le cadre du Régime public d'assurance médicaments (RPAM), lorsque des problèmes d'approvisionnement pour un produit donné sont signalés à la Régie, c'est-à-dire lorsqu'aucun des produits entièrement remboursés n'est disponible aux pharmaciens, la Régie peut intervenir pour permettre le paiement d'un produit de remplacement. Ce dernier est un médicament qui n'est pas entièrement remboursé par le RPAM ou qui n'est pas inscrit à la liste. À titre d'exemple, le produit de remplacement peut être le médicament innovateur pour lequel la personne assurée n'aurait pas d'excédent à déboursier, un médicament commercialisé identique, mais non inscrit à la Liste ou une préparation réalisée à partir de l'ingrédient actif. Les pharmaciens sont alors informés par une infolettre.

Année ¹	TOTAL
	Produits ²
2017	272

¹ Ces données réfèrent à une année civile.

² Ces données n'incluent pas celles liées aux ruptures d'approvisionnement des médicaments en établissement. Les médicaments obtenus lors d'une hospitalisation ou d'un hébergement prolongé sont payés dans le cadre de l'assurance hospitalisation administrée par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 508

Montant versé aux médecins en traitement différencié au préférentiel pour les consultations de patients en isolement, au total ainsi que pour chaque spécialité médicale concernée.

RÉPONSE NO 508

L'entente négociée avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) prévoit des honoraires additionnels sur certaines visites et consultations principales pour les patients atteints d'une infection nécessitant un isolement.

En 2016-2017, cet honoraire a coûté 2,7 M\$ pour la spécialité de la médecine interne.

En 2016-2017, cet honoraire a coûté 0,9 M\$ pour la spécialité de l'anesthésiologie

QUESTION NO 509

État de situation concernant l'application des solutions proposées par l'Association des pharmaciens propriétaires en juillet 2010 et en janvier 2011 au sujet des pénuries de médicaments.

RÉPONSE NO 509

Dans une lettre du 23 juillet 2010, l'AQPP demandait au Conseil du médicament, maintenant devenu l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), la tenue d'une rencontre afin de discuter de différentes mesures pouvant alléger les irritants liés aux ruptures de stock et invitant la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) à participer à cet échange. L'AQPP proposait alors la mise en place d'un mécanisme de gestion en temps réel des stocks au niveau provincial ainsi que d'un système de contrôle des ruptures de stock. Ces mesures auraient notamment nécessité des modifications légales et réglementaires importantes pour les fabricants et les grossistes en médicament. Des représentants de l'INESSS, de la Régie, ainsi que du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ont participé à cet échange. La rencontre s'est conclue avec l'engagement que les trois organismes gouvernementaux se concerteraient sur les suites à donner, avec un retour auprès de l'AQPP au plus tard en mars 2011.

Le 11 mars 2011, le ministère de la Santé du Canada acheminait une lettre aux associations de fabricants de médicaments les invitant à transmettre l'information requise sur les ruptures de stock pour éviter les effets sur la population. À défaut d'une collaboration volontaire, il était annoncé que le gouvernement fédéral envisagerait l'avenue des modifications réglementaires. Le 18 mars 2011, la Régie informait l'AQPP que tenant compte de l'intervention du gouvernement fédéral il avait été décidé de ne pas créer de table multisectorielle sur les ruptures de stock.

En 2011, le conseil d'administration de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) a mis sur pied un comité de travail qui avait pour objectif « d'étudier les causes expliquant les ruptures d'approvisionnement en médicaments et de proposer des outils et des pistes de solution pouvant faire l'objet d'une stratégie nationale ». Le comité de travail était composé de l'OPQ, du Collège des médecins du Québec (CMQ), de l'AQPP et de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (APES). La Régie n'était pas partie prenante des travaux. Le rapport a été adopté en mars 2012 par chacun des conseils d'administration des organismes impliqués. Compte tenu de la portée de ces recommandations, qui s'adressaient avant tout au gouvernement fédéral, et des initiatives entreprises par Santé Canada à ce moment, la Régie demeurait en attente du résultat de la démarche.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

En 2014, la Régie a analysé de mars à mai les recommandations formulées par l'OPQ et ses partenaires. Le 10 février 2015, la ministre fédérale de la Santé a annoncé l'élaboration d'un projet de règlement qui obligerait les fabricants à divulguer les pénuries de médicaments. En juin 2015, le Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues (pénuries et discontinuation de la vente de drogues) a été publié dans la *Gazette du Canada*. Ce Règlement, en vigueur depuis le 14 mars 2017, oblige le signalement obligatoire des pénuries et des cessations de vente des médicaments sur un site Web accessible à tous. Les médicaments visés sont ceux pour lesquels une pénurie ou une cessation de vente pourraient être nuisibles à la santé des citoyens. Par ailleurs, le Québec, représenté par le MSSS, participe au Groupe de travail provincial-territorial sur les pénuries de médicaments¹. Ce groupe est responsable de la communication de renseignements au sujet des pénuries et joue un rôle important dans la détection et le suivi des pénuries et la prise de mesures d'atténuation. Le groupe fait aussi fonction de représentant des provinces et territoires au sein du Comité directeur multilatéral sur les pénuries des médicaments (CDM)². Également, un comité des partenaires³, chapeauté par le MSSS, est en place afin de discuter des problématiques pouvant survenir lors de pénuries de médicaments.

¹ Toutes les provinces et les territoires du Canada participent à ce groupe de travail. À ce groupe s'ajoutent Medbuy et HealthPRO, deux organismes de regroupement d'achats au Canada.

² Comité sous la responsabilité de Santé Canada regroupant les acteurs du milieu du médicament au Canada.

³ Le comité des partenaires est composé des acteurs suivants : Groupe d'approvisionnement en commun du Québec, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, Groupe d'approvisionnement en commun de l'Est-du-Québec, Direction générale des services de santé et médecine universitaire et Direction des affaires pharmaceutiques et du médicament du MSSS, SigmaSanté, OPQ, Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ), Regroupement des chefs pharmaciens de l'Est-du-Québec, Collège des médecins du Québec (CMQ) et Regroupement des chefs pharmaciens de Nord-de l'Île-de-Montréal.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 510

Nombre de Québécois non inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge.

RÉPONSE NO 510

La RAMQ ne tient pas de registre des personnes non inscrites au régime public d'assurance maladie.

Toutefois, en comparant les données de la RAMQ avec celles de l'Institut de la statistique du Québec, voici les résultats obtenus :

Groupe d'âge	Nombre de personnes inscrites et admissibles au régime d'assurance maladie du Québec (juillet 2017)	Population totale selon l'Institut de la statistique du Québec (juillet 2017)
0-4 ans	429 198	440 381
5-9 ans	457 840	458 745
10-14 ans	407 967	410 865
15-19 ans	395 740	415 851
20-24 ans	440 099	521 116
25-44 ans	2 026 255	2 245 673
45-64 ans	2 297 818	2 348 291
65-74 ans	879 373	888 649
75 ans et plus	647 766	664 463
Total	7 982 056	8 394 034

Les données figurant dans la colonne de l'Institut de la statistique du Québec ont été obtenues en consultant son site Internet :

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan-demographique.html> (Le bilan démographique du Québec page 28)

Le nombre de personnes inscrites et admissibles au régime public d'assurance maladie est calculé en fonction des règles d'admissibilité au régime. Il ne représente pas la donnée officielle de la population du Québec, celle-ci étant calculée par l'Institut de la statistique du Québec selon ses propres méthodes.

Différentes situations expliquent l'écart entre le nombre de personnes inscrites et admissibles au régime public d'assurance maladie et la population totale du Québec. Cet écart est composé, notamment, des personnes dont le dossier ne répond pas aux critères d'admissibilité de la RAMQ et de celles dont la carte d'assurance maladie est expirée.

QUESTION NO 511

Détail des contrats et des ententes signés avec les compagnies pharmaceutiques dans le cadre de la politique du médicament.

RÉPONSE NO 511

Innovateurs :

En 2016-2017, 50 ententes d'inscription étaient en vigueur au 31 mars 2017. Ces ententes concernent 20 fabricants et 59 produits. La somme globale annuelle provenant des fabricants en application des ententes s'élève à 121,8 M\$ pour cet exercice financier.

Génériques :

De plus, le 16 juillet 2017, le ministre de la Santé et des Services sociaux émettait un communiqué de presse annonçant une Entente de principe entre le gouvernement du Québec et l'Association canadienne du médicament générique. L'entente se déploiera sur cinq ans, et fera réaliser des économies de plus de 1,5 G\$ de dollars aux contribuables québécois, ce qui représente plus de 300 M\$ annuellement.

Rappelons que le coût des médicaments génériques représente une dépense de plus de 800 M\$ pour les assurés du RGAM. Les modalités de l'Entente sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2017.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 512

Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens en 2016-2017 et en 2017-2018.

RÉPONSE NO 512

Période	Honoraires aux pharmaciens
2017-2018 (prévisions)	1 429,3 M\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 513

Nombre de personnes avec qui la RAMQ transige en anglais.

RÉPONSE NO 513

Au 28 février 2018, 963 174 personnes transigeaient en anglais avec la RAMQ sur une population inscrite à l'assurance maladie de 8 021 165 personnes, ce qui correspond à 12,0 %.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 514

Estimation du coût des actes médicaux non payés par des personnes non couvertes par la RAMQ.

RÉPONSE NO 514

La RAMQ ne dispose pas de cette information.

QUESTION NO 515

État de situation au sujet du registre du don d'organes.

RÉPONSE NO 515

Contexte

Le projet de loi facilitant le don d'organes et de tissus a été adopté par l'Assemblée nationale le 8 décembre 2010. Cette loi confie à la Régie la fonction d'établir et de tenir à jour un registre des consentements au prélèvement d'organes et de tissus après le décès, à l'usage des organismes qui assurent la coordination des dons d'organes ou de tissus désignés par le ministre de la Santé et des Services sociaux (Transplant-Québec et Héma-Québec). Ainsi, le 28 février 2011, le Registre national des consentements au don d'organes et de tissus a été mis en place en collaboration avec nos partenaires : le MSSS, Transplant-Québec, Héma-Québec.

Formulaire de consentement

Les personnes sont sollicitées lors de la première inscription au régime public d'assurance maladie ainsi qu'au moment du renouvellement de la carte. Il demeure possible pour le citoyen de signifier son consentement en signant l'autocollant à apposer au dos de la carte d'assurance maladie. Toute personne peut aussi, en tout temps, à compter de son inscription à la RAMQ, obtenir le formulaire de consentement avant le prochain renouvellement de sa carte d'assurance maladie en communiquant avec la RAMQ. De plus, depuis le 17 octobre 2014, un service en ligne permet de commander un formulaire précomplété que le citoyen n'a qu'à imprimer, signer et envoyer à la Régie.

Consultation du registre et nombre de personnes inscrites

Au départ, la consultation du Registre a été assumée par le personnel de la Régie dédié à ce service, sur demande téléphonique de Transplant-Québec ou Héma-Québec. Puis, en août 2011, un service de consultation en ligne a été mis en place pour ces organismes. L'accès réservé permet la visualisation du formulaire de consentement et son impression aux fins de représentation auprès de la famille. La ligne téléphonique spécifique est maintenue en cas de non disponibilité du service en ligne.

Quatre ans après le début de la sollicitation, l'ensemble de la population a été joint. La Régie poursuit donc la sollicitation uniquement auprès des personnes assurées non inscrites au registre. Ainsi, pour la période du 1^{er} avril 2017 au 28 février 2018, 18 % des personnes sollicitées ont donné leur consentement, ce qui porte à 3 010 380 le nombre total de personnes inscrites au registre depuis son implantation en février 2011 soit 38 % de la clientèle de la Régie.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 516

Sommes affectées au don d'organe, par région et par établissement, au cours des trois dernières années, ainsi que les prévisions pour 2018-2019.

RÉPONSE NO 516

Il est impossible de présenter les sommes affectées au don d'organes par région et par établissement. La raison étant que les sommes dédiées au don d'organes sont incluses dans le budget global des établissements incluant le personnel de soutien, les médicaments, les analyses et tests nécessaires au déroulement du don d'organes, etc.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 517

Pour les cinq dernières années, ventilation des dépenses du régime public par :

- a) Dépense totale (brut);
- b) Honoraires versés aux pharmaciens;
- c) Somme versée aux grossistes;
- d) Frais d'administration du régime public;
- e) Remboursement total de médicament;
 - i. Médicaments innovateurs;
 - ii. Médicaments génériques;
 - iii. Autres.

RÉPONSE NO 517

Les coûts sont en M\$.

Du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

Médicaments	Coût du médicament sans marge	Marge du grossiste	Coût du médicament avec marge	Honoraires du pharmacien	Coût brut	Coût Régie	Frais ¹ d'administration
Génériques	800,1	51,3	851,4	1 060,9	1 912,3	1 376,6	53,3
Innovateurs	2 235,7	108,2	2 343,9	303,7	2 647,6	2 323,5	
Non classés	23,8	1,4	25,2	9,5	34,7	31,1	
Total du RPAM	3 059,6	160,9	3 220,5	1 374,1	4 594,6	3 731,2	

¹ Données du *Rapport annuel de gestion* de la Régie d'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -**

QUESTION NO 518

Liste des mesures et des montants économisés depuis l'année 2014-2015 en lien avec l'achat de médicaments.

RÉPONSE NO 518

Mesures	Mise en place de la mesure	Entrée en vigueur au Québec	Impact annuel
Abolition de la règle de 15 ans	Gouvernement du Québec	14 janvier 2013	150 M\$
Abolition de l'indexation des prix des médicaments	Gouvernement du Québec	1 ^{er} avril 2013	45 M\$
Première initiative pancanadienne	Alliance pancanadienne	3 juin 2013	32 M\$
Baisse des prix des génériques en Alberta à 18 %	Alberta	15 juillet 2013	16 M\$
Application d'un prix maximum payable (PMP) à la classe des inhibiteurs de la pompe à protons (IPP)	Gouvernement du Québec	1 ^{er} octobre 2013	35 M\$ au net
Deuxième initiative pancanadienne	Alliance pancanadienne	24 avril 2014	32 M\$
Ententes d'inscription avec les compagnies pharmaceutiques	Alliance pancanadienne	21 avril 2015	121,8 M\$ ¹
Resserrement de la mention « Ne pas substituer » (NPS)	Gouvernement du Québec	24 avril 2015	40 M\$
Troisième initiative pancanadienne	Alliance pancanadienne	24 avril 2015	16 M\$
Réduction du PMP applicable à la classe des IPP	Gouvernement du Québec	24 juillet 2015	10 M\$
Quatrième initiative pancanadienne	Alliance pancanadienne	15 juin 2016	8 M\$
Cinquième initiative pancanadienne	Alliance pancanadienne	1 ^{er} avril 2017	30 M\$
Limite du nombre remboursable de réactifs quantitatifs du glucose dans le sang (bandelettes)	Ontario	3 mai 2017	Non évalué ²
Limite du nombre remboursable de jours de traitement par les inhibiteurs de la pompe à protons	Gouvernement du Québec	3 mai 2017	Non évalué ²
Entente de principe avec l'Association canadienne du médicament générique	Gouvernement du Québec	1 ^{er} octobre 2017	304 M\$

¹ Rapport annuel de gestion 2016-2017, Régie de l'assurance maladie du Québec.

² Mesures mises en place dans une perspective d'un usage optimal des médicaments et en s'appuyant sur des avis produits par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux. Étant donné les différentes considérations spéciales, il est possible qu'il y ait un certain délai avant d'atteindre le plein rendement des économies escomptées.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 519

État de situation concernant la détermination du prix des médicaments génériques (balise de prix).

RÉPONSE NO 519

Depuis avril 2013, le Québec a bénéficié des baisses de prix engendrées par les balises de prix mises en œuvre par l'Alliance pancanadienne pharmaceutique, et ce, en raison de l'engagement du fabricant à l'égard du meilleur prix au Canada. Le changement majeur intervenu en 2017 a été la conclusion, au mois de juillet, d'une entente de principe entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et l'Association canadienne du médicament générique. Des économies annuelles de 304 M\$ découleront de cette entente de principe quinquennale.

À la suite de cette entente de principe, des ententes d'inscription ont été conclues avec les différents fabricants de médicaments ayant des produits génériques inscrits à la Liste de médicaments du Régime général d'assurance médicaments. En l'absence d'ententes d'inscription, les produits génériques de dix fabricants ont été désinscrits lors de la mise à jour de la Liste de médicaments de décembre 2017.

Le 3 avril dernier, des baisses de prix significatives, touchant un nombre important de molécules à volume de vente élevé, sont entrées en vigueur. Tant les assurés du régime public que ceux des régimes privés en profiteront.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 520

Nombre de patients ayant reçu des soins de santé et des services hospitaliers hors Québec remboursés par la RAMQ.

RÉPONSE NO 520

	Année financière 2017-2018¹
Nombre de patients	166 356

¹ Données au 28 février 2018

La période de référence est basée sur la date du service.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 521

Montant total remboursé par la RAMQ au cours des cinq dernières années pour des services hospitaliers donnés en Ontario.

RÉPONSE NO 521

Année financière
2017-2018 ¹
127 111 806,79 \$

¹ Données au 28 février 2018

La période de référence est basée sur la date du service.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 522

Honoraires des médecins ontariens payés par la RAMQ au cours des cinq dernières années.

RÉPONSE NO 522

Année financière
2017-2018 ¹
27 329 391,77 \$

¹ Données au 28 février 2018

La période de référence est basée sur la date du service.

Les montants forfaitaires ont été inclus aux honoraires des médecins.

QUESTION NO 523

État de situation quant à l'augmentation des pouvoirs (notamment d'inspection) demandée par la RAMQ afin de mieux remplir sa mission.

RÉPONSE NO 523

À la suite de l'étude détaillée du projet de loi 92, la Loi 28 visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec, à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicaments ainsi qu'à protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse, est entrée en vigueur le 7 décembre 2016, sauf pour quelques exceptions.

Ainsi, la Régie de l'assurance maladie (Régie) dispose dorénavant de nouveaux pouvoirs et des pouvoirs accrus lui permettant de poursuivre ses fonctions avec toute l'efficacité voulue dans le cadre de l'exercice de ses différentes missions.

En voici une liste détaillée, quoique non-exhaustive :

Professionnels de la santé, pharmaciens et dispensateurs de services assurés

- Les pouvoirs d'inspection et d'enquête permettent à la Régie de requérir auprès de toute personne tout renseignement ou document concernant les activités exercées par un professionnel de la santé ou d'un dispensateur de services assurés. Toute personne qui entrave le travail d'un inspecteur ou d'un enquêteur commet une infraction et est passible d'une amende. (art. 19.2, 20.1 et 21 LRAMQ)
- La Régie peut exiger tout document ou renseignement contenu dans le dossier d'une personne assurée tout en assurant la confidentialité de ces informations. (art. 20.1 LRAMQ)
- La Régie peut demander à un juge de la Cour supérieure de prononcer une injonction pour faire cesser des pratiques qui contreviennent à une disposition des lois qu'elle est chargée d'appliquer. (art. 21.1 LRAMQ)
- Pour les dispensateurs de services assurés, comme le définit l'article 1 de la Loi, des dispositions similaires à celles applicables aux professionnels de la santé sont prévues, notamment à l'égard du recouvrement par la Régie de paiements non autorisés réclamés ou obtenus par ces dispensateurs. (art. 38.1 et ss. LAM)
- Le délai de prescription est modifié : il passe de 36 mois à 60 mois pour des services fournis non conformément à l'entente et à 10 ans pour les services qui n'ont pas été fournis, qu'il n'a pas fournis lui-même ou qu'il a faussement décrits ou des services non assurés. (art. 22.2 LAM)
- La prescription applicable à une réclamation de la Régie auprès d'un professionnel de la santé ou d'un dispensateur est suspendue à compter de la notification par la Régie d'un avis d'enquête au professionnel de la santé ou au dispensateur, pour une période d'un an ou jusqu'au dépôt du rapport d'enquête, selon le plus court délai. (art. 22.2 et 38.3 LAM)

- Le délai dont dispose un professionnel de la santé ou un tiers pour contester une décision de la Régie visant des paiements non autorisés est réduit : il passe de 6 mois à 60 jours suivant la notification de la décision. (art. 22.0.1 LAM)
- Les amendes, qui étaient généralement de 1 000 \$ à 2 500 \$ et de 2 000 \$ à 5 000 \$ en cas de récidive, ont augmenté substantiellement et peuvent aller jusqu'à 150 000 \$. (art. 22 et 38.1 LAM)
- Des sanctions administratives pécuniaires ont été ajoutées : 10 % du paiement que le professionnel de la santé ou le dispensateur a réclamé ou obtenu pour les services fournis non conformément à l'entente ou 15 % du paiement que le professionnel de la santé ou le dispensateur a réclamé ou obtenu pour des services qui n'ont pas été fournis, qu'il n'a pas fournis lui-même ou qu'il a fausement décrits ou des services non assurés. (art. 22.0.1, 22.2, 38.3, 50 LAM et 80.4 alinéa 4 LAMed)
- La Régie peut recouvrer du professionnel de la santé ou du tiers, par compensation ou autrement, toute somme reçue à l'encontre de la Loi sur l'assurance maladie, sans que la personne assurée ait fait de demande de remboursement à la Régie. (art. 22.0.1 LAM)
- La Loi prévoit des amendes (1 000 \$ à 10 000 \$) à quiconque aide ou encourage une personne à obtenir ou à recevoir de la Régie, directement ou indirectement, le bénéfice de services que cette personne n'a pas le droit d'obtenir ou de recevoir en vertu de la présente loi, ni sciemment aider ou encourager une autre personne à ainsi obtenir ou recevoir le bénéfice des services de façon abusive ou injustifiée. En cas de récidive, les amendes minimales et maximales sont portées au double. (art. 74 LAM)
- Dans certaines circonstances prévues par la loi, une décision de la Régie, rendue à l'égard d'un professionnel de la santé, d'un tiers ou d'un dispensateur a un caractère public. (art. 22.6 LAM) La Régie peut communiquer des renseignements obtenus pour l'exécution de la présente loi à un organisme qui est chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime. (art. 65 LAM)
- Le montant des paiements qu'un professionnel de la santé a obtenus pour des services fournis non conformément à l'entente, des services qui n'ont pas été fournis ou fausement décrits, peut être établi par inférence statistique sur le seul fondement de renseignements obtenus par échantillonnage de ces services. (art. 22.2 LAM)

Pharmaciens, fabricants, grossistes en médicaments et intermédiaires

- Les amendes ont augmenté substantiellement : elles peuvent aller jusqu'à 1 M\$ pour les fabricants, les grossistes ou les intermédiaires. En cas de récidive, les amendes prévues à la loi peuvent être doublées dans certaines circonstances. (art. 81 et ss. LAMed)
- Des sanctions administratives pécuniaires ont été ajoutées en matière de pratiques commerciales interdites : 15 % du montant dont un fabricant, un grossiste ou un intermédiaire est redevable à la suite d'une enquête. (art. 80.4 LAMed)
- Lorsque la Régie, à la suite d'une enquête, est d'avis que des services pharmaceutiques ou des médicaments, dont le paiement réclamé par un pharmacien ont fait l'objet de ristournes, de gratifications ou autres avantages non autorisés par règlement du gouvernement à ce pharmacien, elle peut diminuer le paiement de ces services ou médicaments du montant de ces avantages ou procéder au remboursement de ce montant par compensation ou autrement. (art. 22 LAMed)
- Le ministre peut suspendre la couverture d'assurance d'un médicament ou d'une fourniture d'un fabricant, y mettre fin ou ne pas réinscrire un médicament ou une fourniture de ce fabricant lors de la mise à jour de la Liste des médicaments, dans les cas suivants :

- lorsque le fabricant ne respecte pas l'une des conditions ou l'un des engagements prévus par règlement du ministre, ou une disposition d'une entente d'inscription ou une disposition d'un contrat conclu à la suite d'un appel d'offres;
- lorsque le prix de vente garanti par le fabricant pour un médicament est supérieur au montant maximum payable par le régime général;
- lorsqu'un médicament ou une fourniture concurrent fait l'objet d'une entente d'inscription;
- lorsque l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux le lui recommande;
- lorsqu'il est d'avis que l'intérêt public l'exige. (art. 60.0.4 LAMed)
- Le ministre peut déterminer les conditions suivant lesquelles le paiement du coût d'un médicament, incluant un médicament d'exception, est couvert par le régime général, notamment les indications thérapeutiques visées, la quantité maximale de médicaments visée, la durée de traitement pharmacologique, la nécessité d'obtenir l'autorisation de la Régie et les restrictions relatives à l'âge de la personne admissible. (art. 60 LAMed)
- Tout pharmacien est obligé de présenter distinctivement sur la facture le prix facturé pour chaque médicament servi dont le coût est assumé par le régime général d'assurance médicaments, la marge bénéficiaire du grossiste, le montant des différents honoraires professionnels réclamés ainsi que la contribution de la personne assurée. Cette obligation de transparence pour le pharmacien est entrée en vigueur le 15 septembre 2017. (art. 8.1.1 LAMed)
- Il est interdit à un pharmacien ou à un pharmacien préparateur de vendre, à une personne couverte par le régime général, un médicament couvert par ce régime à un autre prix que celui qu'il a lui-même payé. Lorsqu'il s'agit d'un médicament nécessitant une préparation, le prix qu'un pharmacien a lui-même payé comprend le prix assumé par le régime général de tous les ingrédients qui ont servi à la préparation ainsi que les honoraires du pharmacien préparateur, qui sont établis selon les tarifs prévus à l'entente visée à l'article 19 de la Loi sur l'assurance maladie. La Loi prévoit que cette disposition entrera en vigueur par décret du gouvernement. (art. 8.1.2 LAMed)
- Les fabricants, les grossistes reconnus et les intermédiaires ont l'obligation d'approvisionner l'ensemble des pharmaciens qui lui en fait la demande en cas de risque sérieux d'une rupture de stock, et ce, lorsque le ministre en émet l'avis. (art. 60.0.5 LAMed)
- Certaines pratiques commerciales sont interdites entre fabricants, grossistes, intermédiaires ou pharmaciens, notamment l'exclusivité pour l'approvisionnement en pharmacie d'un médicament ou d'une fourniture inscrit sur la Liste des médicaments. (art. 80.1 LAMed)
- Les fabricants, les grossistes reconnus, les intermédiaires et les pharmaciens propriétaires ont l'interdiction d'accorder, directement ou indirectement, un quelconque avantage lié à la vente ou à l'achat d'un médicament inscrit sur la Liste des médicaments couverts par le régime général à l'auteur d'une ordonnance ou à l'exploitant ou à un employé d'une résidence privée pour aînés visée par la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Il est aussi interdit à l'auteur d'une ordonnance, à un exploitant ou à un employé d'une résidence privée pour aînés visée par la Loi sur les services de santé et les services sociaux d'accorder ou de recevoir un tel avantage. (art. 80.3 LAMed)
- Il est interdit à un fabricant ou un grossiste reconnu ou à un intermédiaire de payer ou de rembourser, en tout ou en partie, à une personne couverte par le régime général, le prix d'un médicament ou d'une fourniture dont le paiement est couvert par ce régime, sauf dans la mesure prévue par règlement du ministre, notamment pour des raisons humanitaires. Cette disposition sera appliquée lors de l'entrée en vigueur du règlement qui balisera les raisons humanitaires permettant un tel paiement. (art. 80.2 LAMed)

Citoyens

- Est tenu de restituer à la Régie les sommes dues, solidairement avec la personne ayant reçu sans droit des services assurés, quiconque ayant aidé ou encouragé cette personne à obtenir ou à utiliser sans droit une carte d'assurance maladie, le coût assumé par la Régie pour des services assurés. (art. 9.7 LAM)
- La Loi prévoit des amendes (1 000 \$ à 10 000 \$) à quiconque aide par un encouragement, un conseil, une autorisation ou un ordre, amène une autre personne à fournir un renseignement qu'il sait faux ou inexact. (art. 82 LAMed)
- La personne assurée peut avoir accès, à la date à laquelle le service lui a été fourni, aux coordonnées de la personne qui a fourni le service et aux sommes payées par la Régie. Elle a aussi accès à la description du service qui lui a été fourni. (art. 64 LAM)

Nul contrat d'assurance collective ou régime d'avantages sociaux ne peut restreindre la liberté du bénéficiaire de choisir son pharmacien. (art. 42.2.1 LAMed)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 524

Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) en 2017-2018 et sommes versées, en moyenne, par médecin.

RÉPONSE NO 524

La Lettre d'entente 245 a été abolie le 31 octobre 2015 et par conséquent, aucune prime à l'inscription n'a été versée en 2017-2018.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 525

Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieur à 25 000\$ en 2017-2018.

RÉPONSE NO 525

La Lettre d'entente 245 a été abolie le 31 octobre 2015 et par conséquent, aucun médecin n'a reçu une prime à l'inscription en 2017-2018.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 526

Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieure à 50 000 \$ en 2017-2018.

RÉPONSE NO 526

La Lettre d'entente 245 a été abolie le 31 octobre 2015 et par conséquent, aucun médecin n'a reçu une prime à l'inscription en 2017-2018.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 527

Somme totale déboursée par la RAMQ en lien avec les primes à l'inscription.

RÉPONSE NO 527

La Lettre d'entente 245 a été abolie le 31 octobre 2015 et par conséquent, aucune prime à l'inscription n'a été déboursée par la RAMQ.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 528

Nombre de médecins ayant touché plus de 10 000 \$, plus de 20 000 \$ et plus de 50 000 \$ grâce aux primes à l'inscription en 2017-2018.

RÉPONSE NO 528

La Lettre d'entente 245 a été abolie le 31 octobre 2015 et par conséquent, aucun médecin n'a reçu une prime à l'inscription en 2017-2018.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 529

Nombre de jours travaillés, par médecin (omnipraticiens et spécialistes), en 2016-2017 et en 2017-2018.

RÉPONSE NO 529

	2016-2017	
	Nombre de médecins	Nombre moyen de jours travaillés par médecins
Omnipraticiens	9 103	190,4
Spécialistes	10 311	195,9

Le nombre de jours inclut tous les jours avec au moins 1\$ de facturation.

Ces chiffres comprennent tous les médecins. Pour les omnipraticiens, les médecins n'ayant reçu que des forfaits d'inscription ont été exclus car ils n'ont pas pratiqué durant l'année 2016-2017 et n'ont aucun jour de facturation. Dans le cas des spécialistes, les anatomo-pathologistes et les hématologue-oncologues ont été exclus dans le calcul du nombre moyen de jours par médecin car nous n'avons pas le nombre de jours pour ces deux spécialités.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 530

État de situation concernant la réglementation sur les aides techniques et les intentions du gouvernement quant à sa mise à jour.

RÉPONSE NO 530

La Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) administre trois programmes d'aides techniques prévus à la Loi sur l'assurance maladie dont les services et les coûts sont déterminés par règlement. Il s'agit d'appareils suppléant à une déficience physique, d'aides auditives et d'aides visuelles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 531

Mesures mises en place pour faciliter la reconnaissance des diplômes des médecins formés hors Québec.

RÉPONSE NO 531

La RAMQ n'administre pas de programme pour faciliter la reconnaissance des diplômes des médecins formés hors du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 532

Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont des participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2018.

RÉPONSE NO 532

Voir le tableau à la page suivante.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

Nombre de cabinets où il y a eu de la facturation
au courant de la période du 2017-04-01 au 2018-02-26

Régions	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Total
CABINET DE PHYSIATRIE	-	-	1	-	-	2	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	5
CABINET PRIVÉ ¹	15	11	20	16	29	14	17	6	7	2	12	27	1	27	35	66	1	7	313
CLINIQUE DENTAIRE	-	-	1	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
CLINIQUE MÉDICALE	35	53	88	65	66	297	49	22	13	2	25	60	46	51	77	142	-	-	1091
CLINIQUE MÉDICALE POUR SPÉCIALISTE	-	-	-	1	-	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4
CLINIQUE OPTOMÉTRIQUE	-	-	2	-	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	-	-	10
LABORATOIRES DE RADIOLOGIE DIAGNOSTIQUE	-	1	9	3	4	42	3	-	-	-	-	2	8	3	6	21	-	-	102
ORGANISME PRIVÉ BUT NON LUCRATIF POUR SERVICES INTERRUPTION GROSSESSE	-	-	-	1	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3

¹ Un cabinet privé correspond au code de localité facturé par le médecin

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 533

Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont non participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2018.

RÉPONSE NO 533

La Régie de l'assurance maladie du Québec ne détient pas ces données.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 534

Ventilation des sommes supplémentaires versées aux médecins grâce à la clause remorque dont ils bénéficient par rapport aux hausses négociées par les employés du secteur public.

RÉPONSE NO 534

Dans le cadre du renouvellement des ententes, la clause remorque a fait l'objet de discussion et a été retirée. Il n'y a donc pas eu de sommes supplémentaires octroyée en lien avec cette clause.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 535

Bilan de l'abolition du Commissaire à la santé et au bien-être. Nombre d'ETC ayant quitté la fonction publique. Nombre d'ETC ayant été réintégré dans la fonction publique incluant dans quelle entité, par catégorie d'emploi.

RÉPONSE NO 535

La RAMQ ne dispose pas de cette information.

QUESTION NO 536

Nombre d'enquêtes conclues par la RAMQ, nombre de condamnations à la suite des enquêtes de la RAMQ, nombre d'ententes hors cour, nombre d'enquête en cours, le tout par type de professionnel sous enquête. Total des sommes récupérées.

RÉPONSE NO 536

La RAMQ procède à des enquêtes sur la facturation des professionnels lorsqu'une fraude est soupçonnée, par exemple lorsque des services semblent faussement décrits par le professionnel ou que la RAMQ suspecte que les services facturés n'ont pas été rendus. L'enquête représente donc l'un des moyens de contrôle de la RAMQ qu'elle utilise lorsque approprié (voir plus bas).

En effet, tous les professionnels de la santé font l'objet de vérifications de leur facturation par la RAMQ. La RAMQ applique des mesures de contrôle systématique qui visent l'ensemble de la facturation des professionnels de la santé ou l'ensemble de la facturation d'une situation d'entente.

Ces mesures de contrôles systématiques peuvent être suivies par des mesures de contrôles plus spécifiques lorsque des professionnels, des groupes de professionnels ou des agences sont identifiés à la suite de facturations non conformes ou de pratiques frauduleuses ou abusives. En effet, la RAMQ procède à des vérifications et des inspections afin de vérifier l'application des dispositions de la Loi sur l'assurance maladie, de la Loi sur l'assurance médicaments et de leurs règlements. La Régie effectue aussi des enquêtes tel que mentionné précédemment.

Ainsi, 2 552 médecins ont fait l'objet d'au moins un contrôle spécifique de leur facturation (au 28 février 2018). Cette donnée exclue les contrôles effectués par le système.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

Nombre d'enquêtes terminées entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018

Catégorie de professionnels de la santé	Nombre de professionnels ¹ 2017-2018	Montants versés indûment (\$) 2017-2018 ²
Médecins	32	2 137 817
Chirurgiens-dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	0	0
Optométristes	0	0
Pharmaciens	4	2 429 132
TOTAL	36	4 566 950 \$

¹ Nombre de professionnels dont la facturation a fait l'objet d'une enquête durant la période. Les rapports d'enquête peuvent avoir été complétés dans une année antérieure.

Il ne s'agit pas nécessairement des sommes encaissées mais du total des sommes reliées aux ententes de paiement avec la RAMQ. Certains dossiers peuvent faire l'objet d'une contestation.

² Données au 28 février 2018

Nombre d'enquêtes en cours au 31 mars 2018

Catégorie de professionnels de la santé	Nombre de professionnels ¹⁻² 2017-2018
Médecins	39
Chirurgiens-dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	2
Optométristes	0
Pharmaciens	41
TOTAL	82

¹ Données au 28 février 2018

² Nombre de professionnels dont la facturation fait l'objet d'une enquête.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

Nombre de condamnations à la suite des enquêtes de la RAMQ du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018 :

Il faut noter que ce n'est pas la Régie qui condamne à des amendes. La Régie peut faire des enquêtes de nature pénale à l'issue desquelles elle émet le cas échéant un rapport d'infraction général. Par la suite, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) décide s'il émet un constat d'infraction pour ensuite plaider le tout devant un tribunal qui décide de la culpabilité ou non et de l'amende.

Nombre de condamnations à la suite des enquêtes de la RAMQ en 2017-2018 (données au 28 février 2018) : 1

Nombre d'ententes hors cour ¹ conclues entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018 à la suite des enquêtes par catégorie de professionnels de la santé

Catégorie de professionnels de la santé	Nombre de professionnels 2017-2018 (données au 28 février 2018)
Médecins	18
Chirurgiens-dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	0
Optométristes	0
Pharmaciens	5
TOTAL	23

¹ Il est à noter qu'une entente hors cour conclue peut comprendre un dossier pour lequel ni la Régie, ni le professionnel, n'a eu à entreprendre de démarches devant les tribunaux compétents et qui ont fait l'objet d'une entente de paiement

Total des sommes récupérées (encaissées)

Dans le cadre de l'assurance maladie et de l'assurance médicaments, la RAMQ récupère les sommes versées indûment aux professionnels de la santé. En 2016-2017, la Régie a récupéré plus de 24,7 M\$ auprès des médecins, des chirurgiens-dentistes, des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale, des optométristes de même qu'auprès des pharmaciens.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle -

QUESTION NO 537

Budget consacré aux enquêtes de la RAMQ. Nombre d'ETC dédiés à ces enquêtes.

RÉPONSE NO 537

	Effectifs de la Direction des enquêtes au 28 février 2018
Total heures rémunérées	71 226 heures

	Directions des enquêtes 2017-2018
Total général	1 956 773 \$

RÉPONSES AUX QUESTIONS
DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 1

Pour chacun des organismes, agence, ou autres relevant de la RAMQ pour 2017,2018, indiquer :

- la liste des employés et des membres du conseil d'administration, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération ;
- la liste des personnes qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant: leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV;
- leur frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.

RÉPONSE NO 1

- En fonction des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les informations sont disponibles sur le site Internet officiel de la RAMQ et dans son rapport annuel de gestion.
- Le montant total des frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation correspond à 236 929,04 \$ au 28 février 2018.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 2

Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés de la RAMQ au cours de l'année financière 2017-2018. Indiquer :

- le lieu ;
- le coût ;
- la ou les dates de participation ;
- le nombre de participants ;
- le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité ;
- le nom de la formation ou de l'activité.

RÉPONSE NO 2

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (**art. 4 paragraphe 25**).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 3

Sommes dépensées en 2017-2018 (et prévisions pour 2018-2019) par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel, d'entretien ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

RÉPONSE NO 3

La réponse est fournie à la question particulière numéro 452 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -**

QUESTION NO 4

Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteurs à la RAMQ en 2017-2018 et comparaison avec les six années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.

RÉPONSE NO 4

Nombre et répartition des employés occasionnels par secteur

Secteur	2017-2018 Données au 28 février 2018	
	Nombre occasionnels	Répartition
Unités relevant du président–directeur général	6	4,2 %
Vice-présidence à l'administration et à la gestion de l'information	6	4,2 %
Vice-présidence aux services aux personnes assurées	71	49,6%
Vice-présidence à la rémunération des professionnels	55	38,5 %
Vice-présidence aux technologies de l'information	5	3,5 %
Secrétariat général et services à la gouvernance	0	0,0 %

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 5

Ventilation détaillée de toutes les compressions financières réalisées et à venir de la RAMQ dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour chacune des années financières 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019. Fournir également le détail de toute autre demande de compressions du Conseil du Trésor auprès du ministère ou un de ses organismes. Ventilation par année, par ministère et organismes ainsi que par compressions réalisés et à venir.

RÉPONSE NO 5

La réponse est fournie à la question particulière numéro 451 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 6

Liste et copie de tous les sondages effectués en 2017-2018, en indiquant les coûts, le sujet et, le cas échéant, la firme retenue pour le réaliser.

RÉPONSE NO 6

La réponse est fournie à la question particulière numéro 453 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -**

QUESTION NO 7

Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour la RAMQ et chacun de ses organismes en 2017-2018. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.

RÉPONSE NO 7**FRAIS DE TRADUCTION 2017-2018****(1^{er} avril 2017 au 28 février 2018)**

Numéro de contrat	Firme retenue	Mandat	Coûts
			2017-2018
SP20150023	Cheryl Leyten Traductrice	Révision linguistique et traduction du français vers l'anglais	280,00 \$
SP20150023	Cheryl Leyten Traductrice	Révision linguistique et traduction du français vers l'anglais	3 140,00 \$
SP20150023	Cheryl Leyten Traductrice	Révision linguistique et traduction du français vers l'anglais	602,45 \$
SP20150028	Anne McBride Traduction	Révision linguistique et traduction du français vers l'anglais	901,25 \$
SP20150028	Anne McBride Traduction	Révision linguistique et traduction du français vers l'anglais	499,00 \$
SP20150028	Anne McBride Traduction	Révision linguistique et traduction du français vers l'anglais	26,25 \$
SP20150023	Cheryl Leyten Traductrice	Révision linguistique et traduction du français vers l'anglais	694,00 \$
TOTAL			6 142,95 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 8

Pour la RAMQ et chacun des organismes, agences, conseils, comités ou autres qui en relèvent, indiquer pour 2017-2018 :

- la liste de tous les concours et tirages effectués ;
- les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix ;
- l'objectif visé par la tenue de chacun des concours.
- la liste des concours qui ont pris fin.

RÉPONSE NO 8

- a) La liste de tous les concours et tirages effectués ;
 - Aucun concours ou tirage
- b) Les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix ;
 - S/O
- c) L'objectif visé par la tenue de chacun des concours.
 - S/O
- d) La liste des concours qui ont pris fin.
 - S/O

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 9

Pour la RAMQ et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2017-2018:

- le nom de toutes les campagnes;
- les coûts de ces campagnes;
- le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser ;
- les dates de diffusion de la campagne;
- les objectifs visés par chaque campagne.

RÉPONSE NO 9

La réponse est fournie à la question générale numéro 3 de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 10

Pour 2017-2018, la liste des programmes de financement ou de subventions de la RAMQ, le montant global attribué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun:

- a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention ;
- b) le nom du ou des organismes bénéficiaires ;
- c) le montant qui leur a été accordé.

Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.

RÉPONSE NO 10

Veillez-vous référer aux pages 170, 171 et 173 du *Budget de dépenses 2018-2019*, volume *Crédits des ministères et organismes*.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 11

Pour le ministère et chacun des organismes, agences, conseils, comités ou autres qui en relèvent, indiquer pour 2017-2018 :

- le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux affaires publiques;
- le montant dépensé par le département des affaires publiques;
- le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilé par instances ou organismes.

RÉPONSE NO 11

- Le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communication et/ou affaires publiques;
21 employés :
- Le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques;
Le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques est de **1 250 142,81 \$** au 28 février 2018.
- Le nombre et le détail des rencontres des employés aux communication et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilé par instances ou organismes.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 12

Liste des services médicaux assurés en 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et dépenses effectuées pour chacun de ces services.

RÉPONSE NO 12

La réponse est fournie à la question particulière numéro 454 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 13

Liste des services non assurés en 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.

RÉPONSE NO 13

La réponse est fournie à la question particulière numéro 455 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 14

État de situation sur les frais accessoires.

RÉPONSE NO 14

La réponse est fournie à la question particulière numéro 464 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 15

Liste des cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ en, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018, par région, avec le nom et l'adresse de chacun.

RÉPONSE NO 15

La réponse est fournie à la question particulière numéro 465 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 16

Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2018, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour :

- les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail;
- les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptés au travail;
- les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti;
- les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti maximum;
- les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément de revenu;
- les adhérents (adultes, étudiants, etc.);
- les autres clientèles.

RÉPONSE NO 16

La réponse est fournie à la question particulière numéro 466 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 17

Indiquer le nombre d'enfants (0-18 ans) bénéficiant du régime d'assurance médicaments, en précisant le nombre pour chaque année depuis 1998.

RÉPONSE NO 17

La réponse est fournie à la question particulière numéro 467 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 18

Indiquez la croissance en pourcentage des coûts des médicaments assurés pour chaque année depuis 1998. Ajouter les prévisions pour 2018-2019.

RÉPONSE NO 18

La réponse est fournie à la question particulière numéro 468 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 19

Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies en 2014-2015, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

RÉPONSE NO 19

La réponse est fournie à la question particulière numéro 469 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 20

Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit des la RAMQ.

RÉPONSE NO 20

La réponse est fournie à la question particulière numéro 470 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 21

Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix 60/54% :

- Nombre de médicaments génériques dans cette situation;
- Montant remboursé par la RAMQ;
- Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.

RÉPONSE NO 21

La réponse est fournie à la question particulière numéro 472 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 22

Montant remboursé pour des médicaments génériques qui respectent la règle d'établissement des prix 60/54%.

RÉPONSE NO 22

La réponse est fournie à la question particulière numéro 474 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 23

Nombre de médicaments innovateurs qui font exception à la règle d'établissement des prix :

- a. Nombre de médicaments innovateurs dans cette situation;
- b. Montant remboursé par la RAMQ;
- c. Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.

RÉPONSE NO 23

La réponse est fournie à la question particulière numéro 475 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 24

Montant remboursé pour des médicaments d'exception.

RÉPONSE NO 24

La réponse est fournie à la question particulière numéro 476 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 25

Montant remboursé pour des médicaments génériques.

RÉPONSE NO 25

La réponse est fournie à la question particulière numéro 477 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 26

Montant remboursé pour des médicaments innovateurs.

RÉPONSE NO 26

La réponse est fournie à la question particulière numéro 478 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 27

Concernant la Loi sur l'assurance médicaments, étude effectuée sur les médicaments génériques et les régimes d'assurances privés.

RÉPONSE NO 27

La Régie de l'assurance maladie du Québec ne dispose pas d'étude sur les médicaments génériques.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 28

Concernant l'utilisation des médicaments génériques et notion ne pas substituer :

- étude d'impact lié à cette mesure;
- estimation des économies annuelles pour 2018-2019;
- estimation des ressources humaines et financières de la RAMQ pour vérifier la notion ne pas substituer pour veiller à la conformité et à l'atteinte des cibles d'économies.

RÉPONSE NO 28

La Régie effectue un suivi périodique de l'utilisation de la mention NPS.

Les économies annuelles générées par les nouvelles règles du resserrement du recours à la mention NPS sont estimées à plus de 40 M\$ en termes de coût brut.

La vérification de la conformité et l'atteinte des cibles sont intégrées aux activités courantes réalisées par les ressources de la Régie. Ainsi, ces activités ne font pas l'objet de comptabilisation particulière.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 29

Mise à jour de la Liste des médicaments et délais de traitement des demandes d'inscription.

- comparaison avec les autres provinces canadiennes;
- raisons pour lesquelles le gouvernement ne réduit pas les délais administratifs et n'augmente pas la fréquence de la mise à jour des médicaments.

RÉPONSE NO 29

La Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) n'a pas d'étude de comparaison avec les autres provinces canadiennes.

La Régie n'est pas responsable de l'évaluation des médicaments aux fins d'inscription à la *Liste des médicaments*, c'est l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) qui a cette responsabilité.

La fréquence de mise à jour est basée sur un calendrier annuel impliquant divers intervenants et nécessitant plusieurs activités successives, notamment, les demandes d'inscription des fabricants, l'évaluation des demandes d'inscription, la diffusion et le déploiement de la *Liste des médicaments* dans les pharmacies. En 2016, la fréquence de mise à jour de la *Liste des médicaments* a été augmentée en ajoutant deux éditions additionnelles, passant de sept à neuf éditions, soit aux six semaines.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 30

Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer :

- a) budget total pour 2018-2019 et indiquer la comparaison avec 2017-2018;
- b) ventilation des dépassements estimés pour l'année 2017-2018.

RÉPONSE NO 30

La réponse est fournie à la question particulière numéro 480 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 31

Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer :

- a) budget total pour 2017-2018 et indiquer la comparaison avec 2017-2018;
- b) ventilation des dépassements estimés pour l'année 2018-2019.

RÉPONSE NO 31

La réponse est fournie à la question particulière numéro 481 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 32

Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.

RÉPONSE NO 32

La réponse est fournie à la question particulière numéro 482 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 33

Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien, en précisant le montant reçu pour la composante technique.

RÉPONSE NO 33

La réponse est fournie à la question particulière numéro 483 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 34

Nombre de médecins actifs en CLSC, CH et CHSLD, etc. au 31 mars 2018.

RÉPONSE NO 34

La réponse est fournie à la question particulière numéro 486 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 35

Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites légales impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlé.

RÉPONSE NO 35

La réponse est fournie à la question particulière numéro 487 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 36

Liste des causes devant les tribunaux en 2016-2017 et 2017-2018. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement.

RÉPONSE NO 36

La réponse est fournie à la question particulière numéro 488 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 37

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participant à la RAMQ par année depuis cinq ans.

RÉPONSE NO 37

La réponse est fournie à la question particulière numéro 489 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 38

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ, par année, depuis cinq ans, par spécialité.

RÉPONSE NO 38

La réponse est fournie à la question particulière numéro 490 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 39

Nombre de médecins qui ont cessé de pratiquer depuis 2003-2004 :

- a. pour cause de retraite ;
- b. pour cause de décès ;
- c. pour cause de départ temporaire à l'étranger ;
- d. pour cause de départ définitif à l'étranger ;
- e. pour toute autre cause (bien vouloir spécifier, svp).

RÉPONSE NO 39

La réponse est fournie à la question particulière numéro 491 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 40

Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, domaines de pratique, etc.

RÉPONSE NO 40

La réponse est fournie à la question particulière numéro 492 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 41

Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique au Québec. Nombre de chirurgies effectuées en 2016-2017 et 2017-2018. Indiquer si les plafonds ont été atteints en cours d'année, nombre de fois, etc. Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique.

RÉPONSE NO 41

La réponse est fournie à la question particulière numéro 493 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 42

Nombre de médicaments et produits retirés de la Liste des médicaments depuis 2012-2013, nom du médicament ou produit et motifs du retrait.

RÉPONSE NO 42

La réponse est fournie à la question particulière numéro 494 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 43

Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception par année au cours des cinq dernières années.

RÉPONSE NO 43

La réponse est fournie à la question particulière numéro 495 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 44

Économies réalisées à la suite du retrait (ou transfert) de médicaments de la Liste de médicaments en 2017-2018 et objectifs pour 2018-2019.

RÉPONSE NO 44

Le retrait de produits de la Liste étant habituellement compensé par une utilisation accrue de produits équivalents ou ayant les mêmes indications, les conséquences sur les coûts sont très variables. Ainsi, il est impossible d'identifier des économies faisant suite aux retraits de produits de la Liste en 2017-2018.

Le 7 décembre 2016 entré en vigueur la Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec, à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicaments ainsi qu'à protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse. Conséquemment, de nouvelles dispositions ont été ajoutées à la Loi sur l'assurance médicaments (RLRQ, chapitre A-29.01) en introduisant, notamment, l'article 60.0.4, qui permet au ministre de la Santé et des Services sociaux de suspendre, de mettre fin à la couverture ou de ne pas réinscrire un médicament lorsqu'un médicament ou une fourniture concurrent fait l'objet d'une entente d'inscription. De plus, il faut mentionner que les fabricants sont aussi à l'origine des retraits de produits de la Liste. Dans ces conditions, il est impossible d'établir des prévisions ou des objectifs pour 2018-2019.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 45

Nombre de plaintes de citoyens et objet de ces plaintes.

RÉPONSE NO 45

La réponse est fournie à la question particulière numéro 499 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 46

Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordé aux délais d'attente pour les patients.

RÉPONSE NO 46

La réponse est fournie à la question particulière numéro 502 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 47

État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.).

RÉPONSE NO 47

La réponse est fournie à la question particulière numéro 503 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 48

État de situation concernant les pompes à insuline.

RÉPONSE NO 48

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 249 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 49

Liste des études effectuées sur la question des coûts des médicaments pour les maladies graves et incurables. Étude des impacts pour la RAMQ d'assumer les coûts non couverts par des assurances privées pour ces maladies.

RÉPONSE NO 49

La réponse est fournie à la question particulière numéro 504 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 50

État de situation au sujet de la politique du médicament :

- a. État de mise en œuvre de chacune des mesures;
- b. Sommes investies pour chacune des mesures de la Politique du médicament depuis le dépôt de celle-ci.

RÉPONSE NO 50

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 225 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 51

Impact financier découlant de la mise en œuvre de la politique du médicament par année depuis sa mise en vigueur et prévisions pour 2018-2019.

RÉPONSE NO 51

Conformément à ce qui a été annoncé par le ministre des Finances et de l'Économie du Québec lors du discours sur le budget du 20 novembre 2012 et à la suite des décisions prises par le ministre de la Santé et des Services sociaux, le mécanisme d'indexation annuelle des prix prévu à la Politique a été aboli pour la période s'étendant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015.

Le discours du budget du 4 juin 2014 a annoncé des efforts additionnels pour réduire les dépenses. Ainsi, l'abolition du mécanisme d'indexation annuelle a été maintenue. Cette mesure engendre des économies récurrentes de l'ordre de 45 M\$ par année.

Les autres mesures contenues dans la Politique, notamment l'octroi de la gratuité des médicaments à de nouvelles clientèles (2005 et 2007) de même que les économies résultant de l'introduction de nouvelles balises de prix pour les médicaments génériques (février 2008), sont déjà intégrées à la base budgétaire et ne font pas l'objet d'un suivi distinct.

Par ailleurs, les balises de prix pour les médicaments génériques établies par la Politique, soit 60 % et 54 % du prix des versions innovatrices, ont été abolies à la *Liste des médicaments* du 24 avril 2015. Cette mesure est aussi intégrée à la base budgétaire et ne fait pas l'objet d'un suivi distinct.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 52

État de situation sur la méthode de calcul utilisée pour la détermination de la coassurance et la franchise.

RÉPONSE NO 52

La réponse est fournie à la question particulière numéro 505 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 53

Nombre de Québécois non inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge.

RÉPONSE NO 53

La réponse est fournie à la question particulière numéro 510 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 54

Détail des contrats et ententes signés avec les compagnies pharmaceutiques dans le cadre de la politique du médicament.

RÉPONSE NO 54

La réponse est fournie à la question particulière numéro 511 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 55

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participant à la RAMQ par année, depuis cinq ans.

RÉPONSE NO 55

La réponse est fournie à la question particulière numéro 489 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 56

Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens pour les cinq dernières années.

RÉPONSE NO 56

La réponse est fournie à la question particulière numéro 512 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 57

Nombre de personnes avec qui la RAMQ transige en anglais.

RÉPONSE NO 57

La réponse est fournie à la question particulière numéro 513 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 58

Estimation du coût des actes médicaux non payés par des personnes non couvertes par la RAMQ.

RÉPONSE NO 58

La réponse est fournie à la question particulière numéro 514 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 59

État de situation au sujet du registre du don d'organes

RÉPONSE NO 59

La réponse est fournie à la question particulière numéro 515 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 60

Pour chaque année depuis 2004-2005, le nombre total d'accommodements qui ont été accordés ou refusés par le ministère (ou l'organisme d'état) et la ventilation par type d'accommodement (handicap, grossesse, motifs religieux, etc.).

RÉPONSE NO 60

La RAMQ ne tient pas de registre sur les accommodements accordés ou refusés.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 61

Économie réalisée en 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 pour la baisse des prix des médicaments génériques. Prévisions pour 2018-2019.

RÉPONSE NO 61

Les économies pour 2017-2018 sont de 182 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 62

Impacts financiers de la hausse de la marge bénéficiaire accordée aux grossistes en 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018. Prévisions pour 2018-2019.

RÉPONSE NO 62

Aucune hausse de la marge bénéficiaire des grossistes n'a été accordée depuis 2012-2013. Donc, il n'y a pas d'impact financier à estimer pour les années suivantes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 63

Postes de médecine familiale dans les quatre facultés étudiantes du Québec laissé vacant en 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018.

RÉPONSE NO 63

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 302 du deuxième groupe de l'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 64

Nombre de médecins résidents incapables de trouver un poste au Québec en 2017 selon la spécialité.

RÉPONSE NO 64

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 303 du deuxième groupe de l'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 65

Nombre de jeunes urgentologues qui ont quitté le Québec en 2017 et depuis le début de l'année 2018.

RÉPONSE NO 65

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 304 du deuxième groupe de l'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 66

Plan de réduction des admissions dans les facultés de médecine en 2018 et pour les années suivantes.

RÉPONSE NO 66

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 305 du deuxième groupe de l'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 67

Liste des cliniques médicales qui ont fermé leur porte en 2016, en 2017 et depuis le début de l'année 2018.

RÉPONSE NO 67

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 306 du deuxième groupe de l'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 68

Délai moyen des patients inscrits sur le Guichet d'accès à un médecin de famille avant d'être pris en charge par un médecin pour l'ensemble du Québec, par région et selon l'état de santé des patients au 31 mars 2018.

RÉPONSE NO 68

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 120.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 69

Délai maximum des patients inscrits sur le Guichet d'accès à un médecin de famille avant d'être pris en charge par un médecin pour l'ensemble du Québec, par région et selon l'état de santé des patients au 31 mars 2018.

RÉPONSE NO 69

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 292 du deuxième groupe de l'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 70

Tout document produit pour ou par le MSSS sur le bilan d'implantation de l'accès adapté par les médecins de famille depuis le 1^{er} avril 2014.

RÉPONSE NO 70

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 293 du deuxième groupe de l'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 71

Nombre de médecins qui offrent des consultations médicales grâce à l'accès adapté en 2014, 2015, 2016, 2017 et depuis le début de l'année 2018.

RÉPONSE NO 71

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 294 du deuxième groupe de l'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 72

Liste des cliniques médicales (GMF et autres) qui offrent des consultations médicales grâce à l'accès adapté en 2014, 2015, 2016, 2017 et depuis le début de l'année 2018.

RÉPONSE NO 72

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 295 du deuxième groupe de l'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 73

Nombre de consultations médicales offertes grâce à l'accès adapté en 2014, 2015, 2016, 2017 et depuis de début de l'année 2018 au Québec, par région, par réseau local de santé et par cliniques médicales.

RÉPONSE NO 73

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 296 du deuxième groupe de l'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 74

Nombre et proportion de personnes n'ayant pas de médecin de famille par région, par réseau local de santé (RLS) au 31 mars 2018.

RÉPONSE NO 74

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 88 de la deuxième opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 75

Concernant les jours travaillés par les médecins selon le type de facturation, indiquez pour, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 :

- nombre de jours avec facturation;
- nombre de médecins ayant facturé au moins une journée.

RÉPONSE NO 75

Médecins omnipraticiens - 2016-2017

Mode de rémunération	Nombre de jours	Nombre de médecins
Acte seulement	1 193 180	8 772
Tarif horaire (TH), honoraires fixes (HF) ou rémunération mixte (RMX)	167 434	5 853
Journée mixte (acte + TH ou HF ou RMX)	372 108	6 239
Total	1 732 722	9 103

Note : La rémunération en laboratoire est exclue de la rémunération à l'acte.

-
-

Médecins spécialistes - 2016-2017

Mode de rémunération	Nombre de jours	Nombre de médecins
Acte seulement	1 142 752	10 060
Tarif horaire (TH), honoraires fixes (HF) ou rémunération mixte (RMX)	73 314	5 662
Journée mixte (acte + TH ou HF ou RMX)	784 216	8 210
Total	2 000 282	10 293

Note : La rémunération en laboratoire est exclue de la rémunération à l'acte.

-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 76

Concernant l'entente sur l'étalement des hausses de la rémunération qui seront versées aux médecins :

- sommes totales qui doivent être versés aux médecins spécialistes par année d'ici 2023;
- sommes totales qui doivent être versés aux omnipraticiens par année et d'ici 2023;
- dépense probable pour la rémunération des médecins spécialistes par année d'ici 2023;
- dépense probable pour la rémunération des omnipraticiens par année d'ici 2023.

RÉPONSE NO 76

Les sommes totales sont disponibles dans les documents d'ententes signés avec chacune des fédérations médicales dont les liens apparaissent ci-dessous.

L'entente signée avec les médecins spécialistes est disponible sur le site du Secrétariat du Conseil du Trésor :

<http://files.newswire.ca/715/Conseil.pdf>

L'entente signée avec les médecins omnipraticiens est disponible sur le site de la RAMQ :

<http://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/manuels/syra/medecins-omnipraticiens/104-brochure-1-omnipraticiens/Accord-cadre-MSSS-FMOQ-2015-2023.pdf>

La dépense probable pour la rémunération des médecins est disponible dans la documentation du Budget 2018-2019 du ministère des Finances du Québec :

http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2018-2019/fr/documents/Sante_1819.pdf

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 77

Copie des ententes signées en 2017 et 2018, avec les Fédérations médicales (FMOQ et FMSQ) sur l'étalement des hausses de la rémunération des médecins.

RÉPONSE NO 77

La réponse à cette question est fournie à la question no 76 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -**

QUESTION NO 78

Concernant les contacts patients avec les médecins, indiquez selon le lieu, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 :

- nombre de médecins;
- nombre de contacts;
- contacts/médecins.

RÉPONSE NO 78

Nombre de médecins, nombre de contacts patients et contacts patients par médecin, par lieu, médecins omnipraticiens – 2016-2017.

Médecins omnipraticiens - 2016-2017			
Lieu	Nombre de médecins	Nombre de contacts patients	Contacts patients par médecin
1-Cabinet	6 128	13 834 460	2 258
2-CLSC	1 965	1 489 704	758
3-Urgence	2 431	3 180 694	1 308
4-Etablissement	4 376	3 606 000	824
5-Autres lieux	71	11 194	158
Total	8 657	22 122 052	2 555

Note : Sont compris dans les Autres lieux les centres de détention, les centres de réadaptation physique, les CISSS/CIUSSS et autres lieux administratifs.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 79

Concernant le travail des omnipraticiens; indiquez pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 (ventilation homme, femme et total) :

- proportion du nombre de journées de travail
 1. moins de 150 jours
 2. de 150 à 199 jours
 3. de 200 jours ou plus.

RÉPONSE NO 79

Distribution du nombre d'omnipraticiens (tous les médecins) en % selon le nombre de jours travaillés (jours avec au moins 1\$ de facturation) et selon le sexe - 2016-2017

Sexe	Moins de 150 jours	De 150 à 199 jours	200 jours ou plus
Femmes	24,0%	26,4%	49,6%
Hommes	19,1%	25,4%	55,5%
Total	21,8%	26,0%	52,2%

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du deuxième groupe d'opposition -

QUESTION NO 80

Concernant le travail des omnipraticiens; indiquez pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 (ventilation homme, femme et total) :

- jours avec facturation minimale;
 1. médecins RMB
 2. 80 % des mieux rémunérés
 3. tous les médecins
- tous les jours
 1. médecins RMB
 2. 80 % des mieux rémunérés
 3. tous les médecins

RÉPONSE NO 80

Nombre d'omnipraticiens et nombre moyen de jours travaillés (jours avec facturation minimale¹ et tous les jours) en 2016-2017 selon le sexe et selon trois cohortes de médecins : RMB (médecins ayant une activité minimale tout au long de l'année²), 80% des médecins les mieux rémunérés et tous les médecins

	Médecins RMB	80 % des mieux rémunérés	Tous les médecins
<u>Nombre de médecins</u>			
Femmes	4 028	3 991	5 147
Hommes	3 393	3 291	3 956
Total	7 421	7 282	9 103
<u>Jours avec facturation minimale</u>			
Femmes	181,9	183,1	158,7
Hommes	188,3	191,4	169,6
Total	184,8	186,8	163,4
<u>Tous les jours</u>			
Femmes	210,4	209,9	185,4
Hommes	215,2	216,1	196,8
Total	212,6	212,7	190,4

1 – En 2016-2017, la journée est retenue si le médecin facture au moins 566 \$ par jour.

2- Pour être retenu RMB, le médecin doit avoir maintenu une activité minimale dans chacun des 4 trimestres de l'année et recevoir un revenu minimal durant cette année. En 2016-2017, le revenu trimestriel minimal était de 10 636 \$ et le revenu minimal annuel de 95 479 \$. Ces montants sont indexés annuellement des augmentations tarifaires accordées aux médecins.

QUESTION NO 81

Bilan des ressources à la disposition de la RAMQ suite à l'adoption du projet de loi 92.

RÉPONSE NO 81

La Régie a obtenu du Conseil du Trésor l'ajout d'heures rémunérées à son enveloppe d'effectifs à deux reprises au cours des derniers mois afin d'appuyer l'organisation dans ses nouvelles responsabilités confiées suite à la mise en vigueur de la loi 28 :

- 40 600 heures rémunérées accordées en novembre 2016 (C.T. 217083), soit l'équivalent de 22 effectifs supplémentaires.
- 60 871 heures rémunérées additionnelles en décembre 2017 (C.T. 218407), soit l'équivalent de 33 effectifs.

La grande majorité de ces effectifs a été dédiée à des activités de contrôle et de surveillance tant au niveau de la rémunération des professionnels de la santé qu'au niveau de l'admissibilité des personnes assurées.

La Régie peut maintenant compter sur environ 400 personnes, incluant des professionnels de la santé, des inspecteurs, des enquêteurs, des analystes et des techniciens, qui travaillent au contrôle de l'admissibilité des personnes assurées, de la rémunération des professionnels de la santé et au paiement des dispensateurs de services assurés.